

**TRANSFORMATION ET AGRANDISSEMENT DE L'EMS FONDATION
COMMANDANT BAUD A APPLES, COMMUNE DE HAUTEMORGES**

**CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE SIA 142 EN PROCEDURE OUVERTE A UN
DEGRE**



**RAPPORT DU JURY
24.09.2026**

TABLE DES MATIERES

1.	CLAUSES RELATIVES AU DEROULEMENT DU CONCOURS (EXTRAIT)	4
1.1	Introduction	4
1.2	Maître de l'ouvrage et organisateur du concours	4
1.3	Secrétariat du concours	4
1.4	Genre de concours et type de procédure	4
1.5	Distinctions	4
1.6	Litiges et recours	5
1.7	Jury	6
1.8	Calendrier	7
1.9	Certificat de conformité	7
2.	CAHIER DES CHARGES (RESUME)	8
2.1	Mission et politique institutionnelle	8
2.2	Objet du concours et description de la tâche	8
2.3	Organisation et fonctionnement	9
2.4	Conditions urbanistiques	9
2.5	Conditions patrimoniales	10
2.6	Durabilité	10
2.7	Conditions impératives	11
2.8	Critères d'appréciation	11
3.	PROGRAMME DES LOCAUX	12
4.	JUGEMENT	17
4.1	Réception des projets	17
4.2	Examen préalable des projets	17
4.3	Organisation du jugement	18
5.	DEGRE D'AFFINEMENT	22
5.1	Clauses relatives au degré d'affinement	22
5.2	Jugement du degré d'affinement	23
5.3	Organisation du jugement	24
6.	CONCLUSIONS	27
6.1	Recommandations du jury	27
6.2	Remerciements et conclusion	27
7.	APPROBATION	29
7.1	Signatures des membres du jury	29
8.	LEVÉE DE L'ANONYMAT	30
8.1	Projets primés	30
8.2	Autres projets	30
9.	PROJETS CLASSES	33
10.	PROJETS NON CLASSES	87

1. CLAUSES RELATIVES AU DEROULEMENT DU CONCOURS (EXTRAIT)

1.1 INTRODUCTION

La Fondation Commandant Baud organise, avec le soutien de la Direction générale de la cohésion sociale de l'Etat de Vaud (DGCS), un concours de projets d'architecture en procédure ouverte, ayant pour objet l'agrandissement et la transformation de l'EMS Fondation Commandant Baud au Chantre-aux-Daims 1, à Apples, commune d'Hautemorges.

Actuellement, la Fondation a deux missions distinctes : l'hébergement long séjour (43 lits) et l'aide au maintien à domicile avec l'hébergement en court séjour (1 lit), le centre d'accueil temporaire CAT (29 places) et les logements adaptés avec accompagnement LADA (34 places). Elle souhaite se développer par l'accueil de personnes ayant besoin d'un accompagnement spécifique en psychogériatrie ainsi que de renforcer son partenariat avec le réseau pour le maintien à domicile.

L'objet du concours est la transformation du bâtiment historique et son agrandissement qui doit permettre de créer de nouvelles places d'accueil et d'adapter l'existant en offrant des chambres individuelles avec salles de bains. La capacité d'accueil totale sera de 90 lits (46 lits de gériatrie et résidents avec troubles neurocognitifs non envahissants, 2 lits de CAT de nuit ou de courts séjours et 42 lits de psychogériatrie) ainsi que 29 places de centre d'accueil temporaire (CAT), avec tous les locaux collectifs et administratifs nécessaires. Un jardin d'enfants de 15 places complète ce programme.

Remarque : Dans le présent document et afin d'en faciliter la lecture, le masculin est utilisé avec une valeur neutre.

1.2 MAITRE DE L'OUVRAGE ET ORGANISATEUR DU CONCOURS

Le Maître de l'ouvrage et organisateur du concours est la Fondation Commandant Baud.

EMS Fondation Commandant Baud
Chantre-aux-Daims 1
1143 Apples

L'organisation technique du concours est assurée par Wolff Obrist architectes à Lausanne.

1.3 SECRETARIAT DU CONCOURS

Concours EMS Commandant Baud
p.a. Wolff Obrist architects
Rue de la Louve 12
1003 Lausanne
021 922 55 30
concours@wo-a.ch

1.4 GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Cette mise en concurrence s'effectue par un concours de projets d'architecture et à un degré, en procédure ouverte, tel que défini par les articles 3 et 6 du règlement SIA 142, édition 2009. Elle est conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

1.5 DISTINCTIONS

Le coût de l'ouvrage est estimé à **CHF 28'890'000.-HT** (CFC 2-4). Le jury dispose d'une somme

globale de **CHF 211'200.- HT** ; il pourra attribuer 5 à 8 prix, ainsi que des mentions et des indemnités éventuelles, dans les limites fixées par les articles 17.3 et 17.4 du règlement SIA 142.

Conformément à l'article 22.3 du règlement SIA 142, le jury peut recommander pour une poursuite du travail un projet exclu des prix mais objet d'une mention, à condition qu'il se trouve au premier rang et que la décision du jury soit prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le Maître de l'ouvrage.

Conformément à l'article 5.4 du Règlement SIA 142, le jury peut, s'il l'estime nécessaire, prolonger le concours par un degré d'affinement anonyme en option, limité aux seuls projets qui restent en lice. Le cas échéant, une indemnisation supplémentaire sera définie en fonction des prestations supplémentaires demandées et le classement des projets n'aura lieu qu'à l'issue du degré en option.

1.6 LITIGES ET RECOURS

Le présent concours est assujetti au droit des marchés publics. En cas de litige, les dispositions de l'article 28.1 du règlement SIA 142 (édition 2009) s'appliquent.

Les appréciations du jury sont sans appel.

La décision du Maître de l'ouvrage concernant l'attribution du mandat au lauréat sera publiée sur le site www.simap.ch (organe officiel de publications en matière de marchés publics). Elle est susceptible de recours dans les 20 jours auprès de la Cour de droit administratif et public du canton de Vaud.

1.7 JURY

Le jury désigné par le Maître de l'ouvrage est composé des personnes suivantes :

Présidente

Mme Nicole Mayor	Présidente du CODIR	Fondation Commandant Baud
------------------	---------------------	---------------------------

Membres non professionnelles

Mme Anick Chevalley	Directrice	Fondation Commandant Baud
Mme Marisa Soares	Infirmière cheffe	Fondation Commandant Baud
Mme Céline Cosendey	Responsable socio-hôtelier	Fondation Commandant Baud
Mme Anne Christine Ganshof	Membre du CODIR	Fondation Commandant Baud

Membres professionnels.les

M. Patrick Schmid	Architecte ETHZ-SIA	Schmid Schärer Architekten, Zürich
Mme Laura Mechkat	Architecte IAUG-SIA, experte construction bois et durabilité	Liengme Mechkat architectes, Genève
M. Antoine Béguin	Architecte EPFL-FAS-SIA	Madeleine architectes, Lausanne
Mme Aurélie Barral	Architecte Paysagiste HES	DUO Architectes Paysagistes, Lausanne et Berne
M. Jean-Philippe Egger	Architecte ETS, Membre du Conseil de fondation	Fondation Commandant Baud
M. Luis Leal	Architecte ETSA-UPV, archi. conseil et chef de projet	Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

Suppléants.es non professionnels.les

M. Fabrice Chollet	Responsable infrastructure et logistique	Fondation Commandant Baud
Mme Jeanne-Marie Daguet	Responsable Socio-culturelle EMS et CAT	Fondation Commandant Baud

Suppléant professionnel

M. Bao Tran	Architecte EPFL, architecte conseil et chef de projet	Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
-------------	--	---

Spécialistes conseil

M. Romain Kilchherr	Ing. Environnement EPFL, expert physique et durabilité	Perenzia Ingénieurs, Lausanne
M. Reto Emery	Ingénieur civil ETHZ, expert protection incendie et bois	Bois Initial, Morges
M. Samuel Bigger	Architecte ETS, expert en économie de la construction	Quartal Sàrl

1.8 CALENDRIER

1.8.1 Calendrier du concours

Ouverture du concours le	: 01.10.2025
Documents disponibles sur simap.ch dès le	: 01.10.2025
Visite du site le	: 27.10.2025
Délai pour réception des questions, jusqu'au	: 30.10.2025
Réponses téléchargeables, dès le	: 06.11.2025
Délai d'ordre pour l'inscription	: 05.01.2026
Rendu des projets, jusqu'au	: 13.02.2026
Rendu des maquettes le	: 27.02.2026
Publication des résultats	: 04-05.2026
Vernissage et exposition	: 04-05.2026

Le concours s'ouvre le **01.10.2025** par la publication sur le site internet www.simap.ch.

1.9 CERTIFICAT DE CONFORMITE

La commission des concours et des mandats d'étude parallèles de la Société suisse des ingénieurs et des architectes a examiné le programme. Il est conforme au règlement du concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

2. CAHIER DES CHARGES (RESUME)

2.1 MISSION ET POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

La mission de la Fondation Commandant Baud est gériatrique et psychogériatrique. L'action globale vise à maintenir l'indépendance de la personne âgée, en respectant au mieux son autonomie. Pour cela, la Fondation Commandant Baud a deux missions distinctes : l'hébergement long séjour et l'aide au maintien à domicile (hébergement en court séjour (CS), centre d'accueil temporaire (CAT) et logements protégés LADA)).

La Fondation Commandant Baud assure également la préparation ainsi que la livraison de repas à domicile pour certains bénéficiaires des CMS (Aide et soins à domicile). Elle offre également un service de traitement de linge à ces clients.

2.1.1 Concept d'hébergement et missions futures offertes par la Fondation

La Fondation Commandant Baud offre diverses prestations, certaines d'entre elles seront renforcées ou développées afin de répondre aux besoins de la clientèle :

L'hébergement long séjour est destiné aux personnes en âge AVS ayant besoin d'un accompagnement social et médical, qui comptera :

- 2 unités d'accompagnement (2x23 lits) destinées à une clientèle rencontrant des difficultés d'ordre gériatriques ou avec troubles neurocognitifs non envahissants.
- 1 unité d'accompagnement (30 lits) destinée à accueillir des personnes ayant des troubles cognitifs majeurs nécessitant un environnement ainsi qu'un accompagnement spécifique.
- 1 unité d'accompagnement (12 lits) destinée à des personnes souffrant d'une démence de type Alzheimer avancée mais avec des capacités physiques préservées. (Projet pilote de de psychogériatrie spécialisée).

Le court séjour et CAT de nuit est conçu pour les personnes en âge AVS nécessitant un accompagnement temporaire. L'objectif du court séjour est le retour à domicile. Cette mission comptera 2 lits surnuméraires à intégrer dans les unités d'accompagnement de 23 lits.

L'accueil de jour (CAT) sont des prestations qui proposent un soutien au maintien à domicile en offrant du répit au proche aidant. L'offre du CAT actuel est maintenue avec ses 29 places.

Logement adapté avec accompagnement (LADA) sont des appartements indépendants dans lesquels des prestations médico-sociales sont dispensées. 34 appartements de 2.5 et 3.5 pièces sont destinés à une population âgée qui bénéficie d'un accompagnement social.

Un service de repas à domicile et un service de traitement de linge pour les bénéficiaires du CMS seront maintenus dans les mêmes capacités que ceux proposés actuellement.

Bambidule : La Fondation souhaite maintenir la location de l'un de ses espaces pour un jardin d'enfants qui sera visible depuis l'EMS.

2.2 OBJET DU CONCOURS ET DESCRIPTION DE LA TACHE

2.2.1 Situation actuelle

La Fondation Commandant Baud comprend 43 lits long séjour et 1 lit court séjour (2 unités de 22), 29 places CAT de jour gériatrie-psychogériatrie compatible, 34 appartements protégés et 2 appartements familiaux. Elle met également en location un espace pour un jardin d'enfants et 4 chambres pour les personnes frontalières. Tous secteurs confondus, ce sont 60 collaborateurs

équivalents à temps plein qui assurent l'accompagnement et l'exploitation.

2.2.2 Objet du concours

L'objet du concours est la transformation du bâtiment principal et son agrandissement. La capacité d'accueil totale sera de 90 lits (46 lits de gériatrie et résidents avec troubles neurocognitifs non envahissants, 2 lits surnuméraires de CAT/CS, 12 lits de psychogériatrie/projet pilote, 30 lits de psychogériatrie), complétés de tous les locaux collectifs et administratifs nécessaires, 29 places CAT de jour, un jardin d'enfants, et différents services ouverts au quartier.

L'activité de l'EMS doit être garantie durant toute la durée des travaux et un maximum de lits devront pouvoir rester en fonction.

L'architecture extérieure du bâtiment devra s'intégrer dans le quartier et conserver une part de son esprit historique. Le corps principal (1) du bâtiment sera maintenu et rénové.

De manière générale, les jardins calmes, intimes et ombragés sont pressentis côté Jura et une place du village à l'entrée, côté sud, en interface avec la place de jeux existante. Une relation facilitée entre les appartements protégés et l'EMS doit être maintenue.

2.3 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'organisation du projet doit répondre au projet institutionnel spécifique de la Fondation et tenir compte de la philosophie et du concept d'hébergements de l'établissement, tout en permettant une exploitation rationnelle et efficace de celui-ci.

L'organisation générale suivante est pressentie à la suite des études de faisabilité effectuées ; toute liberté est toutefois laissée aux bureaux d'architectes participant au concours, de proposer une vision différente :

- Le bâtiment principal (1) est réaménagé dans son volume et reste au cœur du dispositif en lien avec la « place du village ». Un ascenseur permettant de desservir le 3^{ème} étage doit être aménagé.
- Une extension principale prend place sur la partie est du site.
- Une seconde partie du programme prend place de l'autre côté du bâtiment principal, dans la zone occupée actuellement par l'aile ouest (2).
- Une liaison couverte et chauffée à tous les niveaux doit être prévue entre le bâtiment principal et les extensions.

La zone d'accueil doit être un lieu de vie à part entière. C'est une des particularités de la Fondation Commandant Baud qui doit être conservée. Différents services et prestations se côtoieront dans un socle social au rez-de-chaussée, en lien direct avec une grande terrasse côté place de village. Ce socle doit notamment accueillir le CAT, le séjour commun qui fera office de cafétéria/tea-room en lien direct avec une grande terrasse côté place du village et les autres services accessibles à une clientèle extérieure.

Les deux immeubles de logements LADA (6) se situent hors du périmètre d'étude et doivent être maintenus, ainsi que leurs accès et places de stationnement.

2.4 CONDITIONS URBANISTIQUES

Les Plans d'affectation « village » et « localité », ainsi que le Règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions de la commune d'Apples du 12.11.2021 sont à prendre en compte. La parcelle 776 se situe dans le périmètre du plan du village, en zone affectée à des besoins publics 15 LAT, régie par l'article 11.

Les portions de la zone publique accolées à la zone centrale 15 LAT sont soumises aux

dispositions applicables à celle-ci en matière d'architecture.

2.5 CONDITIONS PATRIMONIALES

Le bâtiment principal (1), l'ancienne maison d'habitation (3) et l'ancienne porcherie en partie reconstruite (4) ont reçu une note *4* lors du recensement architectural. La note *4* désigne un objet bien intégré, par son volume, sa composition et souvent sa fonction, et participant à la définition de l'identité de la localité. Ils doivent en principe être maintenus et toute modification, démolition ou reconstruction d'un bâtiment ayant reçu la note *4* doit se faire dans le respect de l'article 6.4 al. 3 du Règlement communal sur les constructions et être justifiée par des motifs prépondérants

De manière générale, une réflexion sur l'intégration au contexte bâti existant de toutes les parties nouvelles ou transformées, y compris celles non soumises aux dispositions de la zone centrale en matière d'architecture, est attendue. De plus, tant pour des raisons patrimoniales que de durabilité (voir chapitre suivant), le maintien des constructions existantes devra être fortement privilégié et toute démolition justifiée par des raisons prépondérantes.

2.6 DURABILITE

Compte tenu de l'importance des investissements et des impacts qu'il suscite, le secteur du bâtiment est appelé à promouvoir des approches visant à réduire les charges sur l'environnement par la réalisation d'édifices économes en matières et en énergies, tout en offrant une haute qualité d'utilisation. S'agissant d'une construction subventionnée par l'Etat et conformément à l'art. 24 RLVLEne, les « Directives pour l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments et constructions » (DRUIDE 9.1.3), version du 10.04.2025, sont intégralement applicables, en plus de la nouvelle loi cantonale révisée sur l'Energie (adoptée le 1 juillet 2014).

Le Maître d'ouvrage souhaite minimiser les installations techniques tout en assurant un climat intérieur optimal. La prise en compte d'une ventilation naturelle par les usagers (ou hybride) peut être régie par une convention d'usage si nécessaire.

Des réflexions sur l'architecture bioclimatique (rose des vents, course du soleil, gains solaires passifs, ombrage estival, utilisation de la végétation, etc....) ainsi que sur la qualité des matériaux mis en œuvre pour un bon climat intérieur sont attendues.

Une étude de faisabilité pour un nouveau système de chauffage a été réalisée par Perenzia. A ce stade, la variante avec chaudière à plaquettes et PAC air/eau est préconisée. La solution définitive devra être définie en cours de projet et selon l'avancement du projet de CAD communal.

Les choix constructifs doivent permettre de réduire les consommations d'énergie grise et la production de gaz à effet de serre (cf. cahiers techniques SIA 2032 et 2040). La démolition et la reconstruction est un processus gourmand en énergie grise et en émissions de gaz à effet de serre. Aussi, la pertinence de ce choix au détriment d'une rénovation et d'une conservation d'un maximum de matière sera à justifier. Le maintien d'éléments comme la structure, les noyaux en béton, ou le recyclage/réemploi in situ sera à privilégier.

Le choix des matériaux et leur mise en œuvre prendra en compte leur potentiel futur de démontage, réemploi ou recyclage. Les matériaux composites, ou difficilement recyclables ne sont donc pas recommandés.

Les descentes des eaux pluviales depuis les toitures devront se situer en périphérie des bâtiments de telle sorte que l'eau soit accessible et valorisable gravitairement au niveau du sol.

Les aménagements extérieurs et les toitures devront intégrer une diversité de structures et de conditions favorables à la biodiversité et à sa dynamique (milieu : sec/humide ; protégé/exposé ; gel/hors-gel ; sol riche/pauvre ; graveleux/terreux, etc.).

2.7 CONDITIONS IMPERATIVES

Les dispositions réglementaires suivantes seront impérativement respectées (sauf réserves mentionnées au point 2.5) :

- Le périmètre du concours ;
- Le périmètre des aménagements correspondant aux limites des parcelles.
- Les règlements communaux et prescriptions officielles mentionnés sous § 1.6 du Règlement-Cahier des charges.

Selon le règlement SIA 142, article 19.1, les projets qui ne respectent pas ces conditions impératives s'exposent à être exclus de la répartition des prix.

2.8 CRITERES D'APPRECIATION

Les propositions seront jugées sur la base des critères suivants :

- Respect de la vision institutionnelle du concept « comme à la maison ».
- Qualités urbanistiques, rapport au quartier et aux espaces extérieurs.
- Rapport aux bâtiments existants, respect et mise en valeur de leur substance ancienne et de leurs qualités patrimoniales.
- Qualité des aménagements paysagers.
- Qualité du concept architectural.
- Organisation spatiale et fonctionnelle, flexibilité.
- Respect du programme des locaux.
- Pertinence des solutions constructives et structurelles proposées en lien avec le concept architectural.
- Efficience de la réalisation par étapes.
- Efficience économique globale du projet, respect du budget.
- Prise en compte des principes de développement durable et des spécifications constructives, réflexions et approche innovante.

L'ordre dans lequel les critères sont mentionnés ne sont pas un ordre de priorité.

3. PROGRAMME DES LOCAUX

EMS		Nombre	Surf m2	S. tot. m2
1	UNITÉ D'ACCOMPAGNEMENT 1 - Gériatrie			722.1
	<i>Unités de vie par unité d'accompagnement</i>	2		
	<i>Chambres par unité de vie</i>	12		
	<i>Chambres par unité d'accompagnement (yc chambre CS/CAT)</i>	24		
1.1	Espaces privés - unité de vie 1.1			253.0
1.1.1	CHA Chambre individuelle	10	17.5	175.0
1.1.2	CHA 2 Chambres communicantes (avec salle de bain partagée)	2	17.5	35.0
1.1.3	SDB Salle de bain privative	10	3.8	38.0
1.1.4	SDB 2 Salle de bain partagée	1	5.0	5.0
1.2	Espaces privés - unité de vie 1.2			255.5
1.2.1	CHA Chambre individuelle	8	17.5	140.0
1.2.2	CHA 2 Chambres communicantes (avec salle de bain partagée)	2	17.5	35.0
1.2.3	CHA L Chambre individuelle XL (yc porte double)	1	20.0	20.0
1.2.4	CHA + Chambre surnuméraire pour CS/CAT (à proximité de 1.3.5)	1	17.5	17.5
1.2.5	SDB Salle de bain privative	10	3.8	38.0
1.2.6	SDB 2 Salle de bain partagée	1	5.0	5.0
1.3	Espaces semi-privés			213.6
1.3.1	SUN Séjours d'unité	2	18.0	36.0
1.3.2	SMU Salle à manger d'unité (yc cuisinette pmr)	1	62.0	62.0
1.3.3	OFF Office (fermé, à proximité de 1.3.2)	1	12.0	12.0
1.3.4	BAL Balcon	1	12.0	12.0
1.3.5	ACC Local d'équipe d'accompagnement	1	25.0	25.0
1.3.6	DOU Salle commune de douche avec baignoire thérapeutique	1	16.0	16.0
1.3.7	WCH WC résident-es et visiteurs pmr	1	3.8	3.8
1.3.8	WCP WC pour le personnel	1	2.0	2.0
1.3.9	DLP Armoires linge propre dans couloirs (min 3.00*0.80m)	2	2.4	4.8
1.3.10	DLS Dépôt ling sale avec vidoir	2	8.0	16.0
1.3.11	NET Local de nettoyage	1	6.0	6.0
1.3.12	DMA Dépôt de matériel (moyens auxiliaires...)	1	6.0	6.0
1.3.13	MME Local de matériel médical	1	12.0	12.0
2	UNITÉ D'ACCOMPAGNEMENT 2 - Gériatrie			725.3
	<i>Unités de vie par unité d'accompagnement</i>	2		
	<i>Chambres par unité de vie</i>	12		
	<i>Chambres par unité d'accompagnement (yc chambre CS/CAT)</i>	24		
2.1	Espaces privés - unité de vie 2.1			253.0
2.1.1	CHA Chambre individuelle	10	17.5	175.0
2.1.2	CHA 2 Chambres communicantes (avec salle de bain partagée)	2	17.5	35.0
2.1.3	SDB Salle de bain privative	10	3.8	38.0
2.1.4	SDB 2 Salle de bain partagée	1	5.0	5.0
2.2	Espaces privés - unité de vie 1.2			255.5
2.2.1	CHA Chambre individuelle	8	17.5	140.0
2.2.2	CHA 2 Chambres communicantes (avec salle de bain partagée)	2	17.5	35.0

2.2.3	CHA L	Chambre individuelle XL (yc porte double)	1	20.0	20.0
2.2.4	CHA +	Chambre surnuméraire pour CS/CAT (à proximité de 2.3.5)	1	17.5	17.5
2.2.5	SDB	Salle de bain privative	10	3.8	38.0
2.2.6	SDB 2	Salle de bain partagée	1	5.0	5.0
2.3	Espaces semi-privés				216.8
2.3.1	SUN	Séjours d'unité	2	18.0	36.0
2.3.2	SMU	Salle à manger d'unité (yc cuisinette pmr)	1	62.0	62.0
2.3.3	OFF	Office (fermé, à proximité de 2.3.2)	1	12.0	12.0
2.3.4	BAL	Balcon	1	12.0	12.0
2.3.5	ACC	Local d'équipe d'accompagnement	1	25.0	25.0
2.3.6	DOU	Salle commune de douche avec baignoire thérapeutique	1	16.0	16.0
2.3.7	WCH	WC résident-es et visiteurs pmr	1	3.8	3.8
2.3.8	WCP	WC pour le personnel	1	2.0	2.0
2.3.9	DLP	Armoires linge propre dans couloirs (min 3.00*0.80m)	2	4.0	8.0
2.3.10	DLS	Dépôt ling sale avec vidoir	2	8.0	16.0
2.3.11	NET	Local de nettoyage	1	6.0	6.0
2.3.12	DMA	Dépôt de matériel (moyens auxiliaires...)	1	6.0	6.0
2.3.13	MME	Local de matériel médical	1	12.0	12.0
3	UNITÉ D'ACCOMPAGNEMENT 3 - Psychogériatrie spécialisée / projet pilote				415.4
		<i>Unités de vie par unité d'accompagnement</i>	1		
		<i>Chambres par unité de vie</i>	12		
		<i>Chambres par unité d'accompagnement</i>	12		
3.1	Espaces privés				255.6
3.1.1.	CHA	Chambre individuelle	12	17.5	210.0
3.1.3	SDB	Salle de bain privative	12	3.8	45.6
3.2	Espaces semi-privés				159.8
3.2.1	SUN	Séjours d'unité	1	18.0	18.0
3.2.2	SMU	Salle à manger d'unité	1	27.0	27.0
3.2.3	OFF	Office (fermé, à proximité de 3.2.2)	1	20.0	20.0
3.2.4	BAL	Balcon	1	12.0	12.0
3.2.5	ACC	Local d'équipe d'accompagnement	1	25.0	25.0
3.2.6	DOU	Salle commune de douche avec baignoire thérapeutique	1	16.0	16.0
3.2.7	WCH	WC résident-es et visiteurs pmr	1	3.8	3.8
3.2.8	WCP	WC pour le personnel	1	2.0	2.0
3.2.9	DLP	Armoires linge propre dans couloirs (min 3.00*0.80m)	1	4.0	4.0
3.2.10	DLS	Dépôt ling sale avec vidoir	1	8.0	8.0
3.2.11	NET	Local de nettoyage	1	6.0	6.0
3.2.12	DMA	Dépôt de matériel (moyens auxiliaires...)	1	6.0	6.0
3.2.13	MME	Local de matériel médical	1	12.0	12.0
4	UNITÉ D'ACCOMPAGNEMENT 4 - Psychogériatrie				871.1
		<i>Unités de vie par unité d'accompagnement</i>	2		
		<i>Chambres par unité de vie</i>	15		
		<i>Chambres par unité d'accompagnement</i>	30		
4.1	Espace privés - unité de vie 4.1				309.3
4.1.1	CHA	Chambre individuelle	13	17.5	227.5
4.1.2	CHA 2	Chambres communicantes (avec salle de bain partagée)	2	17.5	35.0

4.1.3	SDB	Salle de bain privative	11	3.8	41.8
4.1.4	SDB 2	Salle de bain partagée	1	5.0	5.0
4.2	Espace privés - unité de vie 4.2				322.0
4.2.1	CHA	Chambre individuelle	14	17.5	245.0
4.2.2	CHA L	Chambre individuelle XL (équipé de porte double)	1	20.0	20.0
4.2.3	SDB	Salle de bain privative	15	3.8	57.0
4.3	Espaces semi-privés				239.8
4.3.1	SUN	Séjours d'unité	2	22.5	45.0
4.3.2	SMU	Salle à manger d'unité (yc cuisinette pmr)	1	76.0	76.0
4.3.3	OFF	Office (fermé, à proximité de 4.3.2)	1	12.0	12.0
4.3.4	BAL	Balcon	1	12.0	12.0
4.3.5	ACC	Local d'équipe d'accompagnement	1	25.0	25.0
4.3.6	DOU	Salle commune de douche avec baignoire thérapeutique	1	16.0	16.0
4.3.7	WCH	WC résident-es et visiteurs pmr	1	3.8	3.8
4.3.8	WCP	WC pour le personnel	1	2.0	2.0
4.3.9	DLP	Armoires linge propre dans couloirs (min 3.00*0.80m)	2	4.0	8.0
4.3.10	DLS	Dépôt ling sale avec vidoir	2	8.0	16.0
4.3.11	NET	Local de nettoyage	1	6.0	6.0
4.3.12	DMA	Dépôt de matériel (moyens auxiliaires...)	1	6.0	6.0
4.3.13	MME	Local de matériel médical	1	12.0	12.0
5	ESPACES COLLECTIFS				1,548.7
5.1	Espaces collectifs				669.1
5.1.1	HAL	Hall d'entrée avec accueil (surf selon projet)	1	20.0	20.0
5.1.2	SCO	Séjour commun comprenant une zone de cafétéria/tea-room de 30 places à proximité de l'entrée (67.5m2)	1	135.0	135.0
5.1.3	SCO-F	Espace fumeur	1	16.0	16.0
5.1.4	SMC	Salle à manger commune et pers. 45 places	1	102.5	102.5
5.1.5	CUI	Cuisine de production (surf rez min 140m2 + solde stockage possible en sous-sol)	1	206.0	206.0
5.1.6	RCU	Bureau responsable de cuisine	1	12.0	12.0
5.1.7	SAP 1	Salle d'activités polyvalentes avec cuisinette	1	32.0	32.0
5.1.8	SAP 2	Salle d'activités polyvalentes (connectée avec 5.1.7)	1	40.0	40.0
5.1.9	LOC	Local matériel pour salle polyvalente (attendant à 5.1.8)	1	20.0	20.0
5.1.10	BAI	Espace bien-être	1	16.0	16.0
5.1.11	SES	Espace de soins esthétiques et coiffeur	1	30.0	30.0
5.1.12	ERE	Espace de recueillement	1	12.0	12.0
5.1.13	WCH	WC résident-es et visiteurs pmr	2	3.8	7.6
5.1.14	WCP	WC pour le personnel	1	2.0	2.0
5.1.15	NET	Local de nettoyage	1	6.0	6.0
5.1.16	DMA	Dépôt de matériel (moyens auxiliaires...)	1	12.0	12.0
5.1.17	DMA	Dépôt (attendant à 5.1.4)	1	12.0	12.0
5.2	Espaces professionnels				248.0
	ADM	Administration			
5.2.1	REC	Réception (en relation avec 5.1.1 et 5.1.2)	1	12.0	12.0
5.2.2	BUR	Bureau administratif (3 pers.)	1	26.0	26.0
5.2.3	BUR	Bureau responsables hôteliers (2 pers.)	1	20.0	20.0
5.2.4	DIR	Bureau de la direction et infirmier-ère chef-fe	1	20.0	20.0
5.2.7	COL	Salle polyvalente colloques et formations	1	24.0	24.0
5.2.8	ENT	Salle d'entretien	1	18.0	18.0
5.2.9	TIS	Coin tisanerie arministration (peut être dans les espaces de circulations, cuisinette)		selon projet	
5.2.10	MAT	Local pour le matériel et archives	1	8.0	8.0

5.2.12	PHA	Local de pharmacie et stockage	1	12.0	12.0
	BUA	Buanderie			
5.2.13	BUA	Buanderie (dont min 15m2 pour pliage et couture accessible aux résidents)	1	108.0	108.0

6.3	Espaces professionnels: pour le personnel	189.6
------------	--	--------------

	PER	Espaces pour le personnel			
6.3.1	VEF	Vestiaires femmes	1	82.0	82.0
6.3.2	VEH	Vestiaires hommes	1	20.0	20.0
6.3.3	VEC	Vestiaire cuisine	1	10.0	10.0
6.3.4	WCP	WC+ Douche pmr (à proximité des vestiaires)	2	3.8	7.6
6.3.5	PAU	Salle de pause (avec prolongement extérieur de 15m2)	1	60.0	60.0
6.3.6	NUI	Local repos et pour femmes enceintes ou allaitantes	1	10.0	10.0

6.4	Espaces professionnels: technique	436.0
------------	--	--------------

	TEC	Locaux techniques			
6.4.1	LIT	Local resp. infrastructures et logistique	1	24.0	24.0
6.4.2	DNE	Dépôt pour les produits de nettoyage	1	10.0	10.0
6.4.3	DEM	Dépôt pour l'EMS	1	90.0	90.0
6.4.4	DRE	Dépôt pour les résident-es	1	72.0	72.0
6.4.5	INS	Local pour les installations techniques, surf selon concept tech.	1	200.0	200.0
6.4.6	DCO	Local tri déchets et dépôt conteneurs (accessible par véhicule)	1	40.0	40.0

6.5	Espaces de distribution et parcours	
------------	--	--

6.5.1	COU	Couloirs, Largeur minimum 1.5m		selon projet/directives ECA
6.5.2	ESC	Escaliers		selon projet/directives ECA
6.5.3	ASC	Ascenseur cabine 1.10x2.10m (min. 1 par secteur, le monte lit existant peut être conservé et fonctionner comme ascenseurs)	4	

TOTAL SURFACES NETTES EMS	4,283
sans espaces de circulation et espaces extérieurs dédiés	
DONT SURFACES NETTES D'HEBERGEMENT	2,734

7	CAT	CENTRE D'ACCUEIL TEMPORAIRE	256
----------	------------	------------------------------------	------------

7.1	HAL	Espace d'entrée avec armoires de vestiaires	1	35.0	35.0
7.2	CEC	Espaces communs (yc. 30 m2 de cuisine attenante à l'espace)	1	120.0	120.0
7.3	WCH	WC adaptés pmr	3	3.0	9.0
7.4	SDB	Salle de bain adaptées pmr (attendant à l'espace de repos)	2	3.8	7.6
7.5	CRE	Espace de repos	2	30.0	60.0
7.6	CAN	Bureau de l'animateur-trice + salle d'entretien	1	24.0	24.0

TOTAL SURFACES NETTES EMS + CAT	4,538
sans espaces de circulation et espaces extérieurs dédiés	
DONT SURFACES NETTES D'HEBERGEMENT	2,734

9	JARDIN D'ENFANTS (15 places)	82.0
----------	-------------------------------------	-------------

9.1	Distributions et communs	20
9.1.1	Hall d'entrée et circulation	1 10.0 10.0
9.1.2	Local poussettes	1 10.0 10.0
9.4	1 groupe de 15 (30 mois - 4 ans)	40
9.4.1	Salle de vie/jeu yc + mobiliers fixes (3m2/enfant + 5m2)	1 35.0 35.0
9.4.2	WC, lavabos	1 5.0 5.0
9.4.3	Distribution avec vestiaires enfants	selon projet
9.6	Administration / personnel	22

9.6.1	Bureau direction	1	14.0	14.0
9.6.5	WC pmr personnel, parents	1	4.0	4.0
9.6.6	Vestiaires personnel	1	4.0	4.0

TOTAL SURFACES NETTES GARDERIE	82
sans espaces de circulation et espaces extérieurs dédiés	

10		AMENAGEMENTS EXTERIEURS			
10.1	TER	Terrasse EMS attenant à la salle à manger et tea-room			
10.2	APE	Aménagements paysagers extérieurs minimum	78	16.0	1,248.0
10.3	JCL	Jardin clos en lien avec unité de psychogériatrie spécialisée	12	16.0	192.0
10.4	STA	Places de stationnement extérieures	48	pl. environ	
10.5	STA	Places de stationnement souterraines	20	pl. environ	
10.6	STA	Places couvertes véhicules de l'institution	5	pl.	
10.7	STA	Parking vélos	23	pl.	
10.8	STA	Parking 2 roues motorisés	5	pl.	

Abri PC

Il a été précisé dans les réponses aux questions que 90 places d'abri doivent être garanties sur le site, soit par le maintien de l'abri existant de 56 places et la construction d'un abri supplémentaire de 34 places conforme à la Norme ITAS 1982 pour abris spéciaux de 90 m², soit par la construction d'un nouvel abri de 90 places de 220m².

4. JUGEMENT

4.1 RECEPTION DES PROJETS

24 dossiers ont été reçus, ils ont été numérotés comme suit :

- | | |
|----|---|
| 1 | Back in the game |
| 2 | Poudlard |
| 3 | Tout Baud, tout neuf |
| 4 | Le BAM sifflera trois fois |
| 5 | Dominos |
| 6 | Denise |
| 7 | Aletheia |
| 8 | Calamari fritti |
| 9 | Couture |
| 10 | Golden |
| 11 | Granny Smith |
| 12 | Les instants heureux |
| 13 | Juste mesure |
| 14 | L'Echo |
| 15 | La lisière pentatonique |
| 16 | Village |
| 17 | Trait d'union |
| 18 | Tea Time |
| 19 | Sous un même toit |
| 20 | Puzzle |
| 21 | Alphonse |
| 22 | Sundays gratuits toutes les demi-heures |
| 23 | La guinguette |
| 24 | Mami Mia |

4.2 EXAMEN PREALABLE DES PROJETS

Conformément à l'article 15 du règlement SIA 142, les 24 projets remis ont été soumis à un examen préalable par le bureau organisateur, afin de vérifier la conformité des projets au Règlement-Cahier des charges du concours et en tenant compte des réponses aux questions. Les résultats de cet examen ont été consignés dans un rapport remis aux membres du jury.

4.2.1 Contrôle des documents

Recevabilité des projets

- 29 concurrents se sont inscrits valablement au concours ;

- 24 projets ont été remis le 13 février 2026, dans le respect des délais et de l'anonymat ;
- Les 24 maquettes correspondantes ont été remises le 27.03.2026 dans le respect des délais et de l'anonymat.

Documents demandés

L'essentiel des documents demandés ont été remis par les 24 concurrents. Certains éléments sont manquants, mais ne portent pas sur des éléments déterminants pour leur appréciation.

4.2.2 Contrôle de conformité

Conditions urbanistiques générales

- Tous les concurrents ont respecté le périmètre du concours, à l'exception du projet n° 1 dont les places de parc est empiètent sur la parcelle voisine ;
- Le projet n° 2 ne respecte pas les distances aux limites. Les hauteurs de façade et de toiture dépassent de plus de 50 cm les hauteurs réglementaires avec incohérences dans les niveaux de terrain.

Conditions urbanistiques zone centrale

- Seuls quelques projets respectent l'ensemble des points, tous les autres ont des non-conformités plus ou moins graves et qui devront être examinées par le jury de cas en cas. La pente de toiture imposée et l'expression/construction des façade (pas nécessairement claires dans le règlement) semblent avoir posé beaucoup de difficultés ;
- Le projet n° 18, muni d'un toit plat, s'écarte clairement des exigences en matière de toiture.

Conditions patrimoniales

- Tous les projets maintiennent le bâtiment principal et interviennent globalement de manière respectueuse ;
- La très grande majorité des projets conservent la maison d'habitation et la petite bâtisse. Pratiquement tous les projets démolissent l'ancienne porcherie.

4.2.3 Données techniques

Les calculs de surfaces et volumes transmis par les concurrents ont été reportés dans un tableau sans vérifications à ce stade ; des erreurs manifestes ont été corrigées par l'organisateur, qui a également calculé quelques surfaces manquantes.

4.2.4 Contrôle du programme

Le contrôle du respect du programme s'est basé sur les données annoncées par les concurrents et non vérifiées à ce stade. Seuls quelques points clés du programme ont été vérifiés par l'organisateur, soit le nombre de chambres, leurs surfaces et leur répartition en unités, la surface du jardin d'enfants et le nombre de places de parc.

4.3 ORGANISATION DU JUGEMENT

Le jury s'est réuni au complet les 9 et 10 mars 2026 dans la Salle du Conseil du collège d'Apples et le 31 mars 2026 dans la salle polyvalente des logements protégés de la Fondation.

4.3.1 Recevabilité des projets

Admission au jugement : Le jury a décidé d'admettre l'ensemble des projets au jugement, aucun projet n'ayant contrevenu à l'article 19.1a du Règlement SIA 142 (proposition livrée hors

délai ou de manière incomplète dans ses parties essentielles, qui laisse supposer des intentions déloyales ou ayant enfreint la règle de l'anonymat).

Exclusion de la répartition des prix : Le jury a décidé d'exclure de la répartition des prix, pour le motif décrit à l'article 19.1b du Règlement SIA 142 (proposition qui s'écarte des dispositions du programme sur des points essentiels) et de l'article 2.9 du Règlement-Cahier des charges (Conditions impératives) les projets suivants :

N° 2 Poudlard	Non-respect des distances aux limites et hauteurs de toiture
N° 18 Tea time	Toiture plate dans la partie soumise aux règles de la Zone centrale

Le jury a considéré que les autres écarts par rapport aux exigences du programme du concours constatés à ce stade portaient sur des éléments non essentiels qui relevaient de l'appréciation et ne constituaient pas des motifs d'exclusion.

4.3.2 1er tour d'élimination_Jour 1

Les membres du jury ont pris connaissance librement de tous les projets admis au jugement.

Le jury a procédé ensuite à un premier tour d'examen en plénum. Les membres professionnels.le ont présenté les propositions, qui ont ensuite été discutées par l'ensemble des membres.

Les projets ont été analysés de manière globale et selon les critères de jugement mentionnés dans le programme du concours, en tenant compte en particulier des qualités urbanistiques ; du rapport au quartier et aux espaces extérieurs ; du rapport aux bâtiments existants, ainsi que du respect et de leur mise en valeur ; de la qualité des aménagements paysagers ; de la qualité du concept architectural et de l'organisation spatiale et fonctionnelle des projets.

Le jury a procédé ensuite à une nouvelle visite du site et des bâtiments existants, puis s'est réuni à nouveau pour procéder au 1^{er} tour d'élimination.

A l'unanimité, le jury a décidé d'écarter les 9 projets suivants, qu'il a considéré présenter des défauts importants au regard des critères énoncés :

2	Poudlard
5	Dominos
7	Aletheia
13	Juste mesure
14	L'Echo
16	Village
19	Sous un même toit
22	Sundays gratuits toutes les demi-heures
24	Mami Mia

4.3.3 2e tour d'élimination_Jour 2

Le jury a procédé à un second tour d'examen en plénum. Les membres « utilisateurs.trices » ont cette fois présenté les propositions, qui ont ensuite été discutées par l'ensemble des membres.

Les projets ont été analysés de manière plus détaillée et selon les critères de jugement mentionnés dans le programme du concours, en tenant compte en particulier du respect de la vision institutionnelle ; du respect du programme des locaux ; de la pertinence des solutions constructives et structurelles proposées en lien avec le concept architectural des projets.

A l'unanimité, le jury a décidé d'écarter les 11 projets suivants, qu'il a considéré présenter des défauts importants au regard des critères énoncés :

- | | |
|----|----------------------------|
| 1 | Back in the game |
| 3 | Tout Baud, tout neuf |
| 4 | Le BAM sifflera trois fois |
| 8 | Calamari fritti |
| 9 | Couture |
| 15 | La lisière pentatonique |
| 17 | Trait d'union |
| 18 | Tea Time |
| 20 | Puzzle |
| 21 | Alphonse |
| 23 | La guinguette |

Ainsi, les 4 projets restant en lice et promis à un prix ou une mention sont les suivants :

- | | |
|----|----------------------|
| 6 | Denise |
| 10 | Golden |
| 11 | Granny Smith |
| 12 | Les instants heureux |

4.3.4 Tour de repêchage_Jour 2

Avant de procéder au classement, et conformément à l'article 21.2 du règlement SIA 142, le jury a réexaminé l'ensemble des projets. A l'issue de cet examen, il a décidé de revoir le tour d'élimination des projets suivants :

Le projet n° 3 Tout Baud tout neuf est repêché, il reste donc en lice pour les prix et mentions.
Les projets n° 4 Le BAM sifflera 3 fois et n° 4 calamari fritti sont recalés au 1^{er} tour d'élimination au lieu du 2^e.

Les tours d'élimination des autres projets ont été confirmés.

4.3.5 Examens complémentaires

A la suite de ces deux tours d'élimination et du tour de repêchage, le jury a émis des doutes quant à la possibilité de trouver un projet lauréat parmi les 5 projets retenus. En vue de la 3^{ème} journée de jugement, il a décidé de faire procéder à une expertise approfondie de ces 5 projets par les utilisateurs.trices et à un examen préliminaire par l'expert en sécurité incendie, qui a semblé primordial à ce stade. En parallèle, les membres professionnels. Ont établi des critiques provisoires et l'organisateur a procédé à une vérification plus approfondie de la conformité du programme et des surfaces annoncées. Les résultats de ces examens ont été reportés dans des documents remis à l'ensemble des membres du jury. Les expertises économiques et de physique du bâtiment ont été reportées.

4.3.6 3e jour de jugement

Durant la 3^e journée, le jury a procédé à l'examen des 5 projets retenus en vue d'établir un classement. Les membres « utilisateurs.trices » ont présenté le résultat de leur examen et l'organisateur de l'examen technique, ainsi que les résultats de l'expertise sécurité incendie. Les membres professionnels.les ont lu leurs critiques provisoires. La discussion a ensuite repris, les résultats des examens ont été discutés et l'ensemble des critères d'évaluation passés en revue encore une fois.

Cet examen a confirmé les doutes du jury, qui est arrivé à la conclusion qu'aucun des 5 projets retenus pour des prix et mentions ne répondait de manière satisfaisante à la totalité des exigences du cahier des charges, chacun s'en écartant sur plusieurs points significatifs. Il a donc décidé de prolonger le concours par un degré d'affinement, conformément à l'article 5.4 du Règlement SIA 142 mentionné à l'article 1.8 du Règlement-Cahier des charges du concours.

Ce degré d'affinement visait à l'approfondissement et au développement de trois projets, proposant, à ce stade, les solutions jugées les plus pertinentes, malgré certaines lacunes importantes que le jury ne pouvait tenir pour acquis qu'elles pourront être comblées après attribution du marché. Le choix de ces trois projets a été fait à l'unanimité du jury, il s'agit de :

- 6 Denise
- 11 Granny Smith
- 12 Les instants heureux

5. DEGRE D'AFFINEMENT

5.1 CLAUSES RELATIVES AU DEGRE D'AFFINEMENT

5.1.1 Type de procédure

Formellement, le concours est devenu un concours à 2 degrés, avec un premier degré suivi d'un degré d'affinement.

5.1.2 Respect de l'anonymat et communication aux concurrents

Le maître d'ouvrage et organisateur du concours, ainsi que l'organisateur technique sont inchangés. Le secrétariat de ce degré d'affinement a été confié à l'étude de notaire de Maître Christophe Fischer à Lausanne. Il a assuré la communication, ainsi que la transmission et la réception des documents avec les concurrents dans le strict respect de l'anonymat.

Aucun échange direct n'a eu lieu entre les concurrents et l'organisateur technique ou le Maître de l'ouvrage avant l'issue de la procédure.

L'ensemble des concurrents a été informé de ce degré d'affinement par courriers recommandés, ainsi que les 3 concurrents retenus qui ont confirmé leur participation.

5.1.3 Cahier des charges

Un nouveau cahier des charges 1.13.21 REGLEMENT-CAHIER DES CHARGES DU DEGRE D'AFFINEMENT du 27 avril 2027 portant sur les modalités spécifiques à ce degré d'affinement a été transmis aux concurrents retenus. Pour tous les autres points, le document 1.13.1 REGLEMENT-CAHIER DES CHARGES DU CONCOURS du 13 octobre 2025 fait foi pour ce degré également.

Le programme des locaux ainsi que la composition du jury sont restés identiques.

5.1.4 Rémunérations

Le jury a décidé d'attribuer une rémunération forfaitaire de **20'000.- Ht** à chaque participant qui aura remis un projet dans le respect des délais et des modalités de rendu. Cette rémunération sera en sus des prix et mentions qui seront attribués aux 5 projets retenus pour le classement.

5.1.5 Calendrier du degré d'affinement

Ve 10 avril 2026 : Information à l'ensemble des concurrents

Lu 20 avril 2026 : Confirmation de participation des 3 concurrents retenus

Lu 27 avril 2026 : Transmission des modalités et critiques aux 3 concurrents retenus

Ve 8 mai 2026 : Envoi des questions au notaire

Me 20 mai 2026 : Réponses aux questions

Ve 10 juillet 2026 : Rendu des projets

Ve 21 août 2026 : Rendu des maquettes

Sept-oct. 2026 : Publication des résultats

Octobre 2026 : Vernissage et exposition

5.1.6 Nouveaux Documents remis aux participants

- 1.13.21 Règlement-cahier des charges du degré d'affinement
- 1.13.22 Recommandations générales
- 1.13.23 Critiques individuelles des projets
- 1.13.24 Programme des locaux à compléter (XLSX) ;

5.1.7 Conformité SIA

Le degré d'affinement a été organisé en se basant sur la ligne directrice « 142i/403d_Optionale_ Bereinigungsstufe_2011.pdf ». La Commission 142-143 ne certifie pas un degré d'affinement mais a pu orienter l'organisateur et répondre à ses questions.

5.2 JUGEMENT DU DEGRE D'AFFINEMENT

5.2.1 Réception des projets

Les 3 concurrents retenus ont remis un dossier :

- 6 Denise
- 11 Granny Smith
- 12 Les instants heureux

5.2.2 Examen préalable des projets

Les 3 projets remis ont été soumis à un examen préalable par le bureau organisateur, afin de vérifier la conformité des projets au Règlement-Cahier des charges du concours et en tenant compte des réponses aux questions. Les résultats de cet examen ont été consignés dans un rapport remis aux membres du jury.

5.2.3 Contrôle des documents

Recevabilité des projets

- Les 3 concurrents ont confirmé leur participation au degré d'affinement et remis un projet ;
- Les 3 projets ont été remis le 10 juillet 2026 dans le respect des délais et de l'anonymat ;
- Les 3 maquettes correspondantes ont été remises le 21 août 2026 dans le respect des délais et de l'anonymat.

Documents demandés

L'essentiel des documents demandés ont été remis par les 3 concurrents. Certains éléments sont manquants, mais ne portent pas sur des éléments déterminants pour leur appréciation.

5.2.4 Contrôle de conformité

Conditions urbanistiques générales

- Tous les concurrents ont respecté le périmètre du concours, les distances aux limites et les hauteurs ;
- Le projet n° 12 ne respecte pas les distances entre bâtiments avec l'extension de la petite bâtisse.

Conditions urbanistiques zone centrale

- Tous les projets respectent l'essentiel des conditions urbanistiques de la zone centrale. Les quelques écarts sont considérés comme minimes et corrigibles.

Conditions patrimoniales

- Tous les projets respectent l'essentiel des conditions patrimoniales. Les quelques écarts sont considérés comme minimes et corrigibles.

5.2.5 Données techniques

Les calculs de surfaces et volumes transmis par les concurrents ont été recalculés par l'organisateur.

5.2.6 Contrôle du programme

Le respect des points essentiels du programme a été vérifié par l'organisateur.

5.3 ORGANISATION DU JUGEMENT

Le jury s'est réuni au complet le 26 août 2026, dans la salle polyvalente des logements protégés de la Fondation.

5.3.1 Recevabilité des projets

Le jury a décidé d'admettre les 3 projets au jugement et de n'exclure aucun 3 projets de la répartition des prix.

5.3.2 Jugement

Les experts ont présenté leurs rapports au jury.

Expertise de physique du bâtiment

Les trois projets retenus ont été analysés sous l'angle du réemploi de la structure actuelle, des volumes d'excavation, des surfaces de vitrages, de l'inertie des chambres, de la technique du bâtiment, de l'approche low-tech et de la gestion des eaux pluviales. En résumé :

- Le maintien des constructions existantes et de leurs éléments structurels sont évidemment à prioriser. Le projet n° 6 se distingue clairement de ses concurrents sur ce point en maintenant la structure de l'aile ouest ;
- Les volumes d'excavation doivent être minimisés, sur ce point les projets n° 11 et 12 sont plus favorables ;
- Afin d'éviter les surchauffes, la part d'ouvertures devrait se situer entre 30 et 40 %, en particulier pour les chambres. Cette proportion est nettement dépassée dans le projet n° 11. L'analyse s'est focalisée sur les chambres, mais les surfaces importantes de vitrages zénithaux et de l'orangerie sont également problématiques pour ce projet.
- Les dalles et murs béton sont plus favorables pour l'inertie du bâtiment, mais répondent mal aux exigences en matière de durabilité et d'utilisation du bois du canton. Le jury et les experts émettent des doutes sur la faisabilité technique et économique des dalles de réemploi tel que proposé par le projet n° 11 ;

- Les questions de technique et de ventilation sont peu ou pas développées par les concurrents ; seul le projet n° 6 développe la question de la gestion des eaux pluviales et de la biodiversité.

Expertise sécurité incendie et construction bois

Les trois projets retenus ont été analysés sous l'angle de la sécurité incendie, notamment par rapport au concept de protection incendie et au concept d'évacuation. Les bâtiments sont de « type a » et de moyenne hauteur (11-30m). En résumé :

- Les voies d'évacuation verticales doivent être compartimentées coupe-feu, être superposées et avoir des sorties directes vers l'extérieur ;
- La création d'unités d'utilisation permet d'éviter les voies d'évacuation horizontales et d'avoir des séjours ouverts sur les couloirs, mais cela implique des distances de fuite inférieures à 20 m et un escalier par unité ;
- Un transfert des résidents sur l'étage doit être possible ;
- En façade, l'isolation doit être RF1. Un bardage en bois peut être admis sous certaines conditions.
- L'accès aux bâtiments doit être garanti pour le camion pompier.

A ce stade, aucun des projets analysés ne respecte l'ensemble de ces exigences et tous devraient être adaptés pour y répondre. Pour les projets n° 11 et 12, la création d'un escalier supplémentaire serait nécessaire afin de rendre le concept de transfert conforme.

Les 3 projets proposent l'utilisation du bois pour les planchers de la/des extensions. A ce stade, aucun d'entre eux ne propose un système totalement cohérent et abouti à même de respecter les exigences de protection incendie, ni des descentes de charges cohérentes. Ces points devront être développés par l'auteur du projet lauréat en collaboration avec des spécialistes.

Expertise économique

Les 3 projets retenus ont été examinés sous l'angle économique. L'estimation des coûts a été effectuée sur la base des CFC 1-9, qui ont été répartis selon les financements usuels de l'Etat de Vaud (coût du lit/hors coût du lit/à charge du MO ainsi que des résidents et bénéficiaires des régimes sociaux). Les différents paramètres analysés sont reportés dans un tableau synoptique avec un système de notation qui permet un comparatif de tous les facteurs examinés.

L'écart de coût entre les 3 projets est inférieur à +/- 6 %. Les projets n° 6 et 12 permettent, selon les informations disponibles à ce stade, de respecter le coût cible pour un EMS de 90 lits, celui du projet n° 11 se situant un peu au-dessus.

Ces estimations ont servi à comparer les projets entre eux, à leur stade actuel, avec une méthode identique. Les montants qui en ressortent ne sont pas utilisables pour la suite de la procédure.

Suite des délibérations

Après avoir pris connaissance des expertises, le jury s'est réuni en plénum et a poursuivi l'analyse des 3 projets retenus pour le degré d'affinement, ainsi que des 2 autres projets retenus pour les prix.

Après une discussion approfondie, le projet n° 6 DENISE s'est très clairement avéré plus favorable sur la majorité des points examinés par les experts et répondre au mieux aux autres

critères de jugement, ainsi qu'à la vision institutionnelle du Maître de l'ouvrage. Le jury a décidé à l'unanimité de lui attribuer le 1^{er} prix.

5.3.3 Classement et prix

Le jury a établi le classement et la répartition des prix, mentions et indemnités, selon le tableau ci-dessous. Le jury disposait d'un montant total de 211'200.- (hors TVA) pour l'ensemble des prix et mentions. Une indemnité forfaitaire de 20'000.- Ht est attribuée en sus aux concurrents retenus pour le degré d'affinement.

Rang	N° et Devise	Prix	Montant prix	Indemnité
1 ^{er} rang	6_DENISE	1 ^{er} prix	CHF 66'200.- +	CHF 20'000.-
2 ^{ème} rang	12_Les instants heureux	2 ^{ème} prix	CHF 55'000.- +	CHF 20'000.-
3 ^{ème} rang	11_Granny Smith	3 ^{ème} prix	CHF 40'000.- +	CHF 20'000.-
4 ^{ème} rang	3_Tout Baud, tout neuf !	4 ^{ème} prix	CHF 30'000.-	
5 ^{ème} rang	10_Golden	5 ^{ème} prix	CHF 20'000.-	

6. CONCLUSION

6.1 RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury recommande à l'unanimité au Maître d'ouvrage de poursuivre l'étude avec l'architecte et, le cas échéant, avec l'architecte paysagiste auteurs du projet n° 6 DENISE, selon les termes et conditions mentionnés au chapitre 1.9 du cahier des charges.

Le jury demande à ses auteurs de tenir compte des critiques mentionnées dans ce rapport et d'établir un dialogue attentif et ouvert avec le Maître de l'ouvrage et les utilisateurs.trices pour un développement harmonieux de ce projet. Il formule à ce sujet les recommandations suivantes :

- Développer les intentions présentées pour les aménagements extérieurs ; préciser le traitement des limites de parcelles, en particulier dans les zones de stationnement jouxtant les parcelles habitées voisines ;
- Retravailler la zone d'entrée de l'EMS afin d'améliorer les relations entre le hall d'entrée, la séjour-café, l'accueil et les salles d'activités ;
- Retravailler les couloirs secondaires des unités de vie de l'extension est, afin de retrouver une certaine générosité et les qualités spatiales qui étaient présentes dans le projet avant le degré d'affinement ;
- Les 3 patios/puits de lumière apportent des qualités de lumière et de transparence dans les parties centrales du plan. Ceux-ci devront être développés en vérifiant les rapports aux toitures, les protections solaires, les proportions de vitrages et s'ils doivent réellement constituer des espaces extérieurs, tout cela en regard de la physique du bâtiment (ventilation par effet cheminée, déperditions thermiques...) et des exigences de sécurité incendie ;
- Résoudre le problème du raccord entre la toiture de la maison d'habitation et de l'extension ;
- Préciser et optimiser le système constructif, en particulier les planchers des parties nouvelles, en favorisant le bois et dans le respect des exigences de sécurité incendie ;
- Etudier des options pour l'extension de la petite bâtisse, dans le but de préserver au maximum l'ensemble patrimonial constitué par sa façade ouest, la fontaine et le muret en pierre ;
- Les intentions énoncées quant à la récupération d'éléments ou de matériaux, ainsi que par rapport à une ventilation tout ou partie naturelle, ainsi que les autres aspects liés au développement durable sont à approfondir et à développer conformément au cahier des charges ;
- La planification du chantier et de son étagement devront être étudiés avec minutie, afin d'assurer les accès et le fonctionnement du bâtiment, tout en limitant les nuisances pour les résidents et le personnel. Il en va de même pour les accès aux bâtiments voisins et leurs habitants.

6.2 REMERCIEMENTS ET CONCLUSION

A l'issue du jugement du concours, le jury et le Maître de l'Ouvrage remercient l'ensemble des participants pour leurs réflexions, leur engagement et leur travail, qui ont permis au jury de construire sa réflexion et d'affiner son regard sur ce site et, par la comparaison des diverses solutions proposées notamment, de prendre la mesure des enjeux et défis qu'il représente.

Le jury a également conscience de la complexité du programme, des contraintes réglementaires et spatiales particulières du site, auxquelles s'ajoutent la présence de bâtiments en partie protégés et qui devront rester en activité durant les travaux. Il n'en est que plus reconnaissant aux 24 concurrents qui ont relevé ces défis et tenté de proposer une solution à ces problèmes.

Enfin, le jury s'étonne que seuls 6 concurrents sur 24 se soient adjoint les services d'un.e architecte paysagiste, malgré les enjeux paysagers importants soulignés dans le cahier des charges, la présence d'une architecte paysagiste dans le jury et la clause permettant l'attribution directe d'un mandat au bureau mentionné sur la fiche d'inscription.

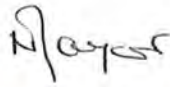
7. APPROBATION

7.1 SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

Le présent rapport a été approuvé par le jury le 25 septembre 2026.

Présidente

Mme Nicole Mayor



Membres non professionnelles

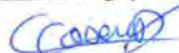
Mme Anick Chevalley



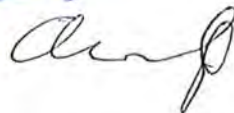
Mme Marisa Soares



Mme Céline Cosendey



Mme Anne Christine Ganshof



Membres professionnels.les

M. Patrick Schmid



Mme Laura Mechkat



M. Antoine Béguin



Mme Aurélie Barral



M. Jean-Philippe Egger



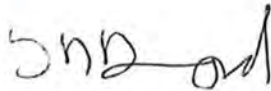
M. Luis Leal

Suppléants.es non professionnels.les

M. Fabrice Chollet



Mme Jeanne-Marie Daguët



Suppléant professionnel

M. Bao Tran



8. LEVEE DE L'ANONYMAT

8.1 PROJETS PRIMES

1^{er} rang 1^{er} prix

Architecte
Collaborateurs-trices

Architecte paysagiste
Collaborateurs-trices

6. DENISE

: Marzano Polikar architectes, Pully
: Lorenzo Marzano, Grégoire Polikar, Dorian Fabbro, Odile Becker,
Vincent Fourel, Nicolas Olivier, Séverine Oppliger, Mathilde Thiriot
: atelier adr, Genève
: Pierre Brossard, Morgane Hofstetter, Samuel Perier, Yann Bergeot

2^e rang 2^e prix

Architecte
Collaborateurs-trices
Architecte paysagiste

12. LES INSTANTS HEUREUX

: Sedano Architecture GmbH et Luxan Arquitectos SLP
: Monica Sedano, Alexandre Gonin
: -

3^e rang 3^e prix

Architecte
Collaborateurs-trices

Architecte paysagiste
Collaborateurs-trices

11. Granny Smith

: atelier itsé Sàrl, Biel/Bienne
: Michel Baumann, Charlotte Prins / Adam Wiencierz, Amstein-
Walthert, Genève
: Vivacité architecture du Paysage
: Thomas Cattin

4^e rang 4^e prix

Architecte
Collaborateurs-trices

Architecte paysagiste

3. Tout Baud, tout neuf !

: DAL-ZOTTO ARCHITECTURE Sàrl, Le Mont-sur-Lausanne
: Frank Dal-Zotto, Constanze Dal-Zotto, Martin Ferrini, Camila Ballerini,
Simon Luprano
: -

5^e rang 5^e prix

Architecte
Collaborateurs-trices
Architecte paysagiste

10. GOLDEN

: Juan Socas Architecte, Morges
: Juan Socas, Katia Schmit
: -

8.2 AUTRES PROJETS

1. BACK IN THE GAME

Architecte
Collaborateurs-trices
Architecte paysagiste

: atelier d21, Lausanne
: Antonio Pulido, Enrique Rollan
: -

2. POUDLARD

Architecte
Collaborateurs-trices
Architecte paysagiste

: Philippe Le Roy Architectes, Nyon
: Philippe Le Roy, Valentin Rey, Oliver Lütjens
: -

4. Le BAM sifflera trois fois

Architecte : LVPH Architectes Sàrl, Pampigny
Collaborateurs-trices : Laurent Vuilleumier, Nora Spieth, Léo Taillefer, Thomas Lorin, Ingrid Lorin, Laurianne Ferreira
Architecte paysagiste : -

5. DOMINOS

Architecte : Atelier Benoît Jacques Sàrl, Lausanne
Collaborateurs-trices : Benoît Jacques
Architecte paysagiste : -

7. ALETHEIA

Architecte : AARS architectes Sàrl, Bulle
Collaborateurs-trices : Florencio Sotos, Isabel Ramos
Architecte paysagiste : Arrabal Sàrl, Genève
Collaborateurs-trices : -

8. calamari fritti

Architecte : dominik odermatt. Mühlethurnen
Collaborateurs-trices : Dominik Odermatt
Architecte paysagiste : -

9. COUTURE

Architecte : GDAP Architectes Sàrl, Les Acacias-Genève
Collaborateurs-trices : Jose-Luis Tejedor, David Gaston, Andres Subira, Gonzalo Martinez, Linda Dakhel
Architecte paysagiste : -

13. JUSTE MESURE

Architecte : colombo+casiraghi architetti SA, Lugano
Collaborateurs-trices : Andrea Casiraghi, Federica Colombo, Lylian Calenda, Elisa Marioni, Lorenzo Crippa, Asia Mentasti
Architecte paysagiste : Atelier Pando, Mendrisio
Collaborateurs-trices : Annalisa Pandolfo

14. L'ECHO

Architecte : eido architectes Sàrl, Aigle ; Düdingen
Collaborateurs-trices : Diogo Dos Santos, David Eichenberger, Maëlle Waeber, Romeo Follonier, Célimène Stampbach, Nikita Anner, Tim Chettouh
Architecte paysagiste : Verzone Woods Architectes Sàrl, Vevey
Collaborateurs-trices : Craig Verzone

15. La lisière pentatonique

Architecte : Dreier Frenzel (Lausanne) & Tekhne
Collaborateurs-trices : Yves Dreier (DF), Eik Frenzel (DF), Nathan Demont (DF), Balthasar Eberle (DF), Cédric Albert (Tekhne), Nicolas Pierret (re-akt)
Architecte paysagiste : Varia, Lausanne
Collaborateurs-trices : Eve Bruschet

16. VILLAGE

Architecte	: Studioplus Architectes et Atelier EJF Architecture & Design (Chêne-Bougeries)
Collaborateurs-trices	: Tedros Yosef, Luis Antunes, Emma-Julia Fuller, Isidora Rodana, Silvia Ottaviano, Elodie Humberstet, Devin Derboven, Alessia Ascione
Architecte paysagiste	: -

17. TRAIT D'UNION

Architecte	: Argemi Bufano Architectes Sàrl, Genève
Collaborateurs-trices	: Enric Argemi, Federica Bufano, Katerina Botsis, Guillaume Bourgeois
Ingénieur Civil	: Perreten & Milleret SA, Carouge
Collaborateurs-trices	: Marc Lachenal, Jordi Argemi

18. tea time

Architecte	: riforma architecture SA, Fribourg
Collaborateurs-trices	: Mario Da Campo, Yvan Chappuis, Benoit Clément, Jacqueline Waeger
Architecte paysagiste	: -

19. Sous un même toit

Architecte	: STUDIOPEZ Sàrl, Bâle
Collaborateurs-trices	: Daniel Zarhy, Pedro Pena, Danielle Nagila, Yahel Balisiano, Shai Keselbrener
Architecte paysagiste	: STUDIOPEZ Sàrl, Bâle
Collaborateurs-trices	: Daniel Zarhy, Danielle Nagila

20. PUZZLE

Architecte	: Ferrari Architectes Lausanne SA
Collaborateurs-trices	: Jean-Baptiste Ferrari, Elvira Kossi-Odi, Arthur Stepczynski, Mailys Pierard, Roman Jeanneret
Architecte paysagiste	: -

21. Alphonse

Architecte	: Baur Klott Architekten GmbH, Bâle
Collaborateurs-trices	: Daniel Baur, Julia Klott, Philipp Dury, Stephanie Hambsch
Architecte paysagiste	: -

22. SUNDAYS GRATUITS TOUTES LES DEMI-HEURES

Architecte	: detritus, Lausanne
Collaborateurs-trices	: Claire Logoz, Bastian Marzoli, Milla Cherbuin, Basil Ferrand
Architecte paysagiste	: -

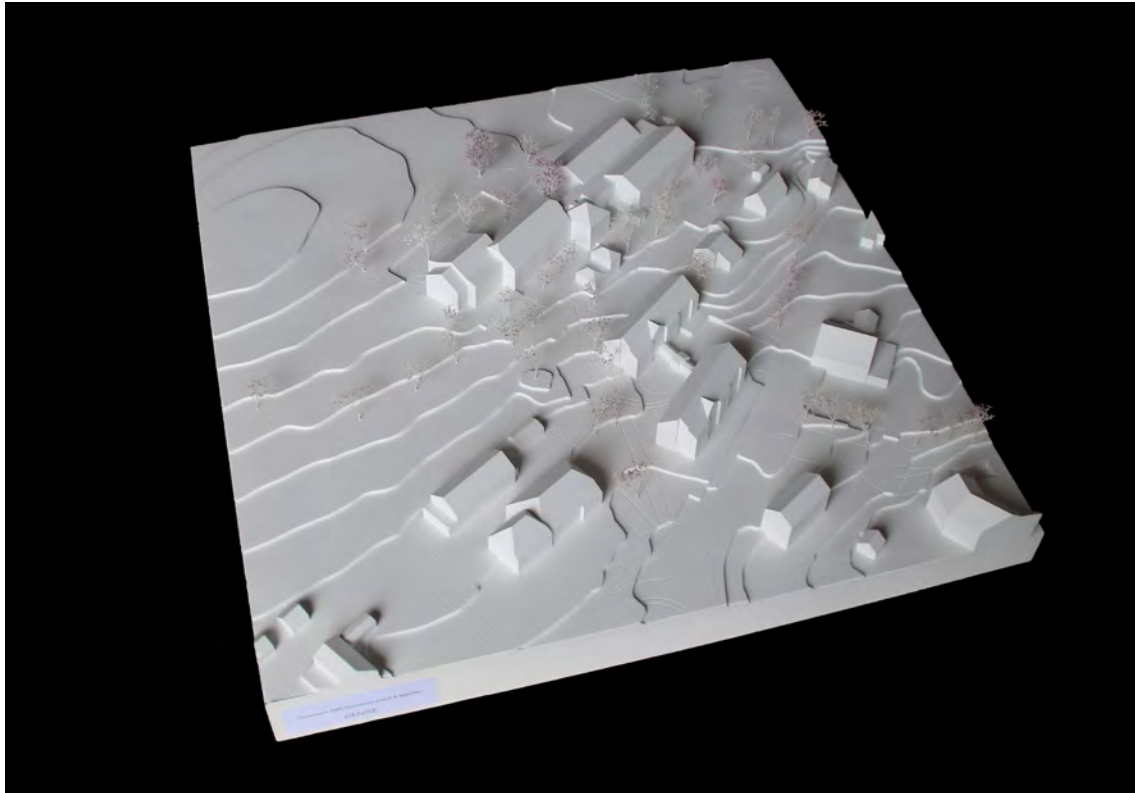
23. La Guinguette

Architecte	: butikofer de oliveira architectes Sàrl, Lausanne
Collaborateurs-trices	: Serge Butikofer, Olivia de Oliveira, Nadine Terrier, Ozan Baran Bakir, Minh LU
Architecte paysagiste	: -

24. MAMI MIA

Architecte	: ARK. Architectes Sàrl, Lausanne
Collaborateurs-trices	: Ziad Kazan, Irene Bianci, Marco di Teodoro, Susan Kazan, Kornelia Magnin, Lionel Sauvegeat
Architecte paysagiste	: -

9. PROJETS CLASSÉS

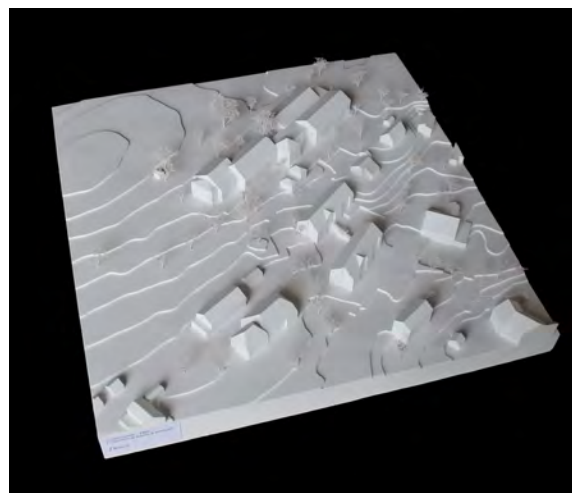


Architecte : Marzano Polikar architectes, Pully

Collaborateurs-trices : Lorenzo Marzano, Grégoire Polikar, Dorian Fabbro, Odile Becker, Vincent Fourel, Nicolas Olivier, Séverine Oppliger, Mathilde Thiriot

Architecte paysagiste : atelier adr, Genève

Collaborateurs-trices : Pierre Brossard, Morgane Hofstetter, Samuel Perier, Yann Bergeot



Maquette phase 1er degré

Le projet Denise propose une implantation urbanistique simple et cohérente : à l'exception de l'ancienne porcherie, tous les bâtiments existants sont conservés. À l'est, un volume de construction neuve compact est implanté, accueillant les unités d'accompagnement de gériatrie et l'entrée, ainsi que le centre d'accueil temporaire (CAT). Celui-ci est habilement articulé en plusieurs sous-volumes, générant un jeu varié de parties ouvertes et fermées, et s'intégrant ainsi de manière harmonieuse à l'échelle du bâti existant.

L'entrée principale est située à l'est de la Maison d'habitation, à l'interface entre le nouveau bâtiment et l'existant. Ce choix est pertinent, puisqu'il n'y a pas de différence de niveau à franchir. Les aspects problématiques de la première phase concernant le cheminement et l'aménagement des espaces extérieurs de l'entrée principale ont été clarifiés : le cheminement piétonnier se fait désormais via la Cour de pétanque, entre la Petite bâtisse et la Maison d'habitation, jusqu'à l'entrée, alors que les véhicules accèdent à la zone de dépos-minute, reliée à l'entrée par un couvert, par la route d'accès au sud de la Petite bâtisse.

L'aménagement, nettement plus perméable et végétalisé par rapport au 1er degré, contribue largement à améliorer la qualité de l'entrée. Le léger déplacement du volume neuf vers le sud a en outre renforcé sa visibilité depuis l'accès au site et rend le cheminement vers l'entrée principale plus intuitif. La situation problématique de la livraison et de la rampe d'accès aux parking, identifiée lors du 1er degré, a été résolue par leur déplacement au nord, directement à côté de la cuisine. Un monte-charge permet d'atteindre directement les locaux de stockage situés au sous-sol.

En général le projet propose des espaces extérieurs de qualité, à la fois variés et accueillants, qui favorisent les échanges et encouragent une véritable mixité intergénérationnelle. Cette attention portée aux usages et aux interactions sociales constitue un point fort du projet. L'implantation du jardin d'enfants dans la Petite bâtisse est intéressante et permet une interaction stimulante avec les espaces extérieurs, tant en direction de l'entrée principale que de la cour de pétanque. L'annexe ajoutée à l'ouest sacrifie toutefois la façade ouest de la Petite Bâtisse, digne de protection, ainsi que sa fontaine et le muret en pierre, ce que le jury regrette. D'autres options devraient être étudiées.

Les qualités de l'espace central au rez-de-chaussée ont été préservées : Le hall d'entrée est généreusement dimensionné et lumineux, créant une belle continuité spatiale intérieure et reliant les espaces extérieurs situés au sud et au nord du site. La salle à manger ainsi que la cafétéria s'y rattachent directement, formant un ensemble spatial attractif. Le solde de la surface du séjour commun est déplacé de manière plausible vers le nord, dans la partie existante et les salles d'activités à droite de l'entrée.

Au 2e degré, l'unité de psychogériatrie spécialisée a été déplacée dans la partie ouest du bâtiment, où elle est entourée d'espaces verts attractifs et calmes. Une entrée indépendante est aménagée du côté de l'accès, à proximité du séjour d'unité, alors que la salle à manger est positionnée au nord, en relation avec le jardin sécurisé dans la partie ombragée et ouverte sur le jura. Le CAT est désormais implanté à l'est, en relation plus directe avec la zone d'entrée, contribuant à son animation et favorisant les échanges avec les résidents. Les deux salles d'activités sont également adjacentes à l'entrée principale et peuvent, si nécessaire, être réunies pour former une grande salle. Une relation plus directe de celles-ci avec la zone d'entrée serait néanmoins souhaitable. Les espaces de soins esthétiques et bien-être se trouvent finalement directement au niveau de l'ancienne entrée principale, près de la cour de Pétanque, et sont ainsi également facilement accessibles depuis l'extérieur ; l'accessibilité depuis l'intérieur a pu être résolue grâce à un dispositif de rampes.

Dans les étages supérieurs, les unités d'accompagnement de gériatrie se situent dans la partie est, au-dessus du CAT et de l'entrée. Leur organisation a été légèrement adaptée par rapport à la 1re phase : le nombre de noyaux centraux a été réduit de 4 à 2, ce qui simplifie quelque peu les cheminements, mais les rend également un peu plus monotones. Par ailleurs, l'éclairage naturel des espaces intérieurs a été dissocié des dispositifs de distribution et d'évacuation. La lumière naturelle pénètre désormais par deux patios, ce qui améliore certainement les conditions d'éclairage naturel. Parallèlement, la situation d'évacuation a pu être résolue : les cages d'escalier disposent au rez-de-chaussée d'une liaison directe vers l'extérieur. De manière générale, les étages se dis-

tinguent par une distribution des circulations et de la lumière variée, les espaces de séjour sont conçus de manière attractive et les circulations généreuses.

L'unité d'accompagnement de psychogériatrie est organisée sur deux niveaux à cheval entre le corps principal et l'aile ouest. L'extension créée à l'extrémité ouest est bien résolue, les adaptations proposées de la forme de la toiture ainsi que des hauteurs sous plafond dans cette zone sont résolues de manière satisfaisante.

La zone administrative prend place de manière pertinente dans l'ancienne maison, avec une nouvelle cage d'escalier qui la connecte à l'extension ouest. La rencontre volumétrique entre l'extension, la maison et la nouvelle cage d'escalier devront toujours être résolue, notamment au niveau de la toiture, des avant-toits et des raccords de niveaux.

Le système constructif des parties neuves repose sur une différenciation subtile et cherche à établir un lien avec l'existant. Alors que les murs extérieurs des ailes de chambres sont réalisés en maçonnerie monolithique, à l'image des bâtiments existants protégés, les dalles ainsi que les façades ouvertes des espaces communautaires sont proposées en construction bois. Certains murs en terre crue dans les espaces communautaires contribuent en outre à un climat intérieur équilibré. Il en résulte un paysage intérieur attractif et varié, qui répond bien à l'idée du « comme à la maison ». Dans son ensemble, le système constructif différencié prend simultanément en compte les aspects économiques, durables et atmosphériques. La construction des planchers bois devra néanmoins être précisée et vérifiée en regard des exigences de protection incendie et phoniques.

On peut fondamentalement faire le même constat concernant le traitement des façades. La taille et la disposition des ouvertures semblent globalement judicieusement choisies, les deux façades longitudinales de l'extension ouest apparaissent encore quelque peu schématiques à l'endroit du changement d'orientation des chambres et pourraient gagner en finesse dans leur expression architecturale. Il serait également souhaitable que le traitement des façades permette de distinguer plus clairement les bâtiments existants des constructions neuves, notamment à travers un travail différencié des textures et des teintes des enduits.

Les surfaces et volumes, principalement l'aile est, ont pu être légèrement réduits par rapport au 1er degré, ce qui le rapproche de la moyenne des projets et contribue à son efficacité économique.

En conclusion, il s'agit d'un projet qui agit de manière mesurée et subtile sur les plans urbanistiques, architecturaux, aussi bien que spatiaux. Il propose des solutions pertinentes à la plupart des problématiques et difficultés posées par le site et le programme, tout en répondant de manière pertinente aux attentes des utilisateurs.



DENISE



CONCOURS D'ARCHITECTURE
EMS FONDATION BAUD À APPLÈS, DEGRÉ D'AFFINEMENT



FAÇADE NORD 1/100



La terrasse du chêne.
Organisée autour du chêne existant, elle constitue le cœur du projet. En relation directe avec la salle à manger, le bar-room et le salon commun, elle s'ouvre largement sur les champs et le Jura.



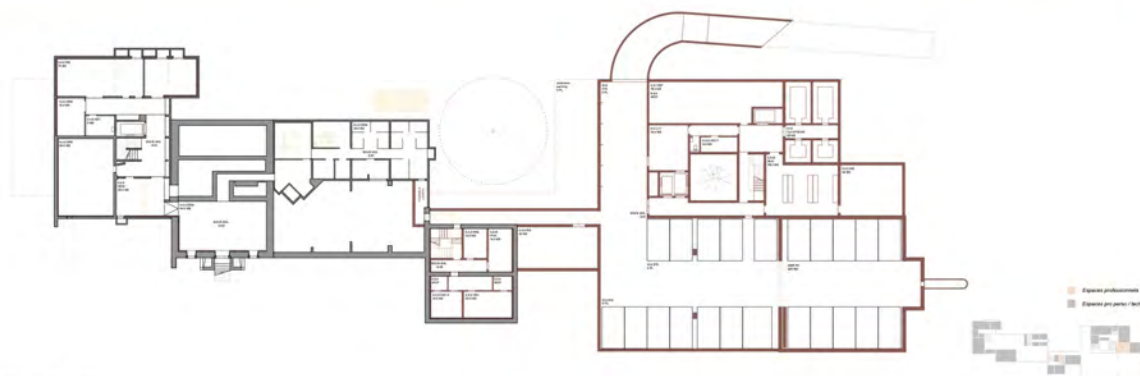
COUPE D 1/100



FAÇADE SUD 1/100



COUPE A 1/100



SOUS-SOL 1/100





Seuil d'entrée
Les parties d'entrée des situations
reparties respectivement sur les
colonnes 1 et 2.

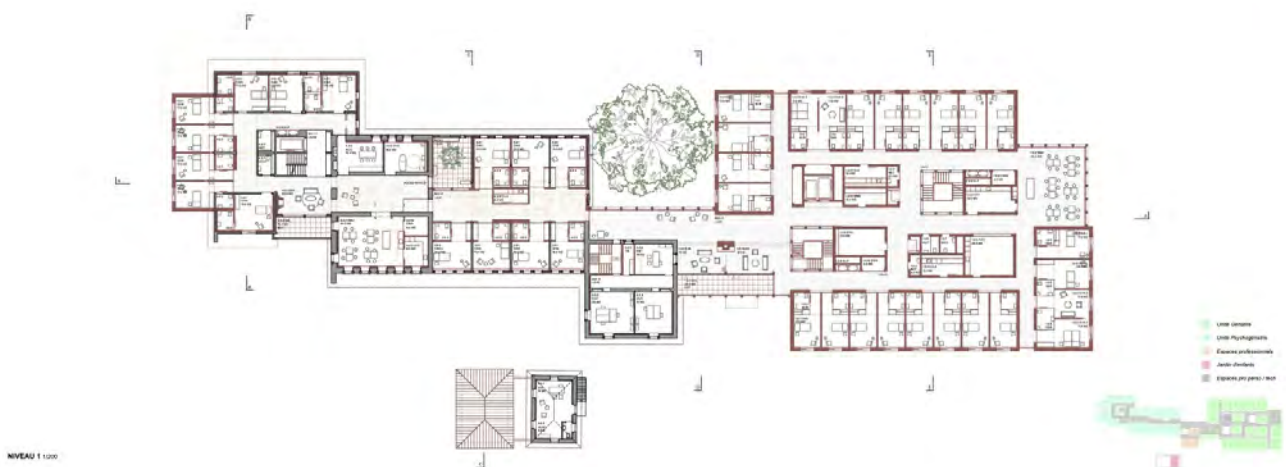
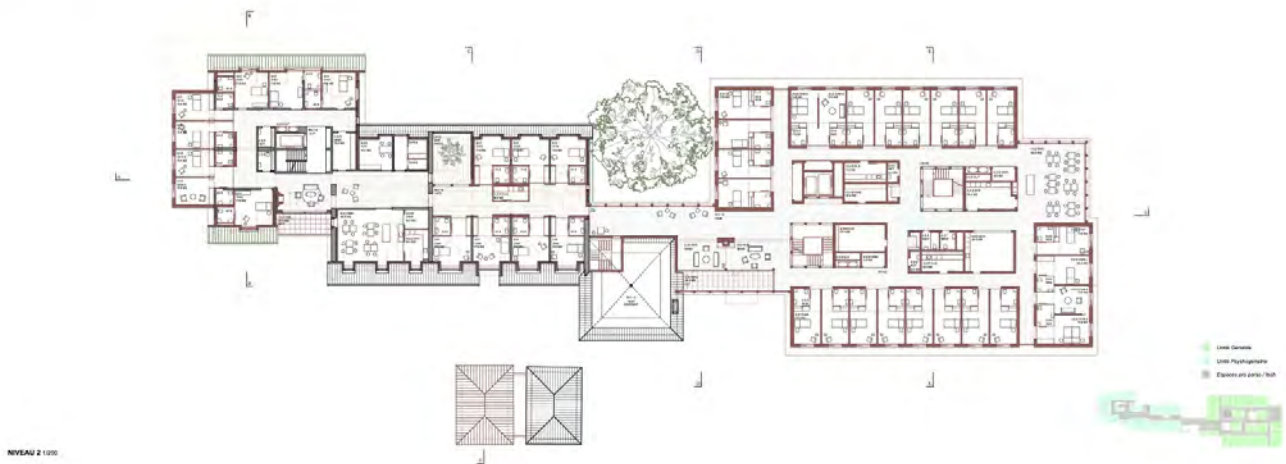
Le sexe d'entrée est de surcroît, et matériellement au sol et définit une intimité entre l'espace privé de la chambre et le couloir. La porte est accompagnée d'un vase poche à l'intérieur et d'une appui-tête en bois sculpté. Chaque porte est une adresse personnelle.

Chambre
Par son organisation simple et
apprenable, la chambre est un meuble
digne à la fois l'espace le plus personnel
des résidents et les passages d'accueil, de
repos, de détente, d'accueil des
amis, etc. et un espace de socié-
tisation pour les résidents de la
résidence.

Fonction

La fonction sert à permettre l'interface des résidents avec l'ordinateur et l'ordinateur de communiquer au résident le plus simplement possible. Un travail simple sur la gestion des données de la table permet aux résidents d'interagir la fonction de différentes façons. La fonction commune permettrait aussi dans la chambre 2, comme les deux autres dans la chambre 2, au moins d'un des résidents de la chambre 2.

[illegible]



DENISE



CONCOURS D'ARCHITECTURE
EMS FONDATION BAUD À APPLES



FAÇADE NORD 1:100



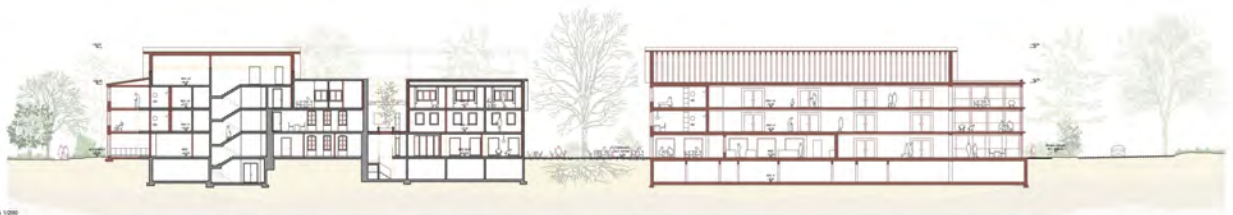
La nouvelle entrée. Depuis le parvis, la transparence du corps de bâtiment offre une vue sur le jardin nord et le Jura.



COUPE D 1:100



FAÇADE SUD 1:100



COUPE A 1:100



SOUS-SOL 1:100



■ Espace professionnel
■ Espace polyvalent / autre



FAÇADE OUEST 1/200



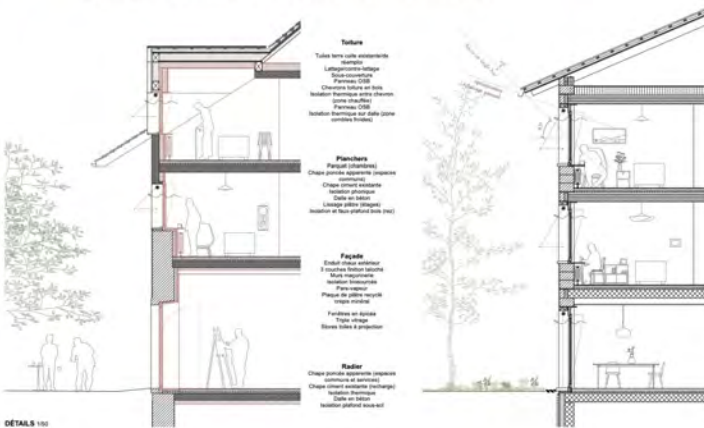
FAÇADE EST 1/200



Les couloirs, l'organisation en volumes orthogonaux dessine un vide intérieur favorisant une relation ouverte sur le paysage.



COUPE E 1/200



DETAILS 1/50



Espaces privés de l'unité de vie

Souff d'entrée
Les parties d'entrée des unités de vie sont conçues pour permettre aux visiteurs de ressentir l'atmosphère de la communauté.

Chambre
Par son organisation simple et ouverte, la chambre est un espace idéal à la fois pour le sommeil et pour la détente.

Foyer
Le foyer est le cœur de la vie sociale de la communauté. Il est conçu pour être un espace ouvert et accueillant.

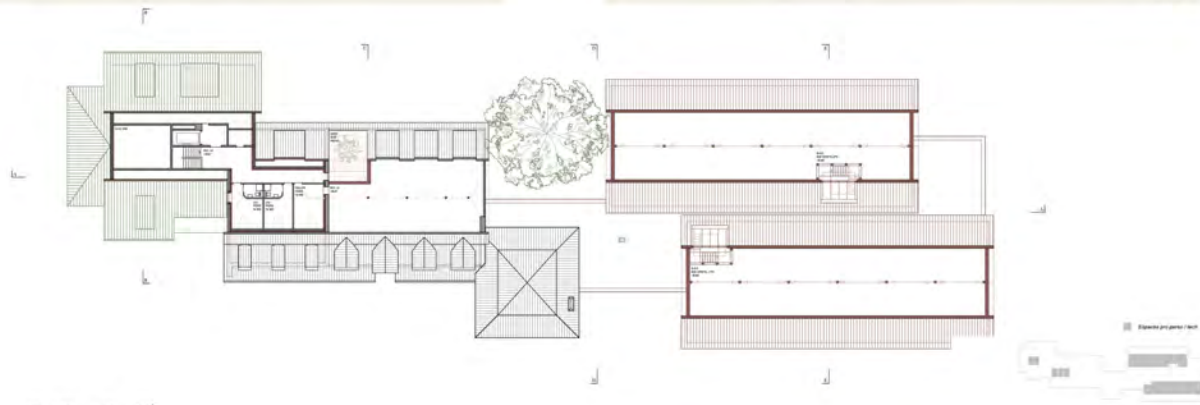
Maternité
Les maternités sont conçues pour être des espaces de vie où les femmes peuvent se sentir en sécurité et en confiance.



COUPE B 1/200



COUPE C 1/200



COMPLEXES 1/200



Architecte : Sedano Architecture GmbH et Luxan Arquitectos SLP
Collaborateurs-trices : Monica Sedano, Alexandre Gonin
Architecte paysagiste : -



Maquette phase 1er degré

Le projet "Les instants heureux" propose des extensions de part et d'autre du bâtiment principal et de l'ancienne maison, tous deux conservés. Trois volumes, d'une échelle comparable à celle du bâtiment principal, prennent la place de l'ancienne porcherie, du hangar et de l'écurie côté est, ainsi que de l'aile existante côté ouest. Cette intervention mesurée est appréciée par le jury pour son caractère domestique et son intégration harmonieuse dans l'environnement ainsi que dans l'échelle du village. Au premier tour du concours, l'orientation de la toiture et l'expression matérielle de l'extension ouest n'étaient pas conformes au règlement urbanistique communal. Au deuxième tour, cette extension a été mise en conformité.

La fontaine, le muret ancien et la Petite bâtisse ont finalement été maintenus au second degré pour accueillir le jardin d'enfants qui prenait initialement place dans un nouveau pavillon implanté au sud-ouest de la parcelle. Ainsi, l'aire de jeux pour enfants a été préservée. La petite bâtisse et son extension nord-est accueillent désormais le jardin d'enfants. Cette extension questionne néanmoins par sa toiture plate et son implantation à moins de 5 mètres de la « maison d'habitation », ce qui n'est pas conforme au règlement urbain. De plus, le jardin d'enfants reste isolé, pris entre la route carrossable, l'entrée du parking et le cheminement piéton.

La modération de l'intervention permet de valoriser pleinement le potentiel d'usage des espaces extérieurs. Leur aménagement autour de l'EMS met en évidence une distinction claire entre un caractère urbain au sud et une ambiance plus naturelle et paysagère au nord. Le concept de végétalisation se distingue par sa cohérence, tout en contribuant à l'identité du projet et à sa qualité d'usage. Malgré quelques arbres supplémentaires par rapport au premier tour, les places côté sud restent néanmoins très minérales et peu ombragées.

Au sud, trois accès distincts sont organisés en lien avec des espaces clairement définis par l'implantation des nouveaux volumes. Le bâtiment principal conservé donne accès à une entrée secondaire associée à la salle polyvalente. Bien qu'il existe une différence de niveau de quelques marches depuis l'extérieur, la salle polyvalente est désormais accessible depuis l'intérieur de l'EMS. L'aile ouest accueille désormais l'unité spécialisée, à la place du centre d'accueil temporaire (CAT). Ce dernier prend place au sein de l'extension est, attenante à la nouvelle entrée principale de l'EMS. Cette rocade est appréciée par le jury, la nouvelle position du CAT créant des synergies avec l'entrée principale de l'EMS et donnant naissance à une place d'accès favorisant le mélange des populations, à l'image d'une place de village.

L'entrée principale de l'EMS est ainsi déplacée à l'est de l'ancienne maison, laquelle joue un rôle de pivot entre la nouvelle place d'entrée et l'ancienne. Le jury apprécie particulièrement cette position, l'absence de différence de niveau, d'escaliers ou d'obstacles garantissant des conditions d'accessibilité optimales pour des personnes âgées dont la mobilité peut être réduite. L'accès à un vaste espace d'accueil est apprécié, avec le séjour commun-tea room sur la droite, ouvert sur une terrasse couverte au sud, ainsi que la salle à manger dans le prolongement de l'entrée et orientée sur les jardins nord. Ces espaces sont néanmoins assez mal définis.

En ce qui concerne l'unité spécialisée située à l'ouest, bien qu'elle soit dotée d'un accès séparé sans obstacles côté ouest, celui-ci reste peu praticable, via un parcours long qui contourne latéralement le bâtiment. De plus, l'organisation demeure rigide et peu convaincante : la position du local d'accompagnement en bout de couloir, plutôt qu'au cœur de l'unité, interroge, tout comme la linéarité des circulations.

Au nord, des aménagements paysagers de qualité, en relation avec l'environnement et les espaces collectifs, sont proposés. Le rapport de transparence et de transversalité entre la place d'entrée et ces espaces paysagers est salué par le jury. Toutefois, les conditions d'accès pour la livraison de la cuisine à l'est restent floues, en raison de leur croisement avec le chemin de détente et de la traversée des places de parking. L'organisation de la livraison et les girations associées restent à démontrer.

En revanche, la stratégie consistant à situer les places de stationnement en limite de parcelle ainsi qu'en sous-sol est appréciée. Ce dispositif est renforcé par des franges plantées généreusement dimensionnées qui permettent une mise à distance qualitative des abords du bâtiment et contribuent à créer un cadre apaisé et protecteur pour les résidents. Le dépose-minute a été resituée à proximité de la rampe d'accès au parking, afin de mieux séparer les flux piétons et véhicules et de sécuriser les accès.

Dans les étages, l'organisation interne est également saluée pour sa cohérence générale et la répartition équilibrée des unités d'accompagnement et des chambres, offrant une certaine flexibilité dans la composition des unités. Le jury regrette toutefois la linéarité des circulations, ainsi que les séjours et salles à manger qui manquent de générosité et se trouvent en bout de couloir. Les couloirs ont été prolongés par rapport au premier tour, accentuant une organisation de type hôtelier, contraire à la vision institutionnelle du « comme à la maison ».

Par ailleurs, les flux logistiques, de buanderie et de déchets restent à préciser quant à leurs croisements avec les circulations des résidents. De plus, la position de la buanderie dans l'abri PC est incompatible avec sa fonction.

La volumétrie du projet est simple et rationnelle ; ses surfaces et volumes sont par conséquent relativement bas.

Le bois et la préfabrication constituent les principes constructifs retenus pour les nouvelles extensions. Ce choix favorise une intégration chaleureuse dans le contexte villageois d'Apples. Il permet également de distinguer clairement les interventions contemporaines du bâti existant tout en soulignant la valeur patrimoniale de ce dernier. Enfin, l'approche low-tech, les réflexions autour du réemploi et la recherche d'économie de moyens renforcent la sensibilité du projet en faveur d'une approche écologique et environnementale.

Dans l'ensemble, le projet séduit par la justesse de son implantation, la mesure de son intervention sur le bâti existant et la qualité de son traitement paysager et constructif. Il présente toutefois plusieurs faiblesses : la non-conformité réglementaire du jardin d'enfants, l'organisation peu convaincante de l'unité spécialisée, l'allongement des circulations aux étages et certains points logistiques encore insuffisamment résolus.

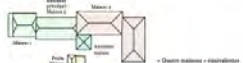
Les instants heureux

Concours d'architecture EMS Fondation Baud à Apples _DEGRE D'AFFINEMENT



Figure 1 : Affinement : caractéristiques morphologiques et intégration harmonieuse

Après une analyse approfondie des caractéristiques du site et des éléments existants, nous nous sommes concentrés sur la répartition du programme foncier et sur l'affinement des plans de masse. Nous avons ainsi pu définir une organisation spatiale qui respecte les contraintes du terrain, tout en intégrant harmonieusement les bâtiments existants et nouveaux. Cette organisation spatiale est présentée dans la figure 1.



Stratégie d'implantation : L'EMS continue à créer son site ouvert et vivant

Après avoir défini une organisation globale et détaillée de la parcelle, nous nous sommes concentrés sur l'affinement des plans de masse. Nous avons ainsi pu définir une organisation spatiale qui respecte les contraintes du terrain, tout en intégrant harmonieusement les bâtiments existants et nouveaux. Cette organisation spatiale est présentée dans la figure 1.

De même, après avoir défini les caractéristiques de l'axe routier, nous nous sommes concentrés sur l'affinement des plans de masse. Nous avons ainsi pu définir une organisation spatiale qui respecte les contraintes du terrain, tout en intégrant harmonieusement les bâtiments existants et nouveaux. Cette organisation spatiale est présentée dans la figure 1.

Par conséquent, une nouvelle organisation spatiale a été mise en place, en intégrant harmonieusement les plans de masse existants et nouveaux. Cette organisation spatiale est présentée dans la figure 1.

Après avoir défini les caractéristiques de l'axe routier, nous nous sommes concentrés sur l'affinement des plans de masse. Nous avons ainsi pu définir une organisation spatiale qui respecte les contraintes du terrain, tout en intégrant harmonieusement les bâtiments existants et nouveaux. Cette organisation spatiale est présentée dans la figure 1.

Conformément aux directives techniques et aux règles d'urbanisme en vigueur, les services techniques ont été sollicités pour valider les plans de masse. Les services techniques ont validé les plans de masse, sous réserve de quelques modifications mineures. Ces modifications ont été intégrées dans la version finale des plans de masse.

Planage

Dans le cadre de l'étude de faisabilité, nous avons défini les caractéristiques de l'axe routier. Nous avons ainsi pu définir une organisation spatiale qui respecte les contraintes du terrain, tout en intégrant harmonieusement les bâtiments existants et nouveaux. Cette organisation spatiale est présentée dans la figure 1.

Figure 2 :

- 1) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 2) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 3) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 4) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 5) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 6) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 7) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)

Figure 3 :

- 1) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 2) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 3) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 4) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 5) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 6) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 7) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)

Figure 4 :

- 1) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 2) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 3) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 4) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 5) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 6) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 7) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)

Figure 5 :

- 1) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 2) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 3) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 4) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 5) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 6) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 7) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)

Figure 6 :

- 1) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 2) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 3) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 4) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 5) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 6) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 7) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)

Figure 7 :

- 1) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 2) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 3) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 4) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 5) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 6) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 7) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)

Figure 8 :

- 1) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 2) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 3) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 4) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 5) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 6) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 7) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)

Figure 9 :

- 1) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 2) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 3) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 4) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 5) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 6) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)
- 7) Caractéristiques des bâtiments existants (bâtiments, axes, et points)



1 Plan de masse : 1/2000



Espace 1A



Espace 1B



Espace 1C



Espace 1D



Espace 1E



Espace 1F



Espace 1G



Espace 1H



Espace 1I



Espace 1J



Espace 1K



Espace 1L



Espace 1M



Espace 1N



Espace 1O



Espace 1P



Espace 1Q



Espace 1R



Espace 1S

Espace 1T

Espace 1U

Espace 1V

Espace 1W

Espace 1X

Espace 1Y

Espace 1Z

Espace 1AA

Espace 1AB

Espace 1AC

Espace 1AD

Espace 1AE

Espace 1AF

Espace 1AG

Espace 1AH

Espace 1AI

Espace 1AJ

Espace 1AK

Espace 1AL

Espace 1AM

Espace 1AN

Espace 1AO

Espace 1AP

Espace 1AQ

Espace 1AR

Espace 1AS

Espace 1AT

Espace 1AU

Espace 1AV

Espace 1AW

Espace 1AX

Espace 1AY

Espace 1AZ

Espace 1BA

Espace 1BB

Espace 1BC

Espace 1BD

Espace 1BE

Espace 1BF

Espace 1BG

Espace 1BH

Espace 1BI

Espace 1BJ

Espace 1BK

Espace 1BL

Espace 1BM

Espace 1BN

Espace 1BO

Espace 1BP

Espace 1BQ

Espace 1BR

Espace 1BS

Espace 1BT

Espace 1BU

Espace 1BV

Espace 1BW

Espace 1BX

Espace 1BY

Espace 1BZ

Espace 1CA

Espace 1CB

Espace 1CC

Espace 1CD

Espace 1CE

Espace 1CF

Espace 1CG

Espace 1CH

Espace 1CI

Espace 1CJ

Espace 1CK

Espace 1CL

Espace 1CM

Espace 1CN

Espace 1CO

Espace 1CP

Espace 1CQ

Espace 1CR

Espace 1CS

Espace 1CT

Espace 1CU

Espace 1CV

Espace 1CW

Espace 1CX

Espace 1CY

Espace 1CZ

Les instants heureux

Concours d'architecture EMS Fondation Baud à Apples DEGRE D'AFFINEMENT



Organizations Interim

Organisation interne

Compte tenu de sa magnifique paylage dans lequel le bâtiment est situé, la proposition vise à tirer le meilleur parti des interventions pays qui offrent toutes les orientations. À cet égard, un plan d'usage très dynamique a été créé, intégrant dans l'EDCS les différents scénographies qui offre le paysage.

Sous le plan fonctionnel, il s'agit donc de la place significativement dévolue lors du degré d'affirmation à cet élément du repérage du CAT et de l'impact du psychopathologie spirituelle. La proposition actuelle analyse notamment le fonctionnement de ces deux programmes, ainsi également celui de l'ensemble de l'ÉMS. Ainsi, toutes les unités de psychopathologie seront regroupées dans l'unité académique. L'unité d'accompagnement y fonctionnera de manière autonome, tandis que l'unité d'accompagnement sera regroupée dans l'unité académique. Le reste de l'ÉMS sera réorganisé en fonction de la place de l'ÉMS dans le système de soins. Le CAT est réorganisé en fonction de la place de l'ÉMS, tout en assurant tout de même la continuité des soins entre les habitants du quartier et les médecins.

De cette manière, une distribution conforme aux missions opérationnelles de la Fondation est proposée, chaque unité de vie pouvant fonctionner de manière isolée et autonome. Dans l'axe est, la résidence s'organise en 4 unités d'accompagnement de 24 lits dans les ailes latérales. Au sud-est, une résidence se situe le CAT. Dans le bâtiment principal et dans la nouvelle extension à l'ouest se situe l'unité d'accompagnement de 30 lits de psychiatrie générale. Au sud-est, une nouvelle unité d'accompagnement de 12 lits de psychiatrie spécialisée.



Epiderm. II *unicapillaris*
in partialis cutis

Tous les circulateurs gisent des rues croisées et des passages variés qui permettent à la fois l'aise de commutation et la sensation agréable d'intimité et de vie privée que chaque foyer doit présenter. Les espaces de service de chaque unité sont organisés de manière fonctionnelle et à proximité les uns des autres.

Au centre de l'île se sit le salon à table à manger, qui s'ouvre sur une large terrasse couverte profitant de vues dégagées vers le sud et sur la nouvelle place d'armes. De manière stratégique, le local de l'épicerie d'accompagnement et l'office sont situés juste à côté. Une agréable chaudière et un flat central apportent de la chaleur et confortent les écolages et la convivialité communautaire. Les deux salons plus calmes ont été subdivisés aux extrémités de chaque aile de vie.

À l'ouest, l'unité d'accompagnement de psychiatrie s'organise de manière similaire à l'autre unité, avec des salles espacées de salle à manger et de séjours ainsi qu'un accès à deux portes principales et contrôlées par les locaux de l'équipe d'accompagnement.



transmission, pour le cas contraire
l'existence d'un tel état est

As maîtres-chanteurs, les équipes publiques s'organisent en position centrale, dans un espace géographique et diplomatique qui permet de communiquer visuellement le jargon de Jura au nord avec la place d'Artois au sud. La radio-émission confère d'ailleurs l'air principal. Le salon communique presque toujours avec l'édifice domestique. Il indique notamment une chemise, une petite bibliothèque ainsi qu'un agréable salon de où les salons peuvent accompagner les résidents, tout en profitant de leurs vues exceptionnelles sur le futur et le jardin d'Artois.

La colline a été reboisée pour l'entretien du plateau. Elle bénéficie d'une connexion directe avec le réseau chargé ARS sur l'ensemble, ce qui facilite considérablement les flux hydrauliques de l'ensemble et en fait une zone très intéressante pour les collectivités des résidents.

À l'ouest du « bâtiment principal », on trouve les toilettes communes de l'unité de psychogéronte azerbaïdjanaise. Celles-ci offrent plusieurs aménagements distincts mais interconnectés : à travers un vaste hall d'entrée, selon que la salle à manger ou une cuisine ou encore le salon déguisé d'une chaise longue et d'une bibliothèque. Dans la partie est sont disposées les salles de toilette et les salles polyvalentes. Ces deux salles polyvalentes ont été aménagées afin de faciliter l'accès afin d'atténuer depuis l'extérieur du bâtiment. De plus, pour répondre l'accessibilité ponctuelle depuis l'extérieur Place du Village, un petit bâtiment a été construit pour brancher les toilettes d'urgence d'urgence.

Actuellement, le bâtiment existant de l'aile ouest dispose d'une agréable cafeteria-terrace très fréquentée, avec d'agréables espaces extérieurs et des vues magnifiques sur le Jura. Notre volonté a été de préserver cette ambiance à l'angle nord-ouest de l'aile de psychiatrie, en y insérant un petit salon doté de larges vues. Cet aménagement permet d'apaiser l'effet de confinement de ces unités de soins, tout en permettant leur utilisation en partie comme espace de travail pour l'équipe d'accompagnement.

Le bâtiment de l'Assemblée dispose d'une zone fonctionnelle représentative et sera destiné à l'étage administratif. Au rez-de-chaussée se situent les bureaux, au premier étage la salle de repos du personnel et au deuxième étage les appartements de location pour le personnel. Il y a été jugé optimal de situer les résidences au second, économiquement directement avec le parking souterrain pour le personnel.

As soon as, in points centrale ne s'arrête le parking, dans le bâtiment principal se trouvent divers locaux de stockage et techniques. Dans l'édifice sont situés les espaces de stockage, conservant l'air de protection vivante. L'engraissemment de l'air est dans l'air est, se trouve en partage avec la zone de bande.



Les instants heureux

Système constructif et économique de la construction

Compte tenu des caractéristiques de l'EMS, ainsi que des objectifs économiques et opérationnels liés au programme, trois propositions ont été construites dans une optique organisationnelle du programme, et aussi sur une dimension constructive qui optimisera les investissements fixes à court et long terme. Dans cette phase de concours, les surfaces globales nettes d'opérations, permettant d'atteindre au degré de raffinement exigé.

Dans le but de limiter au strict minimum l'impact opérationnel et les inconvénients généraux que le chantier sur le bâtiment entraîne au service, le plan d'entretien sera appliqué à des éléments architecturaux. La préhabilitation permettra ainsi une réduction significative des interventions sur site et une simplification totale du processus de mise en œuvre.

La structure a été conçue en utilisant des planchers et des piliers en bois. Pour cette raison, des tests préliminaires minutieux ont été poursuivis et le son de chaque battée de l'organisation des flûtes acquiescentes. La structure en bois s'appuie sur une grille, modifiée par la chambre type, qui permet d'utiliser des éléments préfabriqués. Les joints traditionnels sont bien abondamment observés en association avec une préfabrique.

De même, les excavations ont été minimales et les espaces intérieurs ont été simplifiés afin d'obtenir une compatibilité globale favorable. En ce sens, il est proposé de réduire au maximum le volume des bâtiments à chauffer, en limitant l'apport sans le tout en dehors du revêtement thermique. Les installations techniques seront affectées dans les vestibules.

La lipide est injectée efficacement dans l'encrassement collagène de l'épiderme. La lipide des échantillons injectés est trouvée en haut confiné, avec des lésions continues de 10-15 cm épaississent continuellement le haut pour récupérer des cellules vivantes à distance.

La composition des têtes, des queues et des couronnes, est conçue et dimensionnée pour éviter le glissement de la chaudière en feu. Toutes les couronnes des chaudières sont équipées d'un système de protection solide installé au d'avant-toit.

Pour les intérieurs, les matériaux des chambres sont fabriqués et se trouvent de couleur.

Il est évident que les caractéristiques de ces deux langues sont très différentes. Les caractéristiques de la langue française sont : la langue est écrite, la langue est parlée, la langue est lue, la langue est entendue, la langue est vue, la langue est sentie, la langue est goûtée, la langue est touchée, la langue est sentie, la langue est vue, la langue est entendue, la langue est lue, la langue est écrite. Les caractéristiques de la langue anglaise sont : la langue est écrite, la langue est parlée, la langue est lue, la langue est entendue, la langue est vue, la langue est sentie, la langue est goûtée, la langue est touchée, la langue est sentie, la langue est vue, la langue est entendue, la langue est lue, la langue est écrite.

Reinforcement Learning

None registered in the national or international databases, or included in charges or international treaties that are subject to administrative control.

Le concept énergétique s'articule autour de la production d'énergie et la répartition de celle-ci sous des modalités liées au savoir. Le but est de maximiser le confort thermique, l'ergonomie, l'humidité relative avec une consommation d'énergie la plus faible possible. Pour répondre à la loi sur l'énergie, le bâtiment correspond alors à une réalisation Maîtrise d'Œuvre, qui consiste à :

7. *Explain the importance of the following factors in the development of a country's economy: (a) Human resources, (b) Capital resources, (c) Technology, (d) Infrastructure, (e) Government policy, (f) International trade, (g) Natural resources, (h) Education, (i) Health, (j) Environment.*

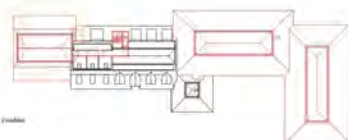
Le logement idéaliste d'une ventilation transmissible naturelle grâce aux fenêtres disposées de part et d'autre du bâtiment. Inconvénient: les occupants d'un 5^e étage hybride de ventilation simple sans fenêtre dans les appartements. Le sommeil éphémère, les fenêtres permanentes. L'absence d'un peu de fraîcheur et de régularité et une surchauffe dans les appartements. L'air est distribué dans les salles de bains. Ce système est idéal pour les appartements dans les zones publiques, la ventilation étant gérée à distance. Les défauts sont soulignés en traitant des fenêtres.



Sanctification de chauffage

Le chauffage se fera avec des chaudières à plaquettes en PAC Air/Eau selon l'étude de faisabilité en collaboration avec des professionnels locaux pluridisciplinaires. Pour limiter l'impact visuel, les panneaux seront à l'arrière des toitures existantes.

La spiruline de chlorelle se séchera jusqu'à trois heures supplémentaires, ce qui permettra de réduire les risques de surchauffe liés aux apports solaires tout en offrant un



Les instants heureux

Concours d'architecture EMS Fondation Baud à Apples DEGRE D'AFFINEMENT



Techniques de construction

Nous avons survécu une situation particulière à la proposition d'une solution durable qui minimise l'impact environnemental. Nous proposons une construction basée sur des éléments économiques et légitimes, en essayant d'éviter autant que possible les solutions simplistes.

L'utilisation d'éléments assemblés facilite leur remplacement en fin de vie. Elle permet également d'adapter la structure à d'éventuels nouveaux usages et augmente la durée de vie du bâtiment. Par exemple, grâce à des chaises légères à montants en bois entre les piers, il est possible, et souhaitable, de réviser ultérieurement deux étages en démontant simplement la

Non intense, si possibile, le matrici composte, difficilmente reversibili.

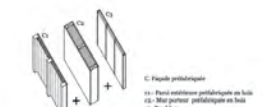


Keywords

Avant la démolition des bâtiments existants, une identification minutieuse des matériaux permettra de séparer les matériaux appropriés qui pourront être réutilisés dans le projet ou recycler pour d'autres usages. Il est important de réaliser une étude spécifique lors de la phase de conception du projet avant la démolition/démontage du bâtiment existant.

Les bâtiments de l'écurie, le hangar, et le bâtiment situé à l'est, servant de ressources pour l'urban mining. À ce stade du concours, nous ne disposons que des informations détaillées suivantes pour formuler une proposition concise. Pour l'instant, nous suggérons de réaliser les éléments suivants (even qui sont en bon état) et les conserver dans le bâtiment de la non-

- [illegible]



Copyright © 2004 John Wiley & Sons, Ltd.

Chen, Y. and M. J. Griffin, 1995. The effects of vibration on the human body. *Journal of Sound and Vibration* 182: 31-49.

Keywords:



1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 2679, 2680, 26



Les instants heureux

Concours d'architecture EMS Fondation Baud à Apples



Organization Interview

Organisation interne

Compte tenu du magnifique paysage dans lequel le bâtiment est situé, la proposition vise à tirer le meilleur parti des merveilleux vues qu'offre toutes les orientations. À cet effet, un plan d'étage très dynamique a été créé, intégrant dans l'EDM les différentes scénographies qu'offre le paysage.

fonctionnement, une distribution conforme aux exigences opérationnelles de la Fondation ou propose. Chaque unité de vie pourra fonctionner de manière isolée et autonome. Dans l'acte tel, le résident élargit en 2 unités d'accompagnement de 24 lits dans les Régions supérieures. Au recensement ou au cas d'un d'accompagnement de 36 lits de psychiatrie et spécialisée, avec un accès direct à son jardin arboré. Dans le bâtiment principal et dans le module extension à l'ouest et situé l'unité d'accompagnement de 36 lits de psychiatrie et spécialisée. Cette unité dispose d'un accès direct à son jardin privé. Au cas-de-chaque, avec un accès indépendant, ou trouver le CAT.



Les moyens de communication sont répartis autour d'un grand axe central et respectivement au centre de chaque sous-développement. Toutes les civilisations glissent des vagues sinusoïdales et des processus actifs qui insistent à la fois l'idée de communication et la nécessité mondiale d'unité et de la planète que chaque pays doit observer. Les experts de service de chaque unité sont répartis de manière fonctionnelle et à proximité les uns des autres.

au sein sont repartis de manière fonctionnelle et à proximité les uns des autres.

Au centre de Taïlé est sitée la maison à manger-office avec de larges escaliers pour contempler le paysage du *zari*. Du maître stratège, le local de l'office d'investissement et l'office sont situés juste à côté. Un magasin chimiste et un lieu central apportant du la chaleur et confortent les échanges et la continuité commerciale, en stimulant les rencontres sociales et en étant le lieu de la vie sociale d'une grande partie de la communauté. Les deux magasins de cosmétique, les deux magasins de vêtements et les deux magasins de chaussures sont des magasins de cosmétique. Un magasin plus récent est disposé sous une voûte en place d'acier. L'unité de vie d'habitation est répartie au hasard-chance, organisée de la même manière que les étages supérieurs, mais avec un accès à un jardin privé et sécurisé.

À l'ouest, l'unité d'accompagnement de psychiatrie s'organise de manière similaire à l'autre unité, avec de vastes espaces de salle à manger et de séjour situés au centre, à côté des noyaux verticaux et contrôlés par les locaux de l'équipe d'accompagnement.



Au sein de chasseiro, les espaces publics s'organisent en position centrale, dans un espace
 arboré et diaphane qui permet de communiquer visuellement le jardin du Jura au nord avec
 la place d'accès au sud. Le hall réinterprète l'architecture traditionnelle. Le salon commun, proche
 du hall et en liaison directe avec un petit couloir, bénéficie d'une large vue sur la place
 d'accès. À côté, il y aura la salle à manger ouverte sur la cuisine. La cuisine se déplace ensuite sur
 deux étages, avec la cuisine proprement dite au 1^{er} étage de cuisine et les cuisines d'accueil à
 l'étage inférieur. www.casa-jura.com ou casajura@casajura.com

Dans le bâtiment principal se trouvent les salles polyvalentes, les salles de réunion et les espaces liés être, servant d'élément de transition entre le CAZ et les salons communs. Les salles polyvalentes se situent à un niveau inférieur, directement liées à la place du village. Pour résoudre ce problème d'accessibilité, le grand escalier est adjoint à l'entrée et s'élève. Nous proposons également une zone de belvédère à ce deuxième étage.

Le bâtiment de « l'Ancienne maison » aura une fonction représentative et sera destiné à l'usage administratif. Au rez-de-chaussée se situent les bureaux, au premier étage la salle de repos du personnel et au deuxième étage les appartements de location pour le personnel. Il a été jugé optimal de situer les vestiaires au second, communiquant directement avec le parking.

Accroissement, le bledin excusant de l'ulte coupe dispose d'une agribelle calcaire-vivante vite libérante, avec d'agribelles creuses arborées en leur cœur atterrologiques sur le Jura. Mieux valait à cet de trepacher cette ambiance en le rendant accessible à tous. C'est pourquoi de vastes espaces continus pour le CAT sont proposés à cet endroit, avec une sorte d'été sur la terrasse protégée des intempéries par un porche sous-marin couvert.

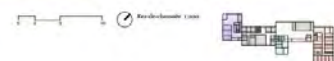
Au naturel, à côté du moyen de communication est, il y aura les vestiaires et la buanderie. En position centrale se situe le parking souterrain. Sous le bâtiment principal se trouvent divers locaux de stockage et techniques. Dans l'aile ouest se situent les espaces de stockage, conservant l'abri de protection exist. L'agrandissement de celui-ci dans l'aile est, est possible en partage avec la zone de buanderie.

rent le reste de ces espaces techniques dédiés aux installations, on pourra tirer parti des combles du bâtiment principal et de la soupenne glaciée par l'installation de toit. Bâiment intégrateur qui confère au complexe une atmosphère domestique et accueillante.

Le bâtiment potva pour le jardin d'enfants, une structure indépendante située à côté de l'aire de jeux existante, est encadré comme un petit pavillon en bois de deux étages. Le rez de chaussée dispose d'un salon lumineux à double hauteur, donnant directement sur les espaces extérieurs et offrant une vue sur le massif du Jura. L'étage supérieur accueille les locaux du personnel, avec une vue sur le ruisseau de jeux.



La nouvelle place de ville



Concours d'architecture EMS Fondation Baud à Apples

Compte tenu des caractéristiques de l'ENSE, ainsi que des objectifs poursuivies et opérationnalisés dans le programme, nous proposons une construction basée sur plusieurs axes : une organisation (adéquation du programme, mise en œuvre d'une économie constructive qui optimise les interventions des forces à agir, action et suivi terrain).

[illegible]

La structure à fil coupé est utilisée dans les planchers et les piliers en bois. Pour cette raison, des bases structurelles multiples ont été trouvées et le rôle de chacune basculé de l'argumentation des stages supérieurs. La structure en fil coupé est une grille multiple par le charbon type, qui permet d'illustrer les données géométriques. Les données structurales sont tout simplement classées et insérées dans une base de données.

[illegible]

La conception de cette des Trésors et des secrets, soit simples et étonnantes peut être le phénomène de synthèse en soi. Toutes les questions des chambres sont éclairées d'un système de présence solaire modèle en d'autres mots.

[illegible]

Approche low-tech

Notre ingénieur de maintenance les installera rapidement, en réduisant les charges au maximum, tout en assurant un climat intérieur optimal.

Le concept d'ingénierie thermique assure la production d'énergie et la récupération de chaleur dans des installations telles que celles-ci. Le but est de maximiser le rendement thermique (efficacité, rendement, etc.) tout en minimisant les pertes d'énergie la plus faible possible. Pour répondre à la loi sur l'énergie, le bâtiment correspondra alors à une installation Minergie Plus ou Minergie.

Le bâtiment bénéficie d'une ventilation transversale naturelle grâce aux grandes ouvertures de part et d'autre de l'aile tout comme les espaces d'été. En outre, les locaux inférieurs de circulation simple sont plus discrets, dans les chaufferies. Les nouvelles ailes, les locaux parcellaires, l'entrée d'été sur une petite terrasse et un ensemble central dans les couloirs se caractérisent par une série de salles de bains. Des installations fluides sont implantées dans les locaux techniques, le bâtiment ainsi que dans le centre. Les entrées sont marquées par des entrées de lumière et des entrées de lumière.



Le chauffage se fait avec une chaudière à pétrole et PCH du Texas when l'étude de faisabilité en combinaison pour des systèmes autres photovoltaïques.



26

of 1998

0000-0001-9300-0000

Figure 1. *Staphylococcus aureus* strains



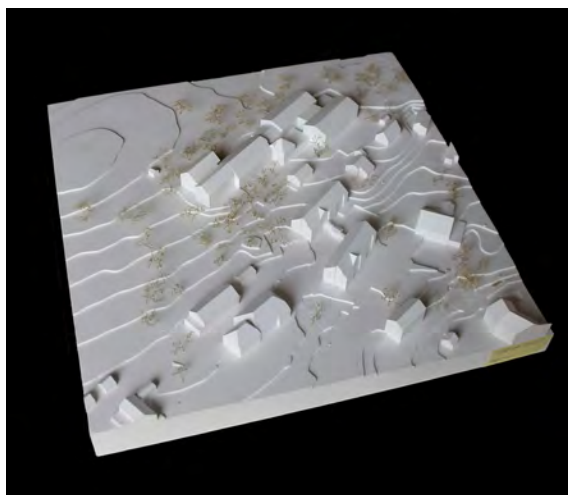


Architecte : atelier itsé Sàrl, Biel/Bienne

Collaborateurs-trices : Michel Baumann, Charlotte Prins / Adam Wiencierz, Amstein- Walther
Genève

Architecte paysagiste : Vivacité architecture du Paysage

Collaborateurs-trices : Thomas Cattin



Maquette phase 1er degré

Le projet Granny Smith propose d'implanter le programme de part et d'autre du bâtiment principal et de l'ancienne maison, par la reconstruction de l'aile ouest et la construction d'un volume plus important à l'est. Les deux parties principales de l'EMS sont reliées par un troisième volume, l'orangerie, conçu comme un espace tampon servant à la fois de circulation et d'espace polyvalent. La garderie prend place dans un nouveau bâtiment implanté à l'emplacement de la petite bâtisse existante, sur la place sud.

La nouvelle entrée dans la nouvelle aile, accompagnée de la place de dépose-minute, est cohérente. La position du CAT, directement accessible depuis cet espace et contribuant à l'animer, est également appréciée. Le hall principal, prolongé par la salle à manger et l'orangerie, offre un espace généreux au cœur de l'institution. Toutefois, les dimensions importantes de ce plateau et l'aménagement proposé ne permettent pas d'offrir aux résidents un espace à caractère domestique et facilement appropriable. Ainsi, les qualités spatiales de ce vaste hall ne convainquent pas pleinement le jury.

L'orangerie constitue l'un des éléments caractéristiques du projet. Son principe comme espace de transition, de circulation et espace polyvalent est salué par le jury. Sa mise à plat au 2^{ème} degré améliore sensiblement ses possibilités d'utilisation. Toutefois, les compléments d'information apportés concernant son fonctionnement climatique n'ont pas suffisamment convaincu le jury, qui doute que cet espace puisse réellement être utilisé confortablement tout au long de l'année, notamment lors de fortes vagues de chaleur. Sa taille conséquente réduit par ailleurs la façade de la salle à manger principale et, par conséquent, son apport en lumière naturelle directe. Les nouvelles ouvertures vitrées zénithales du hall, proposées lors du 2^{ème} degré, laissent également présager un risque important de surchauffe.

Si la fragmentation des volumes cherche à se rapprocher de l'image d'un « village », la multiplication des volumes, des pans de toiture et des nombreux couverts annexes nuit à la lisibilité de l'ensemble. Au 2^{ème} degré, la volumétrie de l'aile ouest a été simplifiée et réunie en un seul volume, sans toutefois résoudre fondamentalement cette problématique. L'emprise plus importante du rez-de-chaussée génère une toiture plate peu convaincante. La multiplication des couverts, notamment au niveau des livraisons, des entrées et des liaisons entre bâtiments, demeure et contribue à une emprise générale qui reste l'une des plus importantes parmi les projets proposés.

La modification de l'aile ouest engendre également une réorganisation importante de ses étages. Alors que le projet du 1^{er} degré proposait une typologie permettant une déambulation continue, la nouvelle organisation est plus stricte et génère des couloirs se terminant en cul-de-sac. Le jury considère que cette évolution péjore une qualité importante du projet initial. La qualité des espaces de cette aile est également mise en doute par la pente de la toiture, qui restreint les hauteurs sous plafond et entraîne une multiplication des lucarnes nécessaires pour rendre les espaces habitables.

Dans les bâtiments existants, les circulations ont été améliorées au 2^{ème} degré par la création d'espaces de vie offrant des moments de dilatation bienvenus. Toutefois, ces nouveaux aménagements se font au prix de la démolition de murs porteurs et de la suppression d'une cage d'escalier. Cette dernière modification a notamment pour conséquence d'augmenter les distances de fuite, qui atteignent jusqu'à 34 m sur les plans, au lieu des 20 m maximum autorisés dans les unités d'utilisation des établissements d'hébergement de type A. Leur mise en conformité impliquerait un compartimentage préjudiciable à la qualité et à la continuité des espaces communs. Par ailleurs, certaines voies de fuite verticales ne débouchent pas directement sur l'extérieur.

Les cages d'escalier de l'aile est, qui constituaient déjà l'un des points négatifs relevés lors du 1^{er} degré, n'ont pas été résolues de manière convaincante. Elles débouchent toujours au rez-de-chaussée dans des couloirs de service peu attrayants et difficilement lisibles. Les circulations des résidents et des visiteurs s'y mêlent directement aux espaces de service tels que la buanderie, la cuisine ou l'administration, ce qui nuit à la qualité de l'accueil et de l'orientation.

Les différentes propositions constructives apparaissent globalement cohérentes et adaptées à leurs situations spécifiques, même si la faisabilité et la pertinence de l'utilisation de dalles de réemploi pour ce type d'ouvrage restent à démontrer. La matérialité minérale des façades,

apportée par l'utilisation de briques de terre crue, est intéressante et s'inscrit de manière cohérente dans le contexte villageois.

Le jury salue le travail proposé sur le réemploi et la volonté d'en faire un élément structurant du projet. Il estime néanmoins que cette démarche ne compense pas la démolition de nombreux bâtiments existants. La disparition de la petite bâtisse située au sud constitue notamment une perte notable pour le patrimoine du site et pour la qualité de son entrée.

Dans l'ensemble, le projet Granny Smith séduit par la générosité de ses intentions, par son travail sur le réemploi et par sa capacité à proposer de nouvelles idées pour un établissement de ce type. Les changements apportés au 2^{ème} degré n'ont toutefois pas permis de répondre aux principales réserves du jury. Certaines évolutions apparaissent maladroites et péjorent parfois des qualités présentes au 1^{er} degré, en particulier dans l'organisation de l'aile ouest. La volumétrie générale reste importante et complexe, tandis que plusieurs difficultés fonctionnelles, spatiales, climatiques et réglementaires demeurent non résolues.



Un village dans le village

Le projet du nouvel établissement du Commandant Baud s'inscrit dans la continuité du village d'Apples, tant par sa morphologie que par son esprit. À l'image du tissu rural traditionnel du Canton de Vaud, le projet se compose d'un ensemble de volumes simples, accolés et variés, dont la morphologie, les toitures et les échelles dialoguent avec le bâti environnant et son histoire.

Plutôt qu'un bâtiment unique, l'EMS est conçu comme un petit village, structuré par des places, des cheminements, des seuils et des jardins. Chaque fonction trouve sa place dans un volume propre, identifiable, mais toujours lié à l'ensemble.

Cette organisation favorise une lecture domestique et humaine, tout en offrant aux résidents, aux visiteurs et au personnel des parcours riches, protégés et propices aux rencontres.

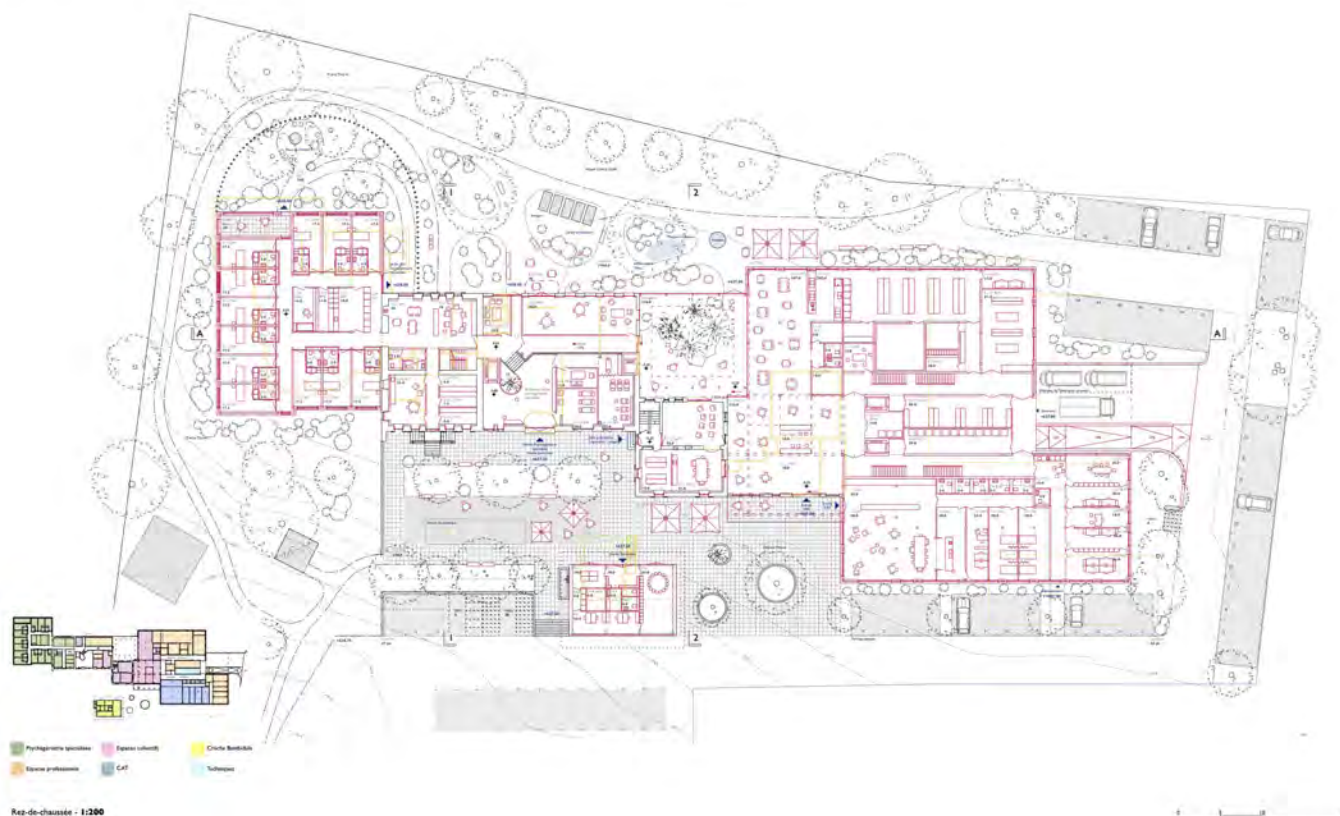
Les bâtiments existants sont conservés, transformés ou réinterprétés avec soin, afin de préserver la mémoire du lieu et d'en prolonger la temporalité. Les éléments démontés sont en grande partie réemployés. L'architecture assume ainsi l'évolution du site, célébrant les strates successives du

bâti rural plutôt que de les effacer. Les espaces extérieurs participent pleinement à cette idée de village : une place centrale animée, en lien direct avec les programmes ouverts au public, crée une interface vivante entre l'EMS et la commune, tandis que des jardins plus calmes, ouverts sur le paysage, offrent aux résidents des lieux de repos, de contemplation et de déambulation.

La hiérarchie claire des accès et la mise à l'écart des circulations motorisées renforcent le caractère apaisé et sécurisé de l'ensemble. À travers cette composition fragmentée mais unitaire, le projet cherche à offrir bien plus qu'un lieu de soins : un cadre de vie familial, fiable et accueillant, où les relations sociales, intergénérationnelles et quotidiennes prennent naturellement place.



Granica di Cuna, Val d'Ambro, Italie
Extrait du texte "The conglomerate order", Italien d'origine, Alban & Peter Smithson, 1993
Le groupe résidentiel de Granica di Cuna, agracieux et modeste au fil du temps, est un exemple de bâtiment comportant des strates temporelles et physiques successives formant un ensemble organique, mais homogène et avec une identité forte.



Rapport au bâti



1. Bâtiment Principal

L'aspect du bâtiment principal est conservé. Son intérieur est entièrement rénové et réaménagé pour accueillir une part du programme de l'axe de psychopédagogie. Les circulations existantes sont supprimées et remplacées par une circulation centrale qui permet de relier tous les étages et faciliter les déplacements PMR depuis le rez-de-chaussée. Il sera réutilisé par l'intérieur pour valider ses nouvelles exigences thermiques en vigueur tout en maintenant son aspect d'origine.

2. Aile Ouest

L'aile ouest actuel ne peut pas accueillir le nombre de chambres suffisantes pour une unité de vie tout en leur offrant une qualité équivalente. Elle sera donc déconstruite. L'exception de l'axe PC. Les débris seront réemployés pour réparer et réutiliser dans la nouvelle construction. Les toiles seront réparties sur les futures entrées.

3. Ancienne maison

L'ancienne maison est entièrement conservée et rénovée. Quelques ouvertures supplémentaires au rez-de-chaussée seront effectuées pour augmenter la perméabilité de la bâtisse et permettre de créer des liens directs avec les futurs espaces communs de l'EMS.

4. Ancienne porcherie

La porcherie partage certes sa caractéristique du lieu, cependant son petit volume et sa forme complexe ne sont pas adaptés aux exigences programmatiques d'une EMS. Nous proposons de garder uniquement la façade principale pour conserver l'expression et le caractère de l'édifice. Cette façade abrite la jonction entre les parties anciennes et nouvelles et donne son caractère à la nouvelle entrée de l'EMS. Les toiles sont réparties sur les futures entrées.

5. Petites bâtisses

La petite bâtisse est trop petite pour pouvoir répondre aux exigences programmatiques. Son implantation à l'ouest de l'axe PC n'est pas la plus adaptée. Elle sera déconstruite. Les débris seront réemployés pour réparer et réutiliser dans la nouvelle construction. Les toiles seront réparties sur les futures entrées.

6. Hangar

Le hangar sera déconstruit. Les toiles seront réemployées pour la construction de l'hangar. Les débris seront réemployés pour réparer et réutiliser dans la nouvelle construction. Les toiles seront réparties sur les futures entrées.

7. Écurie

L'écurie sera déconstruite. Les toiles seront réemployées pour la construction de l'écurie. Les débris seront réemployés pour réparer et réutiliser dans la nouvelle construction. Les toiles seront réparties sur les futures entrées.

8. Orangerie

L'orangerie sera déconstruite. Les toiles seront réemployées pour la construction de l'orangerie. Les débris seront réemployés pour réparer et réutiliser dans la nouvelle construction. Les toiles seront réparties sur les futures entrées.

9. EMS

Le bâtiment est construit entièrement à neuf. Il est constitué de deux bâtiments à la volumétrie similaire au bâtiment principal et perçoit à briser l'échelle du programme. Des éléments du bâtiment réutilisés de l'ancienne aile facilitent les liens entre les bâtiments.

10. Crèche Bambinola

La crèche est le seul bâtiment indépendant du complexe, elle est une viable depuis tous les bâtiments de l'EMS tout en gardant son autonomie et en limitant les nuisances. Elle sera construite à partir de formes organiques de l'ancienne aile. Celle-ci sera légèrement modifiée pour permettre de circuler facilement à l'intérieur du bâtiment.

Développement durable

Le projet s'inscrit dans une approche globale de développement durable, intégrant à la fois la performance énergétique en phase d'exploitation et la réduction de l'empreinte carbone liée à la construction, ainsi que la prise en compte de certains aspects de l'existant. L'implémentation permet de limiter les nuisances et de réutiliser sur site une grande partie des débris, notamment pour le terrassement de la place du village, réduisant ainsi l'impact environnemental du chantier.

Le choix des matériaux repose sur le principe du « bon matériau au bon endroit ». Le bois indigène est privilégié pour la superstructure réalisée en éléments préfabriqués, tandis que le béton est réservé aux éléments structurels à fortes contraintes (piliers préfabriqués, noyau, sous-sol), avec une optimisation des dosages et l'utilisation de bords et graviers à faible impact environnemental. Cette approche hybride permet d'atteindre des taux élevés de préfabrication, de limiter les déchets de chantier.



Paysage

Le projet paysager s'inscrit dans la continuité des éléments existants aux alentours, entre parc, agriculture et boisement.

Au Sud, la place du village emblématique est agrandie et s'articule autour de la nouvelle crèche Bamboulou. A l'est, un parvis minéral complémente de quelques bassins plantés sort de l'axe principal et marque l'entrée principale à l'EPSE et au CAT. Cette place, traitée en pavé de béton fibré, donne un caractère rural à l'ensemble, tout en garantissant un confort de circulation pour tous les usagers et usagères. A l'ouest, une place minérale du programme public comme le couloir, le centre autistique, les salles polyvalentes et la garderie vont renforcer les synergies entre résidents et riverains en favorisant les échanges intergénérationnels. Un tapis en gazon stabilisé au centre de la place dessine un terrain informel offrant un lieu convivial où l'on peut boire le café, jouer à la pétanque ou encore au ballon, à l'ombre des arbres. Un nouveau parking paysager à l'est de la parcelle, à proximité de l'entrée du parking souterrain remplace les places de stationnement existantes.

Un parc longe la parcelle à l'ouest, et permet de relier l'EPSE à la route de Pampigny. Ce parcours se prolonge par une promenade paysagère longeant le bâtiment pour rejoindre le parc arboré au nord, bénéficiant de la vue dégagée sur la campagne. Une partie de ce parc est sécurisée pour les besoins de la psychogéométrie spécialisée, tandis que l'autre s'ouvre sur un jardin d'hiver et la terrasse du restaurant. Le parc se compose d'arbres majeurs indigènes et de forêts. Les résidents peuvent circuler librement autour de plusieurs espaces plantés d'essences aromatiques et florales. Des mangroves et une fontaine attirent les oiseaux en fleur. En arrière-plan, les vergers, les champs, le train et le bois de Saint-Pierre offrent un paysage apaisé au quotidien.

Accès et espaces extérieurs

Le chemin du Chêne-qui-Duine est prolongé pour permettre un accès en tout temps au parking des LAZIA ainsi qu'aux parcelles voisines tout en concentrant la majorité des places de parking la suite de l'ancien, l'accès au parking souterrain ainsi que les places couvertes pour les véhicules de l'Institut à l'est de la parcelle. Ceci libère la surface au nord de toutes circulations motorisées à fin d'offrir aux résidents des jardins ombragés ouverts sur la campagne.

Au Sud, l'espace extérieur principal est constitué de deux zones distinctes, articulées autour du jardin d'hiver afin de favoriser les synergies entre les programmes. Le parvis d'entrée avec sa zone de détente minérale, marque l'entrée principale à l'EPSE ainsi qu'au CAT. Les programmes ouverts au public tels que le couloir

les soins esthétiques, les salles polyvalentes et le jardin d'enfants s'articulent autour de la place du village, en lien direct avec le parvis d'entrée, ce qui favorise les rencontres inter-générationnelles et renforce le lien entre l'EPSE et le village.

Programme

Au rez-de-chaussée nous proposons une répartition claire des programmes en fonction de leur niveau d'ouverture au public : A l'ouest, profitant du calme, l'axe de psychogéométrie spécialisée est accessible depuis une entrée indépendante située dans le bâtiment historique. Des jardins complétement définissent un filaire avec les autres espaces extérieurs, permettant la disposition des chambres au rez-de-chaussée tout en garantissant la proximité des résidents.

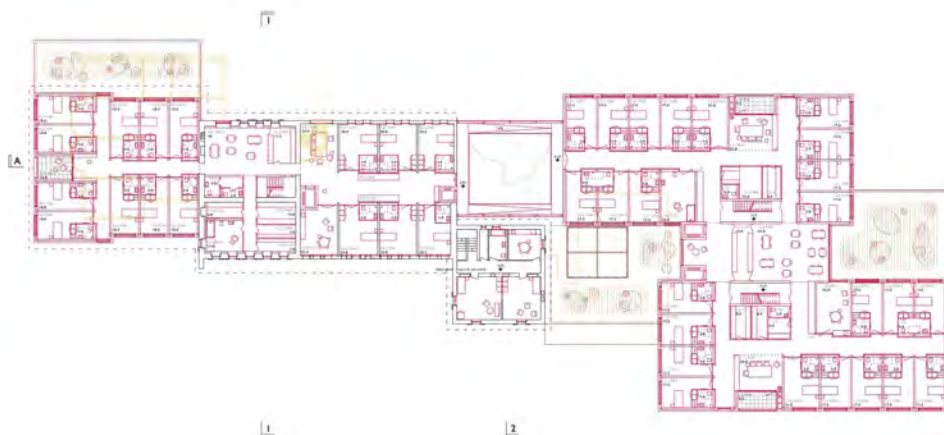
Les salles polyvalentes sont situées dans l'ancienne maison. Elles concourent, avec la salle à manger et la cafétéria, le gros des activités au centre de complexité en lien direct avec l'entrée. Le CAT est accessible depuis le parvis d'entrée et est en lien direct avec les espaces collectifs afin de favoriser les interactions sociales.

Les espaces de production (cuisine et buanderie) sont concentrés à l'est du bâtiment en lien direct avec la zone de livraison dédiée. On y retrouve également le pôle administratif, en lien avec l'ancien mais disposant néanmoins d'un accès indépendant.

Les étages supérieurs du bâtiment principal ainsi que de son extension à l'ouest sont composés des unités d'accompagnement de l'axe de psychogéométrie. La salle à manger d'unité est dans la partie historique du bâtiment. Les deux unités de vie sont exceptionnellement réparties sur deux niveaux. La position des circulations permet un lien direct avec les jardins communs au rez-de-chaussée.

Les étages supérieurs de l'aile Est accueillent les unités de giratoire. Chaque unité d'accompagnement comprend deux ailes composées d'une unité de vie chacune qui s'articulent également autour de la salle à manger commune.

L'orangerie, dont la nature est constituée des anciennes formes triangulaires du hangar, opère une liaison PPR à chaque niveau entre les constructions à l'ouest et la nouvelle EPSE à l'est. Sa conception générale et lumineuse offre un espace tamisé et protégé, accessible à tous, tout au long de l'année. La collation, le tea-room et les salles polyvalentes sont en lien avec elles, offrant un espace de rencontre et de consommation pour les résidents ainsi que pour les utilisateurs externes lors d'événements ponctuels.



1er étage - 1:200



Coupe 1-1 - 1:200



Coupe 2-2 - 1:200



Elevation Sud - 1:200

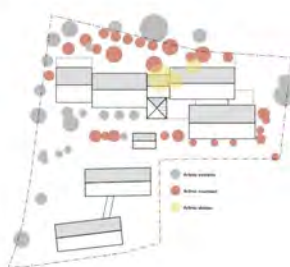
Flux et accès



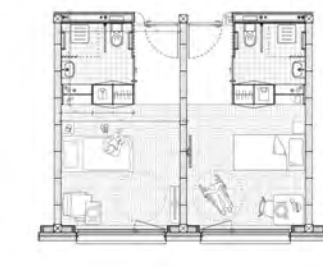
Perméabilité des sols

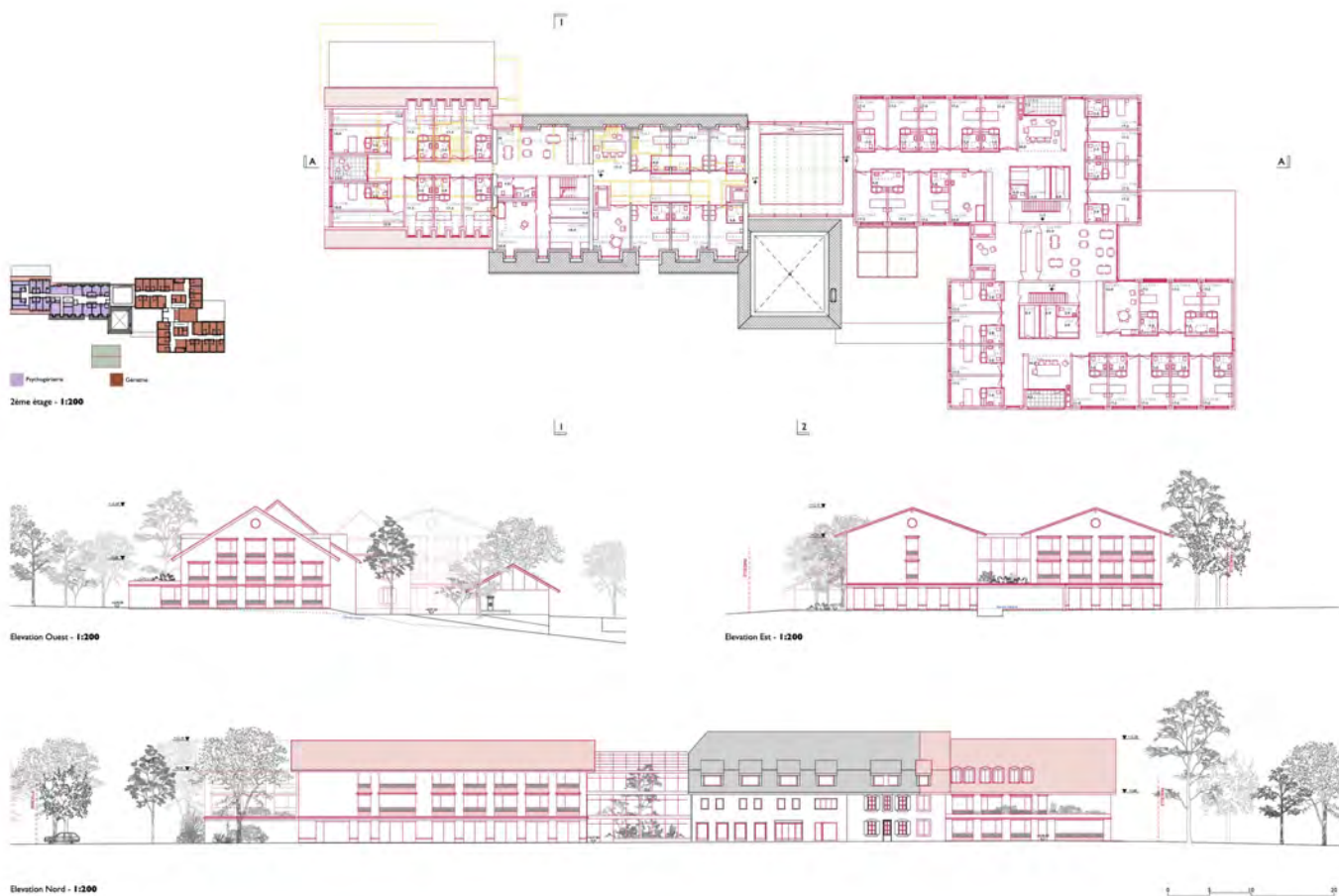


Arborisation



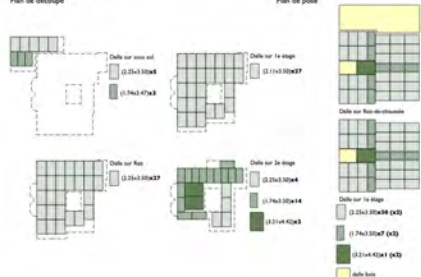
Chambre type - 1:50





Réemploi aile ouest

Plan de découpe



Réemploi crèche Bambidule

Forme triangulaire de l'écureuil x4



Réemploi orangerie

Forme triangulaire du hangar x11



Structure

Aile Ouest :

La structure principale est constituée d'un système poutre-poutres en bois, sur lesquels reposent les dalles issues de l'extension démontée. Les cloisons intérieures des chambres et des bureaux ne sont pas portantes, offrant une flexibilité maximale pour les transformations futures et l'adaptation à l'évolution des besoins.

Aile Est :

La structure principale est constituée d'un système poutre-poutres en bois, sur lesquels reposent un système de dalles mises bout à bout. Elles garantissent la reprise des efforts horizontaux, tout en répondant aux exigences acoustiques et de protection incendie. Le sous-sol est réalisé en béton coulé sur place. La dalle en béton reprend les charges des étages supérieurs et permet une organisation efficace du parking. La stabilité horizontale est assurée par des noyaux en béton armé accueillant les circulations verticales, complétés par les murs des parties opposées en façade. La préfabrication importante des éléments en bois permet une mise en œuvre rapide, précise et économiquement maîtrisée.

Technique

Le concept technique du bâtiment fournit les solutions efficaces, sobres et réalisables. Les vitrages sont dimensionnés de manière raisonnée et associés à des protections solaires extérieures, assurant un équilibre optimal entre apports solaires hivernaux et confort en été. Les murs intérieurs en Tarmabloc apportent de la masse à l'intérieur du bâtiment et assurent la régulation hygrothermique et le confort tout au long de l'année.

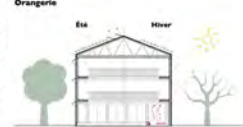
Une ventilation en simple flux dans les salles de bains combinée à un ouvrant dans les chambres assure une ventilation naturelle efficace. La cuisine de l'EMS, celle du CAT ainsi que les locaux techniques sont ventilés mécaniquement. Des gaines disposées le long des loges permettent de relier directement ces espaces avec les modules situés dans les combles, limitant ainsi les gains et les conduits dans l'ensemble du projet. La production de chaleur repose sur un système double constitué d'une centrale à Bois située dans l'angle Sud-Est du nouveau bâtiment, complétée par un système de PAC air/eau placée au sol. Un chauffage au sol à basse température complète le tout, avec un mode free-cooling permettant d'assurer le confort lors des périodes de canicule. Enfin, des photovoltaïques intégrés en toiture contribuent à la production d'énergie.

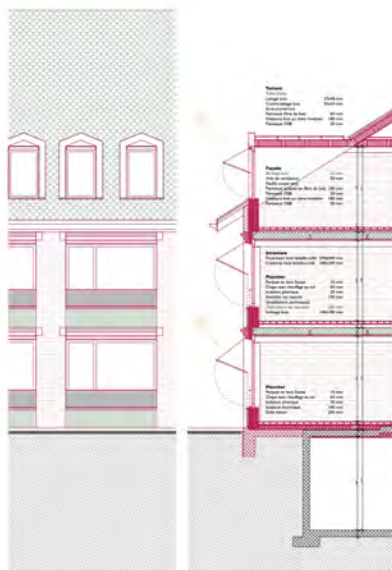
L'orangerie est pensée comme un espace tampon entre intérieur et extérieur. Elle réagit aux différents climats au fil des saisons, offrant des températures variables mais toujours vivables. Des panneaux solaires translucides et ventilés en toiture permettent de garder l'ambiance lumineuse et verte typique de l'orangerie tout en transformant une partie des apports solaires. En été, un arbre nappier calé (Tilia) bloque les rayons de soleil et évite la surchauffe en deuxième partie de journée. Des ouvrants automatiques permettent une ventilation naturelle de l'espace. L'insensibilisation des vitrages à l'intérieur de l'orangerie participe à la régulation du climat. En hiver, le climat laisse passer les rayons de soleil pour chauffer l'espace. Un chauffage aérothermique assure une température minimum de 15°C lors des journées de grand froid.

EMS

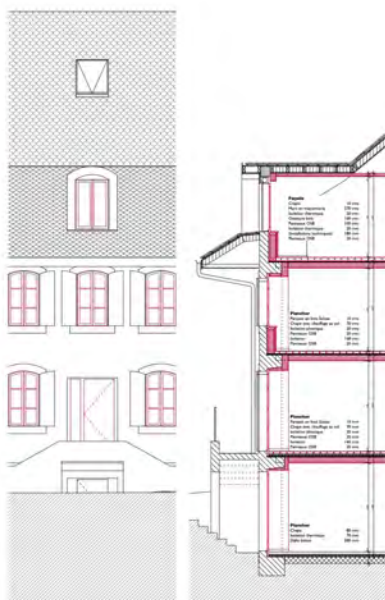


Orangerie

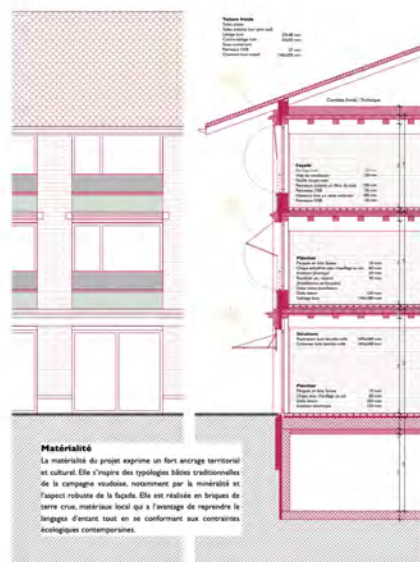




Détail aile ouest - 1:50



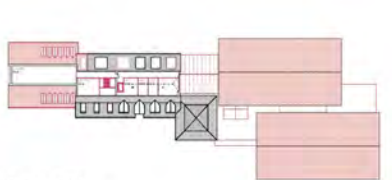
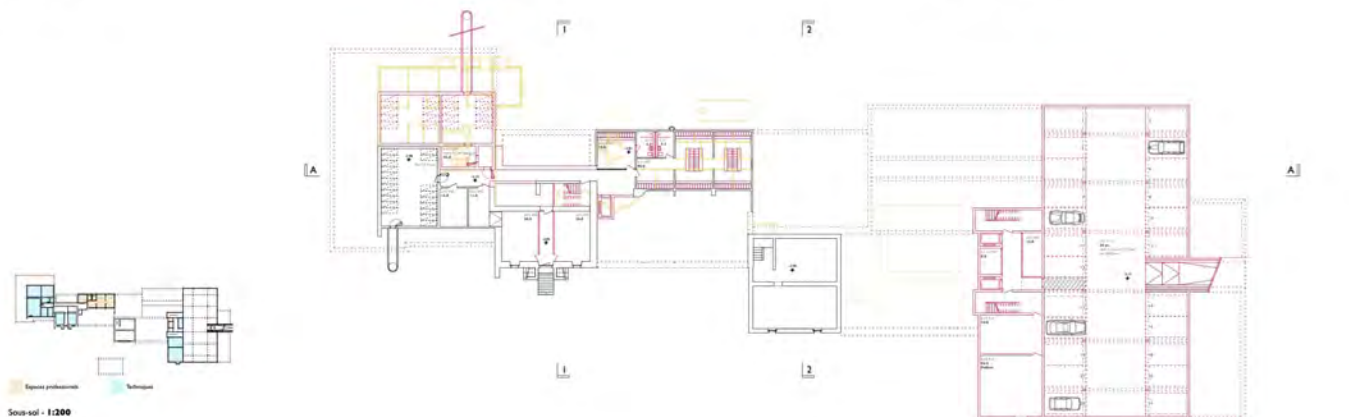
Détail existant - 1:50



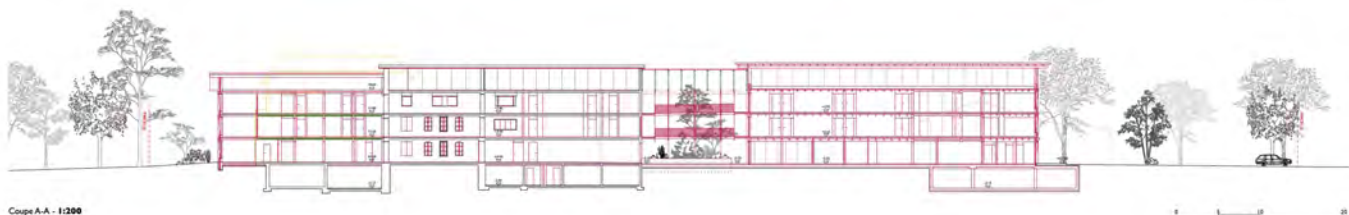
Détail aile Est - 1:50

Matérialité

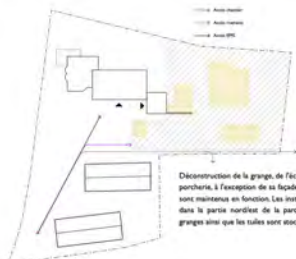
La matérialité du projet exprime un fort ancrage territorial et culturel. Elle s'inspire des typologies bâties traditionnelles de la région, notamment par la matérialité et l'aspect robuste de la façade. Elle est réalisée en briques de terre crue, matériaux locaux qui à l'avantage de reprendre la trame d'encastrement tout en se conformant aux contraintes écologiques contemporaines.



Sécurité incendie



Phase I



Démolition de la grange, de l'écurie, de la petite bâtisse ainsi que de la porcherie, à l'exception de sa façade sud. Les bâtiments existants de l'EPS sont maintenus en fonction. Les installations de chantier sont concentrées dans la partie nord-est de la parcelle. Les éléments de charpente des granges ainsi que les tuiles sont stockées sur site.

Phase II

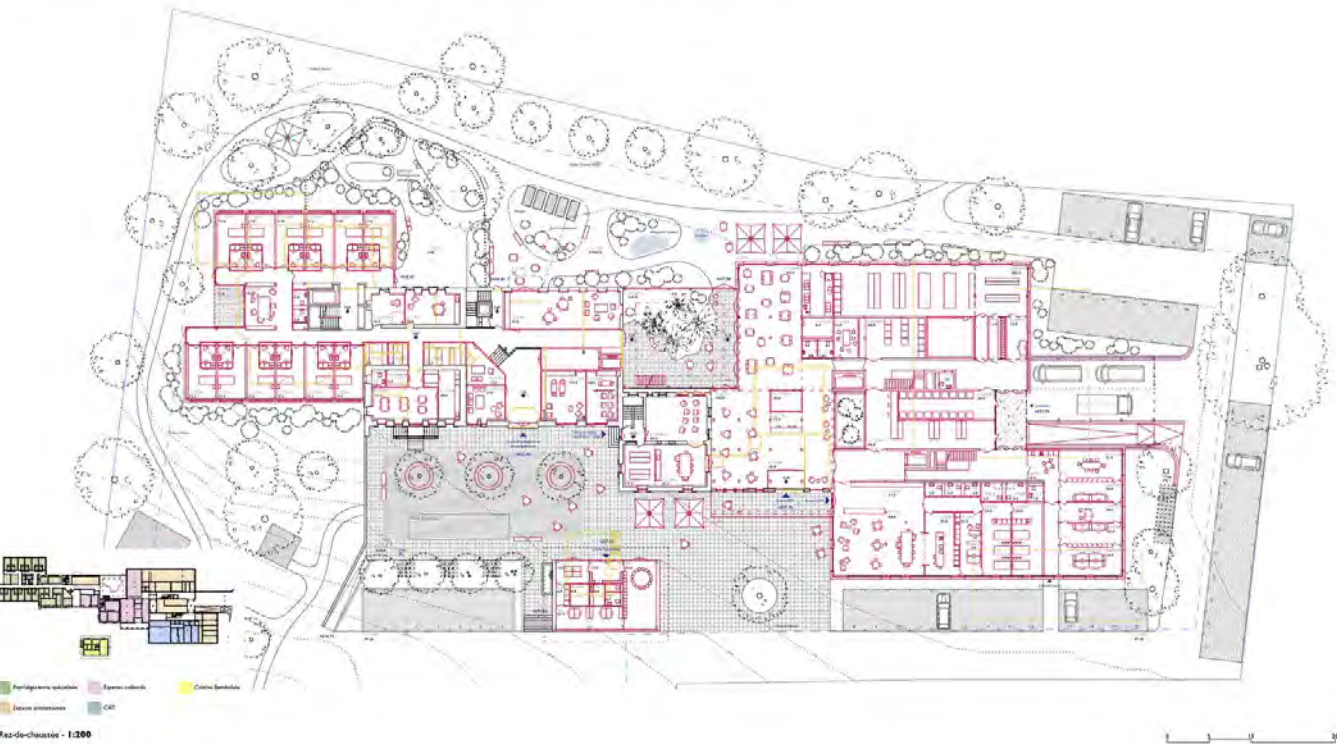


Construction de l'aile Est de l'EPS et du jardin d'enfants. Utilisation des éléments de charpente stockés sur le chantier pour la structure principale du jardin d'enfants. Transfert des résidents dans la nouvelle aile est de l'EPS comprenant 48 lits, la cuisine, la buanderie ainsi que les espaces communs principaux et les locaux de l'administration. Les élèves du jardin d'enfants sont transférés dans la nouvelle construction. La nouvelle EPS de 48 lits fonctionne de manière indépendante pendant la durée des travaux de la phase III.

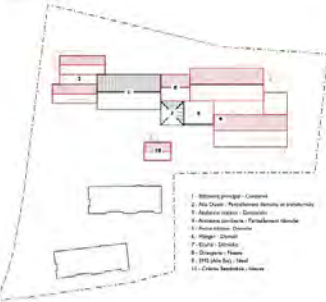
Phase III



Rénovation complète du bâtiment principal ainsi que de l'ancienne maison. Construction de l'orangerie permettant ainsi le lien à chaque niveau entre les anciennes bâtisses et la nouvelle EPS. Démolition de l'extension ouest à l'exception de l'abri PC. Stockage des éléments de dalle récupérées sur site. Construction de la nouvelle aile de psychogériatrie. Réutilisation des dalles béton récupérées à la réception des travaux l'EPS peut accueillir 10 lits ainsi que tous les locaux annexes.



Rapport au bâti



1. Bâtiment Principal

L'aspect du bâtiment principal est conservé. Son intérieur est entièrement rénové et réaménagé pour accueillir une part du programme de l'axe de psychogéographie. Un ascenseur est ajouté pour relier les 3 étages et faciliter les déplacements PMR. Il sera rénové par l'intérieur pour s'adapter aux nouvelles exigences thermiques en vigueur tout en maintenant son aspect d'origine.

2. Aile Ouest

L'aile ouest actuelle ne peut pas accueillir le nombre de chambres suffisantes pour une unité de vie tout en leur offrant une qualité équivalente. Elle sera donc en partie déconstruite. À l'exception du noyau central, du sous-sol ainsi que l'ancien PC qui seront conservés. Les dalles béton seront démontées au maximum et remplacées dans la nouvelle construction. Les toiles seront réajustées sur les futures structures.

3. Ancienne maison

L'ancienne maison est entièrement conservée et rénovée. Quelques ouvertures supplémentaires au rez-de-chaussée seront effectuées pour augmenter la perméabilité de la bâtisse et permettant de créer des liens directs avec les futurs espaces communs de l'EMS.

4. Ancienne porcherie

La porcherie participera certes au caractère du lieu, cependant son petit volume et sa forme complexe ne sont pas adaptés aux exigences programmatiques d'une EMS. Nous proposons de garder uniquement la façade principale pour conserver l'expression et le caractère de l'édifice. Cette façade verra la jonction entre les parties anciennes et nouvelles et donne son caractère à la nouvelle entrée de l'EMS. Les toiles sont réajustées sur les futures toitures.

5. Petite bâtisse

La petite bâtisse est trop petite pour pouvoir répondre aux exigences programmatiques. Son implantation à moins de 10m du bâtiment d'en face la rend également difficilement transformable. C'est pour ces raisons que nous proposons tout de même de la démolir. La fondation qu'elle sera conservée et placée sur le murignon de la crèche, en lien direct avec la place du village.

6. Hangar

Le hangar sera déconstruit. Les fermes triangulaires en bois seront réutilisées pour la construction de l'orangerie. Les autres parties du squelette en bois seront réutilisées dans la mesure du possible. Les toiles qu'il était constitué seront réajustées pour les nouvelles toitures.

7. Écurie

L'écurie sera déconstruite. Les fermes triangulaires en bois, les toiles ainsi que le hangar bois en façade seront démontés et réutilisés pour la construction de la nouvelle crèche.

8. Orangerie

L'orangerie sert d'espace de liaison entre l'aile est et l'aile ouest. Sa toiture est constituée de fermes en bois de longue dimension. Celles-ci seront renforcées pour permettre de supporter les excavations.

9. EMS

Ce bâtiment est construit entièrement en neuf. Il est constitué de deux bâtiments à la volumétrie similaire au bâtiment principal et participant à briser l'échelle du programme. Des éléments de langage rappellent de l'ancienne écurie habitée les conservatoires en façade.

10. Crèche Bambidule

La crèche est le seul bâtiment indépendant du complexe. Elle est ainsi visible depuis tous les bâtiments de l'EMS tout en gardant son autonomie et en limitant les nuisances. Elle est construite à partir des fermes triangulaires de l'ancienne écurie. Celles-ci sont légèrement modifiées pour permettre de circuler facilement à l'intérieur du bâtiment.

bâti rural plutôt que de le effacer. Les espaces extérieurs participent pleinement à cette idée de village : une place centrale animée, en lien direct avec les programmes ouverts au public, crée une interface vivante entre l'EMS et la commune, tandis que des jardins plus calmes, ouverts sur le paysage, offrent aux résidents des lieux de repos, de contemplation et de déambulation.

La hiérarchie claire des accès et la mise à l'écart des circulations motorisées renforcent le caractère paisible et sécurisé de l'ensemble. À travers cette composition fragmentée mais unitaire, le projet cherche à offrir bien plus qu'un lieu de soins : un cadre de vie familial, lisible et accueillant, où les relations sociales, intergénérationnelles et quotidiennes prennent naturellement place.



Granis di Cuna, Val d'Aoste, Italie
Extrait du livre "The conglomerate order",
éditions d'Alain & Peter Sauter, 1993
Le groupe médiéval de Granis di Cuna, grande et
modeste au 16^{ème} du large est un exemple de bâtiment
entourant les villages construits et depuis
souvent formant un ensemble unique.
sans interruption et avec une double force.



Paysage

Le projet paysager s'inscrit dans la continuité des éléments existants aux alentours, entre parc, agriculture et boisement.

Au Sud, la place du village emblématique est agrandie et s'articule autour de la nouvelle crèche Bambirdale.

A l'est, un parvis minéral doté d'une dépose minute mangle l'accès principal à l'ENS et au CAT. Cette place, traitée en pavés béton, donne un caractère rural à l'ensemble, tout en garantissant un confort de circulation pour tous les usagers et usagères.

A l'ouest, une place animée par du programme public comme le coiffeur, le centre optique, les salles polyvalentes et la garderie vient renforcer les synergies entre résidents et riverains et favoriser les échanges intergénérationnels. Un tapis en gravier stabilisé au centre de la place dessine un terrain informel offrant un lieu convivial où l'on peut boire le café, jouer à la pétanque ou encore au ballon.

Un nouveau parking paysager à l'est de la parcelle, à proximité de l'entrée du parking souterrain remplace les places de stationnement existantes.

Un parc longe la parcelle à l'ouest, et permet de relier l'ENS à la route de Pampigny. Ce parcours se prolonge par une promenade paysagère longeant le bâtiment, pour rejoindre le parc arboré au nord, bénéficiant de la vue dégagée sur la campagne. Une partie de ce parc est sécurisée pour les besoins de la psychogériatrie spécialisée, tandis que l'autre s'ouvre sur un jardin d'hiver et la terrasse du restaurant.

Le parc se compose d'arbres majeurs indigènes et de fruitiers. Les résidents peuvent circuler librement autour de plusieurs espaces plantés d'essences aromatiques et florales. Des mangeoires et une fontaine attirent les oiseaux en hiver. En arrière-plan, les vergers, les champs, le train et le bois de Saint-Pierre offrent un paysage apaisé au quotidien.

Accès et espaces extérieurs

Le chemin du Chantre aux Daims est prolongé pour permettre un accès en tout temps au parking des LADA ainsi qu'aux parcelles voisines tout en concentrant la majorité des places de parking, la zone de livraison, l'accès au parking souterrain ainsi que les places couvertes pour les véhicules de l'institution à l'est de la parcelle. Ceci libère la surface au nord de toutes circulations motorisées à fin d'offrir aux résidents des jardins ombragés ouverts sur la campagne.

Au Sud, l'espace extérieur principal est constitué de deux zones distinctes, articulées autour du jardin d'enfants afin de favoriser les synergies entre les programmes.

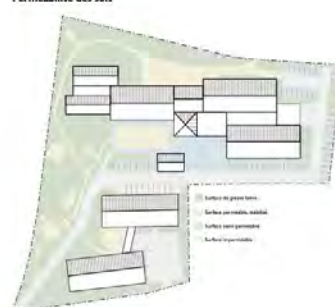
Le parvis d'entrée avec sa zone de dépose minute, mangle l'accès principal à l'ENS ainsi qu'au CAT. Les programmes couverts au public, tels que le coiffeur, le centre optique, les salles polyvalentes et le jardin d'enfants s'articulent autour de la place du village, en lien direct avec le parvis d'entrée, ce qui favorise les rencontres intergénérationnelles et renforce le lien entre l'ENS et le village.



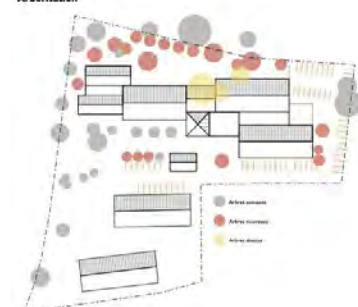
Flux et accès



Perméabilité des sols



Arborisation





Programme

Au rez de chaussée nous proposons une répartition claire des programmes en fonction de leur niveau d'ouverture au public :
A l'ouest, l'aile de psychogériatrie spécialisée profite du calme. Des jardins complaisants définissent un filer avec les autres espaces extérieurs, permettant la disposition des chambres au rez-de-chaussée tout en garantissant la privacité des résidents. Les espaces de production (cuisine et buanderie) sont concentrés à l'est du bâtiment en lien direct avec la zone de livraison dédiée. On y retrouve également la pôle administration, en lien avec l'entrée mais disposant néanmoins d'un accès indépendant.

Le CAT est accessible depuis le parvis d'entrées et est en lien direct avec les espaces collectifs afin de favoriser les interactions sociales. Le centre du complexe, dédié aux programmes collectifs est traversé de manière à créer un lien direct entre la place du village animée et les jardins plus calmes au nord. Les étages supérieurs du bâtiment principal ainsi que de son extension sont composés des unités d'accompagnement de l'aile de psycho-gériatrie.

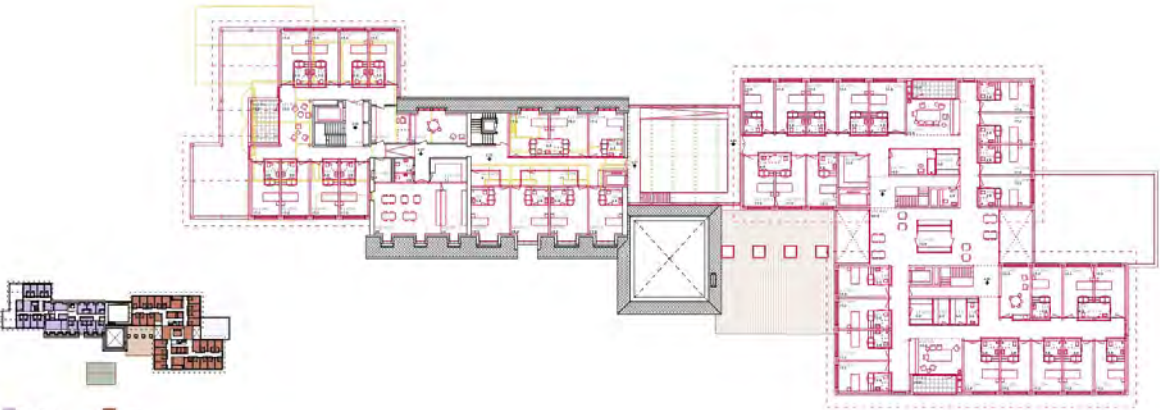
La salle à manger d'unité située dans la partie historique du bâtiment fait le lien entre les deux parties de l'unité de vie. Les deux unités de vie sont exceptionnellement réparties sur deux niveaux. Une grande terrasse sécurisée et abritée au 1er étage offre un espace extérieur à proximité pour les résidents de l'unité d'accompagnement.

Les étages supérieurs de l'aile Est accueillent les unités de gériatrie. Chaque unité d'accompagnement comprend deux ailes composées d'une unité de vie chacune qui s'articulent autour de la salle à manger commune.

L'orangerie, dont la toiture est constituée des anciennes fermes triangulaires du hangar, opère une liaison PMA à chaque niveau entre les anciennes constructions à l'ouest et la nouvelle EMS à l'est. Sa conception géniale et lumineuse offre un espace protégé, accessible à tous, tout au long de l'année. La cafétéria, le tea-room et les salles polyvalentes sont en lien avec elle, offrant un espace de rencontre et contemplation pour les résidents ainsi que pour les visiteurs extérieurs.



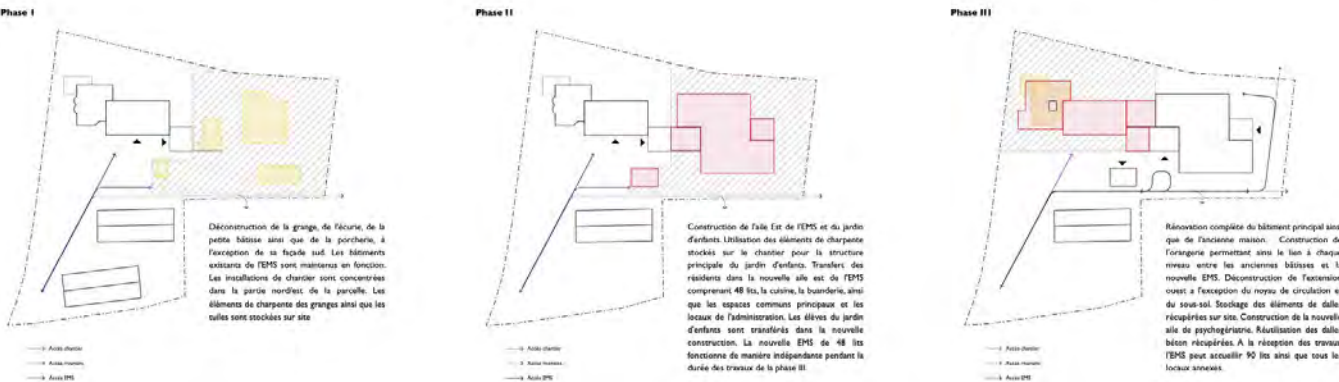
Chambre type - 1150

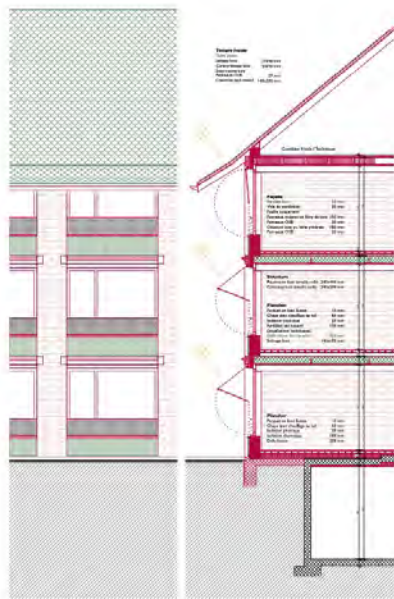


3ème étage - 11200



Coupe A-A - 11200

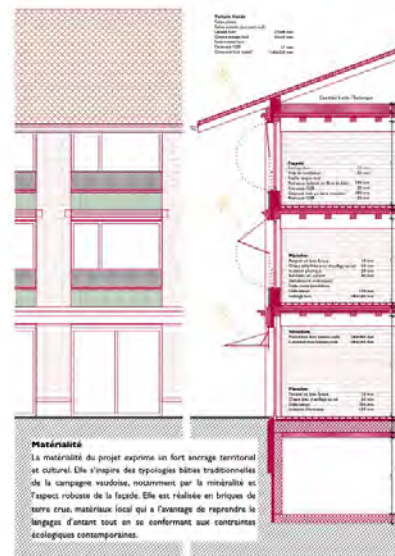




Detail site ouest - 1:50

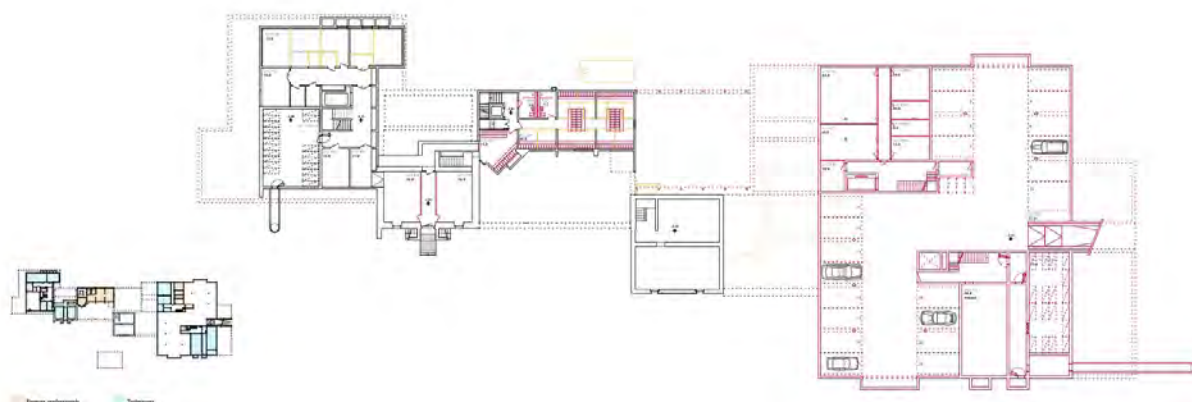


Detail site ouest - 1:50



Detail site Est - 1:50

Matérialité
La matérialité du projet exprime un fort ancrage territorial et culturel. Elle s'inspire des typologies bâties traditionnelles de la campagne australienne, notamment par la mixité et l'aspect robuste de la façade. Elle est réalisée en briques de terre crue, matériaux locaux qui a l'avantage de reprendre le langage d'autant tout en se conformant aux contraintes écologiques contemporaines.



Section A-B - 1:200



Coupe A-A - 1:200

Re-Use Réemploi des dalles est

Plan de découpe des dalles existantes de l'aile ouest.



Plan de pose des dalles béton réemployées



Structure

Aile Ouest :

La structure principale est constituée d'un système poteaux-poutres en bois, sur lesquels reposent les dalles issues de l'extension déconstruite. Les dalles en béton sont remplacées par des éléments en bois préfabriqués dans la zone de la terrasse pour maintenir une solution saine. La dalle sur sous-sol est complétée pour s'adapter à l'empreinte au sol du nouveau bâtiment. Les cloisons intérieures des chambres et des bureaux ne sont pas portantes, offrant une flexibilité maximale pour les transformations futures et l'adaptation à l'évolution des besoins.

Réemploi dans l'extension

Forme triangulaire du hangar n°1



Aile Est :

La structure principale est constituée d'un système poteaux-poutres en bois, sur lesquels reposent les dalles issues de l'extension déconstruite. Les dalles en béton sont remplacées par des éléments en bois préfabriqués dans la zone de la terrasse pour maintenir une solution saine. La dalle sur sous-sol est complétée pour s'adapter à l'empreinte au sol du nouveau bâtiment. Les cloisons intérieures des chambres et des bureaux ne sont pas portantes, offrant une flexibilité maximale pour les transformations futures et l'adaptation à l'évolution des besoins.

Réemploi dans la crèche Bamboula

Forme triangulaire du hangar n°2

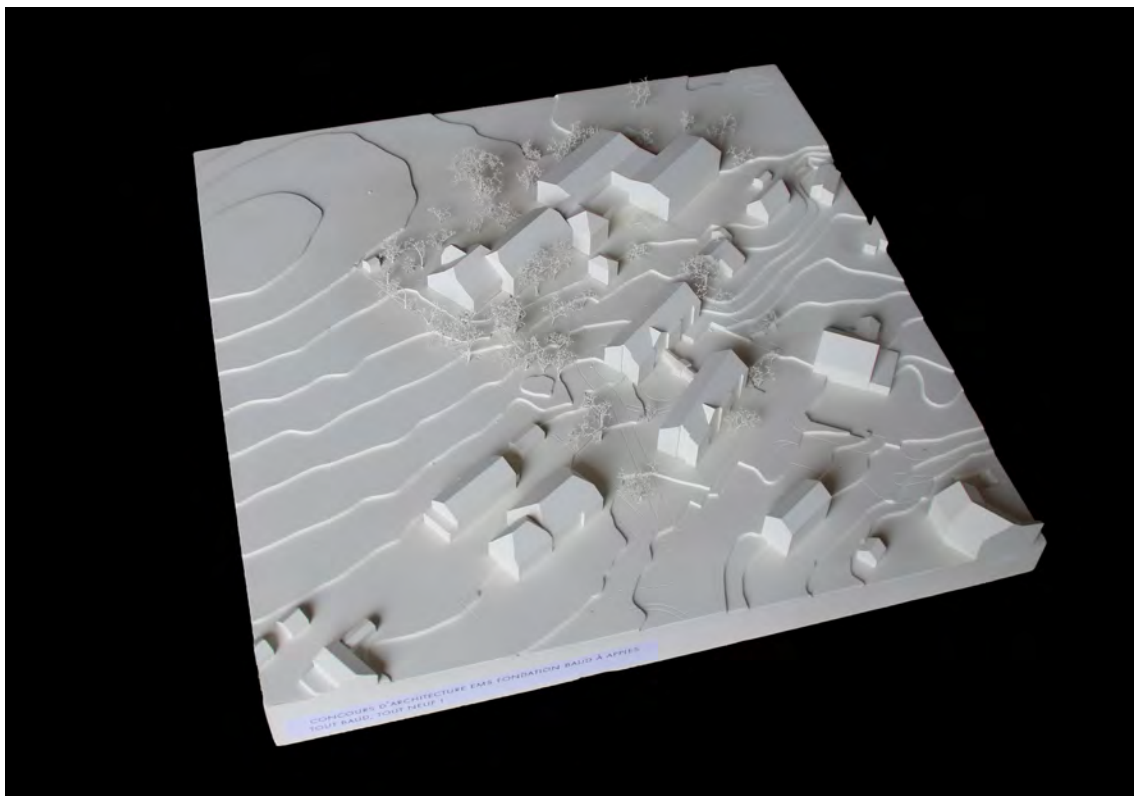


Sécurité incendie



Technique

Le concept technique du bâtiment vise à limiter les installations complexes au profit de solutions efficaces, sobres et résilientes. Les vitrages sont dimensionnés de manière raisonnée et associés à des protections solaires extérieures efficaces, assurant un équilibre optimal entre apports solaires lumineux, confort d'été et lumière naturelle. Les murs intérieurs en Terracotta apportent de la masse à l'intérieur du bâtiment et assurent la régulation hygrothermique et le confort tout au long de l'année. Une ventilation en simple flux dans les salles de bain combinée à un courant d'air dans les chambres assure une ventilation naturelle efficace tout en limitant les installations. La cuisine de l'EPH, celle du CAT ainsi que les locaux bourgeois sont ventilés mécaniquement. Des gaines disposées le long des loges permettent de relier directement ces espaces avec les modules dédiés situés dans les combles, limitant ainsi les gains et les pertes dans l'ensemble du projet. La production de chaleur reposera sur un système double constitué d'une centrale à Bois située dans l'angle Sud-Est du nouveau bâtiment, complétée par un système de PAC air/eau placée en toiture. Un chauffage au sol à basse température complète le tout, avec un mode free-cooling permettant d'assurer le confort lors des périodes de canicule, avec une consommation énergétique minimale. Enfin, des photovoltaïques intégrés en toiture contribuent à la production d'énergie.



Architecte : DAL-ZOTTO ARCHITECTURE Sàrl, Le Mont-sur-Lausanne

Collaborateurs-trices : Frank Dal-Zotto, Constanze Dal-Zotto, Martin Ferrini, Camila Ballerini, Simon Luprano

Architecte paysagiste : -

Le projet « Tout Baud, tout neuf ! » prend le parti de conserver le bâtiment principal, l'ancienne maison ainsi que la majeure partie de l'aile ouest. À l'est, il propose deux nouveaux volumes reprenant les gabarits et l'orientation des constructions environnantes, complétés par trois corps assurant la liaison de l'ensemble. Si l'échelle choisie témoigne d'une volonté d'intégration à l'environnement bâti, la composition générale manque toutefois de clarté et peine à convaincre.

Au sud, trois accès distincts sont proposés, chacun correspondant à un programme spécifique : l'entrée du Centre d'accueil temporaire (CAT) dans l'aile ouest, l'entrée principale de l'EMS dans la nouvelle extension et celle du jardin d'enfants dans le bâtiment principal existant.

Le jury apprécie la position de l'entrée de l'EMS, située au même niveau que les bâtiments existants, offrant ainsi une circulation fluide sans seuil à franchir. Sa localisation pose toutefois la question de sa visibilité pour les visiteurs venant à pied depuis le village, la configuration des lieux pouvant laisser penser que l'entrée principale est celle du jardin d'enfants. Bien que la proposition d'une « Place du village » devant l'entrée de l'EMS, ainsi que la longue façade vitrée ouvrant sur la salle à manger commune, contribuent à l'orientation des lieux, les aménagements paysagers au sud restent quelque peu timides et auraient mérité un parti pris plus affirmé, clarifiant davantage la lisibilité et le caractère de chaque entrée. Le traitement de la « Place du village » paraît assez minéral et pose la question de la surchauffe en période estivale.

Les places visiteurs à proximité de l'entrée de l'EMS sont appréciées, de même que l'accès fonctionnel pour les livraisons de la cuisine.

L'implantation du jardin d'enfants à l'emplacement de l'entrée actuelle est judicieuse, car elle permet d'exploiter une surface qui aurait été contraignante pour l'EMS en raison du dénivelé d'environ un mètre par rapport au reste des bâtiments existants. Des baies vitrées offrent par ailleurs une liaison visuelle bienvenue avec les espaces de distribution de l'EMS.

L'accès au CAT ne convainc guère : légèrement excentré et en retrait, il participe peu à la vie de l'EMS. La rampe, trop longue et peu fonctionnelle, ainsi que l'escalier, peu adapté au public concerné, renforcent ces difficultés. L'accessibilité au CAT depuis l'intérieur de l'EMS est toutefois appréciée.

La grande baie vitrée de l'entrée de l'EMS offre une bonne visibilité et invite à entrer. La perméabilité entre cette entrée et l'accès au jardin plus privatif situé au nord constitue également un atout. L'articulation en quinconce de la salle à manger et du salon commun, puis des salles polyvalentes, présente les avantages d'une continuité spatiale et visuelle tout en permettant une lecture claire de ces espaces. L'ouverture de la cuisine sur la salle à manger est également appréciée.

À la jonction entre la partie conservée et la partie nouvellement construite, au niveau du salon commun et de l'accès au jardin, un espace en triple hauteur, traversé de passerelles reliant les différents bâtiments aux étages, anime ce lieu pensé comme le cœur du dispositif. Son traitement particulier est renforcé par une forme qui se démarque des autres volumes.

Au niveau de l'entrée, la concentration des fonctions au rez-de-chaussée de l'ancienne maison (réception, tisanerie, bureaux administratifs, bureau de la direction et de l'infirmière chef-fe) organisées en « open space », interroge quant aux conditions d'usage, de confort et de confidentialité. La liaison avec la salle de pause, répartie sur deux niveaux et accessible par un escalier ouvert, ainsi que l'accès à la salle polyvalente destinée aux colloques et aux formations renforcent ces questionnements.

L'espace de soins esthétiques et du coiffeur aurait gagné à être aussi accessible par le public grâce à un accès direct depuis l'extérieur.

L'organisation du CAT est pertinente, avec des espaces communs bénéficiant de prolongements extérieurs orientés côté entrée et des espaces de repos orientés vers le jardin thérapeutique.

En revanche, l'organisation de l'unité de psychogériatrie spécialisée présente plusieurs faiblesses. L'entrée est abrupte. Un espace plus généreux, accueillant et animé aurait été souhaitable. Le long mur aveugle adjacent à la cuisine nuit à la qualité spatiale de l'unité. La quasi-totalité des chambres s'ouvre soit sur des places de stationnement, soit sur la voie d'accès motorisée, soit sur la rampe du parking souterrain, ce qui pose des problèmes de confort et d'intimité. Le jardin thérapeutique, malgré son intérêt en termes de sécurisation, perd en qualité du fait de son enclavement entre un bâtiment et une rampe de parking.

Aux étages, les couloirs de l'extension sont bien dimensionnés, tant en largeur qu'en longueur, et débouchent sur des baies vitrées ouvertes sur le paysage. Ils sont rythmés par les entrées des chambres et les espaces de séjour, et les résident·e·s ont également la possibilité de déambuler autour des noyaux.

La position des ascenseurs et de l'escalier principal à l'extrémité des unités de gériatrie constitue un point faible majeur. La distance à parcourir pour les résident·e·s occupant les chambres les plus éloignées est trop importante, et les salles à manger situées à l'articulation des deux unités de vie deviennent des lieux de passage, nuisant au calme attendu pour ce type d'espace.

La buanderie présente également plusieurs points critiques car il manque un local annexe pour le stockage du matériel et des produits, les circuits du linge sale et propre ne sont pas respectés et son implantation sous la toiture augmente les risques liés à la surchauffe et les risques de dégâts des eaux susceptibles d'impacter les niveaux inférieurs.

La volonté de préserver les bâtiments existants est appréciée, mais il est regrettable que le projet implique la démolition de murs intérieurs en béton. Le recours au bois pour les nouvelles extensions permet de distinguer clairement les interventions contemporaines tout en répondant à des objectifs environnementaux affirmés. L'expression architecturale proposée reste cependant schématique et aurait mérité d'être affinée.

Le projet séduit par la qualité de certains espaces communs et son souci d'intégration au contexte. Toutefois, des faiblesses importantes en matière de lisibilité, de fonctionnalité et d'organisation des circulations limitent la qualité globale de la proposition.



Vue aérienne sur la place du village



Plan du site (échelle 1/500)



Site et implantation

L'EHS Fondation Baud Apples s'inscrit dans la localité d'Apples sur le territoire des Deux-Églises. Le projet se situe dans la partie du plan du village. Les bâtiments, gérés à la situation urbaine, s'inscrivent dans le paysage environnant, le paysage des Deux-Églises et du Jura.

Actuellement l'EHS et ses dépendances se répartissent sur 9 bâtiments dont 4 sont classés à l'inventaire du patrimoine architectural du canton de Vaud. Le bâtiment principal, ancienne maison agricole construite en 1827, s'élève au-dessus du village.

Dans ce contexte, le nouveau bâtiment cherche à s'intégrer aux volumes existants, tout en leur apportant une touche contemporaine. L'architecture propose une place au cœur du village, en lien avec la place de la paroisse, du hameau et du Jura. Elle se compose de deux bâtiments à forte personnalité, qui peuvent évoluer séparément à deux pans. Ces deux volumes simples, respectant le langage architectural régional, sont disposés en continuité et articulés par une liaison paysagère également mise à jour.

La façade nord s'implante sur le site des constructions et s'entend avec l'habitat de 1833 sans qu'il y ait de lien avec le bâtiment de 1827.



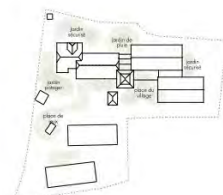
Accès

L'accès à l'EHS se fait par le chemin du Chemin-de-Durand, le long des 2 ruelles de la paroisse. Le projet se situe dans la partie du plan du village. Les bâtiments, gérés à la situation urbaine, s'inscrivent dans le paysage environnant, le paysage des Deux-Églises et du Jura.

L'entrée du CAT se fait par l'ancienne salle à manger commune rénovée et adaptée pour les besoins de la nouvelle destination. De plus, l'entrée du CAT se fait par l'ancienne salle à manger commune rénovée et adaptée pour les besoins de la nouvelle destination. De plus, l'entrée du CAT se fait par l'ancienne salle à manger commune rénovée et adaptée pour les besoins de la nouvelle destination.

En conservant la nouvelle structure, sur la cité Nord-Est de la parcelle sont disposés 20 places de parc extérieures. Par le temps qui s'est écoulé, les places de parc extérieures sont disposées sur la cité Nord-Est de la parcelle.

En conservant la nouvelle structure, sur la cité Nord-Est de la parcelle sont disposés 20 places de parc extérieures. Par le temps qui s'est écoulé, les places de parc extérieures sont disposées sur la cité Nord-Est de la parcelle.



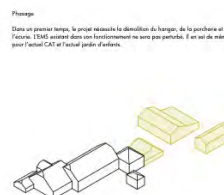
Aménagements extérieurs

Le jardin de l'EHS se fait par le chemin du Chemin-de-Durand, le long des 2 ruelles de la paroisse. Le projet se situe dans la partie du plan du village. Les bâtiments, gérés à la situation urbaine, s'inscrivent dans le paysage environnant, le paysage des Deux-Églises et du Jura.

Le jardin de l'EHS se fait par le chemin du Chemin-de-Durand, le long des 2 ruelles de la paroisse. Le projet se situe dans la partie du plan du village. Les bâtiments, gérés à la situation urbaine, s'inscrivent dans le paysage environnant, le paysage des Deux-Églises et du Jura.

Le jardin de l'EHS se fait par le chemin du Chemin-de-Durand, le long des 2 ruelles de la paroisse. Le projet se situe dans la partie du plan du village. Les bâtiments, gérés à la situation urbaine, s'inscrivent dans le paysage environnant, le paysage des Deux-Églises et du Jura.

Le jardin de l'EHS se fait par le chemin du Chemin-de-Durand, le long des 2 ruelles de la paroisse. Le projet se situe dans la partie du plan du village. Les bâtiments, gérés à la situation urbaine, s'inscrivent dans le paysage environnant, le paysage des Deux-Églises et du Jura.



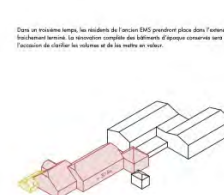
Phonème

Dans un premier temps, le projet nécessite la démolition du hangar, de la paroisse et de l'ancienne EHS existante dans son fonctionnement ne sera pas perturbé. Il est tel de même pour l'ancien CAT et l'ancien jardin d'enfants.

Dans un second temps, le projet d'extension de 5 unités de 12 chambres, de la cuisine, de la salle à manger et du parking sera réalisé.

Dans un second temps, le projet d'extension de 5 unités de 12 chambres, de la cuisine, de la salle à manger et du parking sera réalisé.

Dans un second temps, le projet d'extension de 5 unités de 12 chambres, de la cuisine, de la salle à manger et du parking sera réalisé.



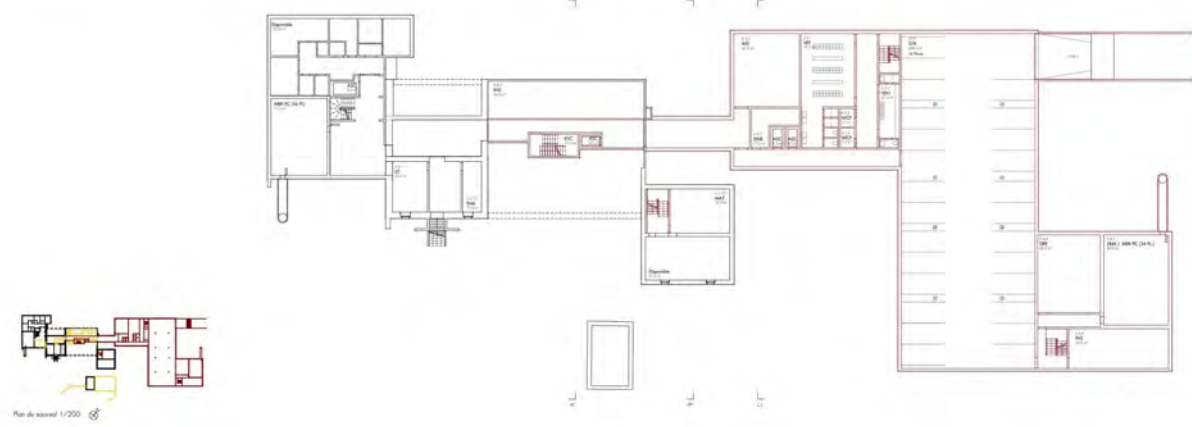
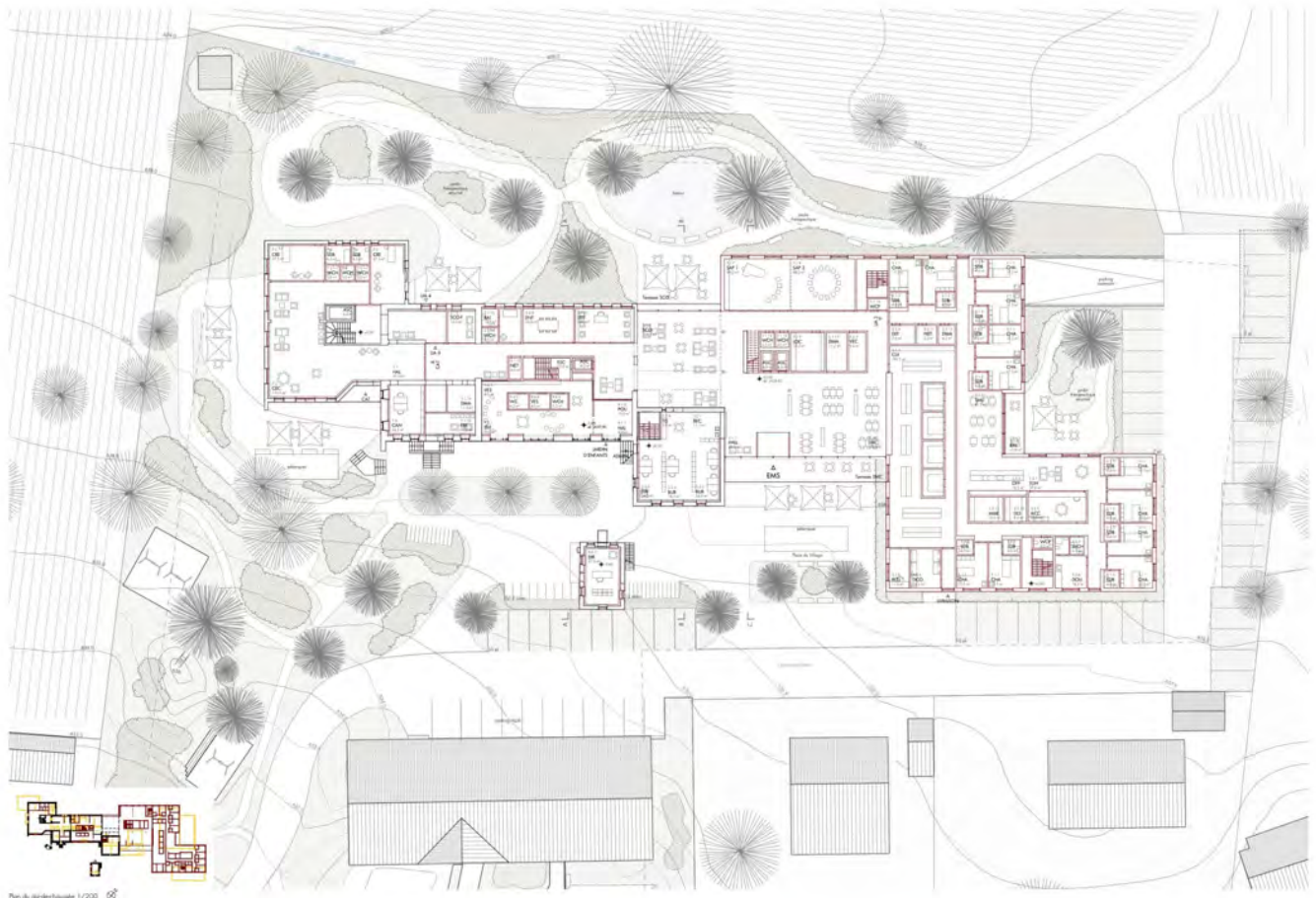
Enfin, avec un quartier et dans le temps, le projet entre l'extension, le bâtiment existant et l'habitat de 1833 sera réalisé.

Enfin, avec un quartier et dans le temps, le projet entre l'extension, le bâtiment existant et l'habitat de 1833 sera réalisé.

Enfin, avec un quartier et dans le temps, le projet entre l'extension, le bâtiment existant et l'habitat de 1833 sera réalisé.

Enfin, avec un quartier et dans le temps, le projet entre l'extension, le bâtiment existant et l'habitat de 1833 sera réalisé.

Enfin, avec un quartier et dans le temps, le projet entre l'extension, le bâtiment existant et l'habitat de 1833 sera réalisé.





Elevation Nord-Ouest 1/200



Coupe AA 1/200



Coupe BB 1/200



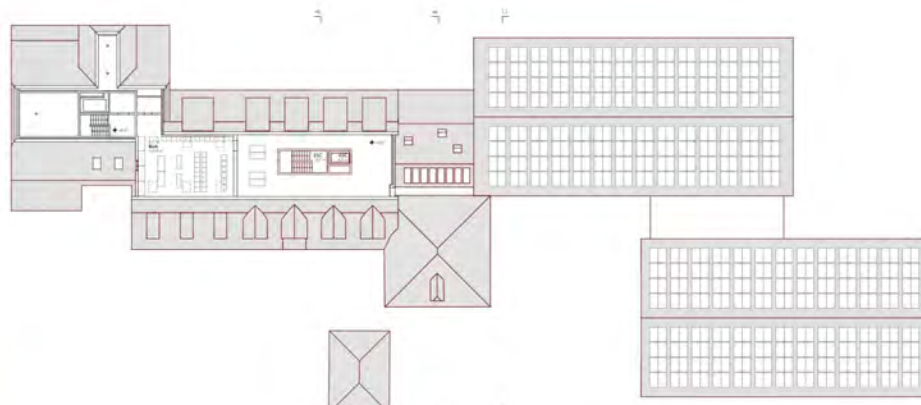
Coupe CC 1/200



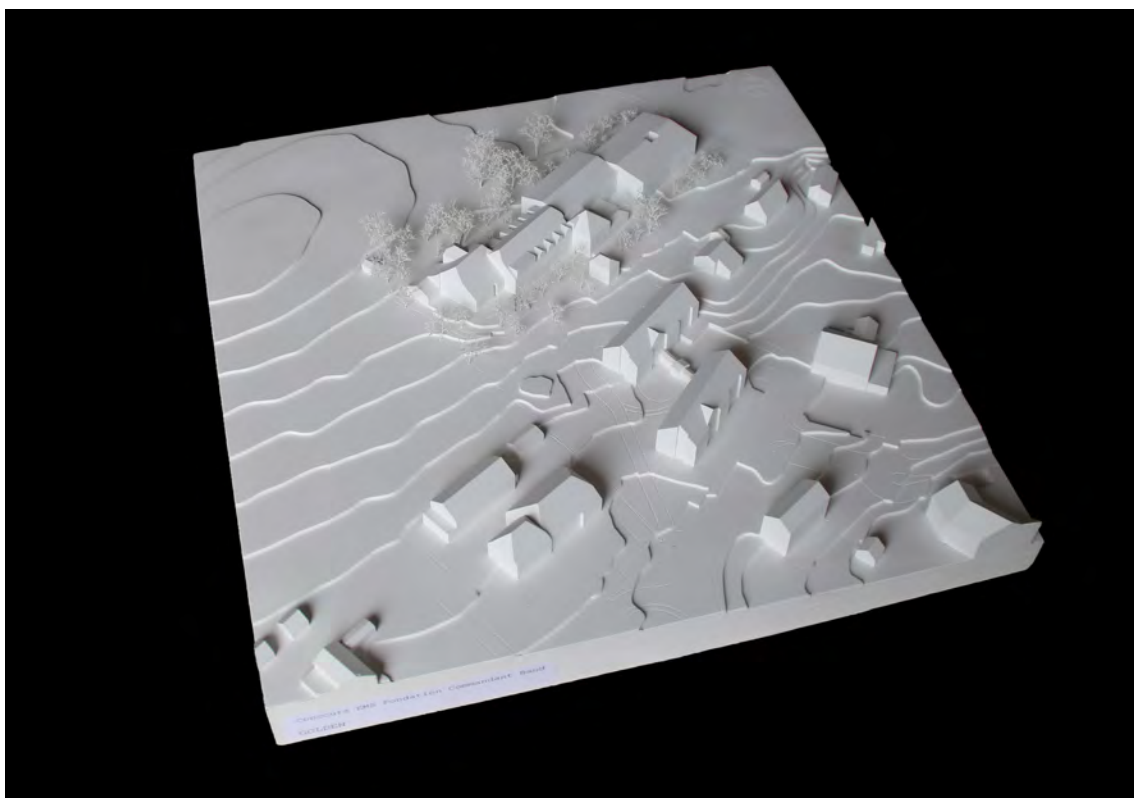
Plan Stage 1 1/200



Plan Stage 2 1/200



Plan des volumes 1/200



Architecte : Juan Socas Architecte, Morges

Collaborateurs-trices : Juan Socas, Katia Schmit

Architecte paysagiste : -

Le projet « Golden » s'inscrit dans une démarche de préservation du bâti existant. Le maintien du corps principal et des annexes patrimoniales, ainsi que la localisation de l'entrée principale de l'EMS dans le bâtiment historique, permettent de préserver le rôle symbolique et fédérateur de la place existante en tant que « place du village ».

À l'est, une extension contemporaine composée de deux volumes distincts, légèrement décalés, vient s'articuler avec l'existant. Le jury a salué cette stratégie, qui permet une lecture claire entre les interventions de transformation et les apports contemporains. La diversité volumétrique des nouvelles constructions contribue à une insertion mesurée dans le site et limite l'impact de l'extension.

Au rez-de-chaussée, le CAT, situé à l'ouest, bénéficie d'une implantation autonome, avec des espaces généreux et une ouverture qualitative sur l'extérieur. Cependant, son organisation, générant une perte d'espace, est jugée peu efficiente. Son positionnement soulève des enjeux d'accessibilité, en particulier en raison des différences de niveaux. L'accueil simultané d'un nombre important d'usagers nécessite une organisation fluide des accès, notamment au moyen de zones de dépose à proximité des entrées. Le secteur administratif, situé en tampon entre le CAT et le secteur de l'entrée principale, n'a pas suscité de remarque particulière.

Au centre, l'entrée de l'EMS, maintenue à son emplacement actuel et combinant réception, cafétéria et espaces de séjour, génère une zone d'accueil ouverte. Les relations visuelles transversales entre la cour et l'accès au jardin nord-ouest renforcent les qualités spatiales du projet. Cependant, ce dispositif, réparti sur deux niveaux, demeure problématique. Une mise à niveau des espaces de cafétéria et de séjour aurait été souhaitable afin de faciliter les déplacements des résidents et de renforcer leur continuité spatiale et fonctionnelle. La cuisine, centrale dans l'organisation, permet une desserte efficace de la salle à manger ainsi que celle des espaces polyvalents qui bénéficient d'un accès direct aux terrasses. Elle aurait gagné à être davantage mise en relation visuelle avec les espaces de vie, favorisant ainsi une plus grande convivialité. À l'est, les nouveaux volumes abritent l'unité pilote de psychogériatrie. L'accès indépendant est salué, tout comme l'espace extérieur sécurisé. Cependant, son aménagement est jugé peu convaincant car insuffisamment organisé selon une typologie d'appartement.

Aux niveaux supérieurs, les unités de gériatrie se déploient à l'ouest et au centre. La localisation des espaces intergénérationnels, ainsi que la proximité entre les ascenseurs et la salle à manger, sont appréciées, tout comme l'implantation des bureaux d'accompagnement. Il est cependant relevé un manque de petits salons, ainsi qu'un circuit du linge propre et sale inadapté.

Les légers décrochements en plan participent insuffisamment à la réduction de la longueur des couloirs, et l'organisation reste peu lisible. Il est noté que les espaces de vie et de restauration bénéficient d'orientations favorables. À l'est, les unités de psychogériatrie ont des espaces communs orientés cette fois au sud. Les circulations sont ponctuées de percées en façade. Malgré cela, elles manquent de diversification, car elles demeurent trop linéaires. Des lieux de séjour et d'interaction auraient été souhaités. L'ensemble pourrait être amélioré sur le plan qualitatif.

Aux combles, la terrasse destinée aux collaborateurs est appréciée.

Globalement, la conservation des volumes existants permet de contenir l'échelle globale du projet, mais induit un déséquilibre dans la composition, particulièrement perceptible à l'est, où se concentrent les nouvelles constructions. Ce déséquilibre est accentué par le traitement des toitures des nouveaux bâtiments, caractérisées par de faibles pentes, et s'éloigne de la référence villageoise revendiquée. L'expression des toitures des nouveaux volumes mériterait d'être approfondie afin de réduire leur impact volumétrique et de renforcer leur intégration dans le contexte villageois.

L'organisation des stationnements extérieurs au sud, disposés de manière linéaire, ne permet pas de dégager un véritable espace d'accueil ou de transition marquant l'entrée du site. L'absence de cheminements clairement définis accentue cette difficulté de lisibilité. L'accessibilité logistique, incluant l'accès au sous-sol pour les véhicules lourds, demeure problématique. Le nombre de places de stationnement est insuffisant. Cette implantation génère des contraintes d'accessibilité à proximité des bâtiments, notamment pour les places de dépose-minute liées au CAT. Il en va de même pour les livraisons des cuisines.

Concernant les aménagements extérieurs, le positionnement du jardin sécurisé, en lien direct avec l'unité de psychogériatrie spécialisée, est pertinent et répond aux besoins spécifiques des usagers. Les chemins périphériques autour de la construction sont appréciés. En revanche, le principe d'arborisation manque de cohérence d'ensemble. Les choix semblent parfois peu adaptés ou insuffisamment hiérarchisés, comme en témoignent l'hypothèse d'un verger au sud ou la présence marquée d'épicéas et de cèdres. Une réflexion plus approfondie sur la composition végétale, en lien avec les ambiances recherchées, le contexte local et les usages, aurait permis de renforcer l'identité paysagère du projet.

La multiplication des cheminements participe à une fragmentation des espaces extérieurs et impacte négativement l'indice de verdure, qui apparaît relativement faible à l'échelle de la parcelle. Cette forte minéralisation soulève des interrogations quant au taux d'imperméabilisation et à la gestion des eaux de surface, d'autant que le schéma de gestion des eaux pluviales proposé reste peu explicite. Une rationalisation des circulations, associée à une stratégie claire et lisible de gestion des eaux pluviales, aurait été souhaitable. Enfin, la topographie du site, en particulier dans la partie sud, semble insuffisamment prise en compte dans le dessin des aménagements extérieurs.

En conclusion, le projet « GOLDEN » présente une approche attentive à la conservation du bâti existant et propose une articulation intéressante entre patrimoine et interventions contemporaines. Le jury relève toutefois plusieurs limites importantes, notamment en matière de lisibilité fonctionnelle, d'accessibilité, de qualité des circulations intérieures et d'intégration paysagère. Si certaines intentions spatiales et programmatiques sont reconnues, le projet nécessiterait un approfondissement afin de mieux répondre aux exigences de fonctionnalité et à la vision institutionnelle « comme à la maison ».

IMPLANTATION

Le défi majeur du projet réside dans l'intégration d'une structure contemporaine du 20^{ème} siècle au sein d'un contexte historique marquant par la haute qualité de ses patrimoines rural et paysager. Le point de départ du projet est la volonté de préserver l'identité et l'authenticité du lieu, tout en créant des édifices existants, afin de préserver ses qualités spatiales et l'atmosphère rurale du site.

En respectant les harmonies et hiérarchies locales, le projet limite les démolitions et maximise la réutilisation des bâtiments existants. Les nouvelles constructions sont conçues pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage, en utilisant des matériaux locaux et des formes architecturales inspirées du patrimoine rural. Les nouvelles constructions sont conçues pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage, en utilisant des matériaux locaux et des formes architecturales inspirées du patrimoine rural.

Le projet vise à créer un espace public de qualité, offrant des lieux de rencontre et de détente pour les habitants et les visiteurs. Les nouvelles constructions sont conçues pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage, en utilisant des matériaux locaux et des formes architecturales inspirées du patrimoine rural.

En conclusion, le projet de réhabilitation et de développement du village de Saint-Jacques est un projet ambitieux qui vise à préserver l'identité et l'authenticité du lieu, tout en créant des édifices existants, afin de préserver ses qualités spatiales et l'atmosphère rurale du site.

RÉPARTITION DU PROGRAMME

DÉPARTITION DU PROGRAMME

Aux rez-de-chaussée, au niveau de la grande place d'accueil, se situent l'entrée principale, avec la réception et le caféteria. Au niveau 0, un grand séjour ouvert, espace lumineux baigné de lumière naturelle, permet de découvrir les différents espaces du musée. Le premier étage est consacré aux œuvres de la vie en collectivité. On y retrouve des ateliers, la salle à manger commune, ainsi que les bureaux administratifs. Les salles de réunion sont réparties sur ce niveau. Le deuxième étage accueille les collections permanentes, les ateliers éducatifs, ainsi que les cuisines collectives. Le troisième étage est dédié aux zones de livraisons et à la zone de stockage par un monta-chariot. À l'est on trouve l'Unité de traitement des déchets, la zone de lavage des véhicules, la zone de lavage des machines agricoles et le jardin thérapeutique, situé côté Jura. Au sous-sol, on peut encore voir retrouvés le CAT et le Jardin d'Erfarance dans les bâtiments annexes existants.

[illegible]

PRÉSENTATION DES TRAVAUX

Phase 1 Le nouveau bâtiment est réalisé et pourra accueillir 54 résidents. À l'issue de cette première étape, les 44 résidents du bâtiment existant pourront être déplacés dans l'extension et 14 nouveaux résidents pourront être accueillis. Le bâtiment principal existant peut continuer à fonctionner durant la construction de la nouvelle extension.

Phase 2 Les travaux de rénovation du bâtiment principal et de l'aile ouest sont réalisés en parallèle du fonctionnement de l'ENR dans la nouvelle construction. C'est à l'issue de cette phase que l'ENR fonctionnera à sa capacité de 90 lits.



PAYSAGE

PAYSAGE

Le projet paysager accompagne et renforce la qualité d'usage des espaces extérieurs: la place du village est réaménagée pour retrouver son rôle fédérateur. Les surfaces imperméables seront réduites au strict nécessaire. Les espaces extérieurs seront riches et variés avec zones ombragées, plantations diversifiées, arbustes et bois et éclairage harmonisant l'environnement. Les localités d'usage seront des zones existantes à l'entrée sont mis en valeur, la fontaine est aménagée, et l'ensemble bénéficie d'un traitement de sol unifié et plus perméable, y compris sur le trottoir accessible aux véhicules.

La solution proposée s'inscrit dans une démarche volontariste de mise à l'échelle, consistant à adapter les

La palette végétale privilégie des espèces autochtones robustes et locales, porteurs d'un caractère majeur qui rythment la séquence spatiale, de la place publique vers les espaces plus intimes. Des éléments végétaux indigènes, modelés d'un "chemin de soude", enveloppent les constructions et le stationnement, garantissant la sécurisation du site tout en offrant une transition douce avec le voisinage.

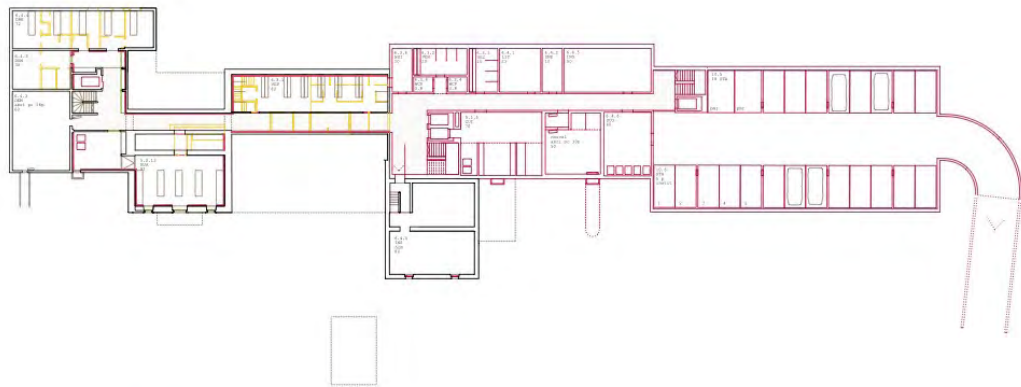
Au sud, le parking s'affiche au profit d'un verger haute-tige. Ce choix renforce l'aménagement du projet dans son caractère rural et prolonge l'identité paysanne historique de la région. L'aménagement est complété par un mobilier en bois et un éclairage aux tonalités chaudes et dorées, créant une atmosphère apaisante et domestique.





1^{er} étage (Chambre)

0

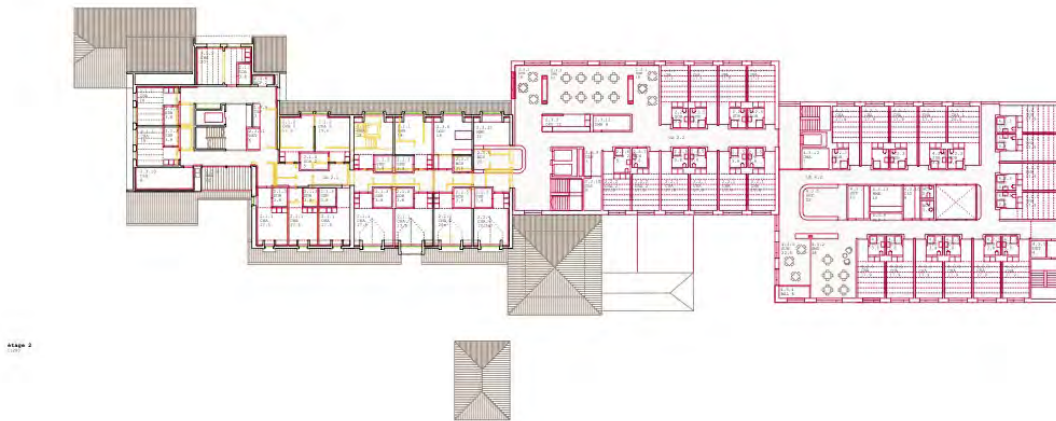
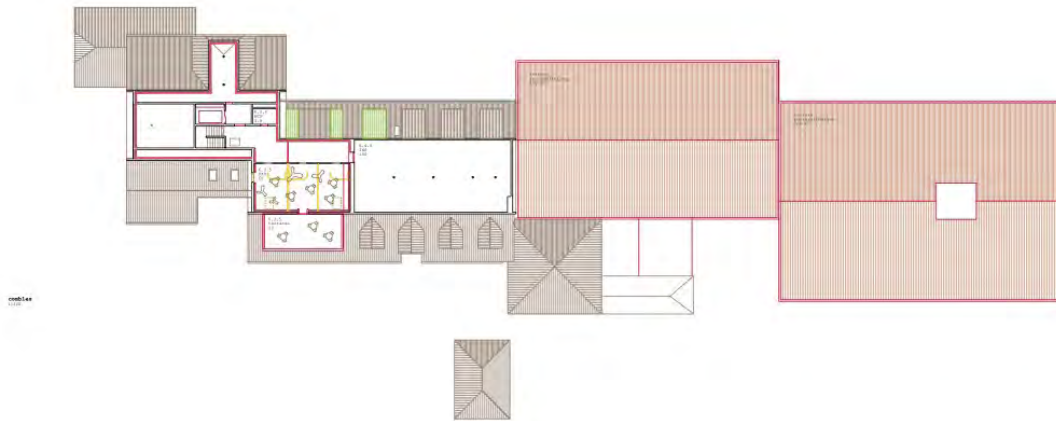


1^{er} étage (Bureau)

0



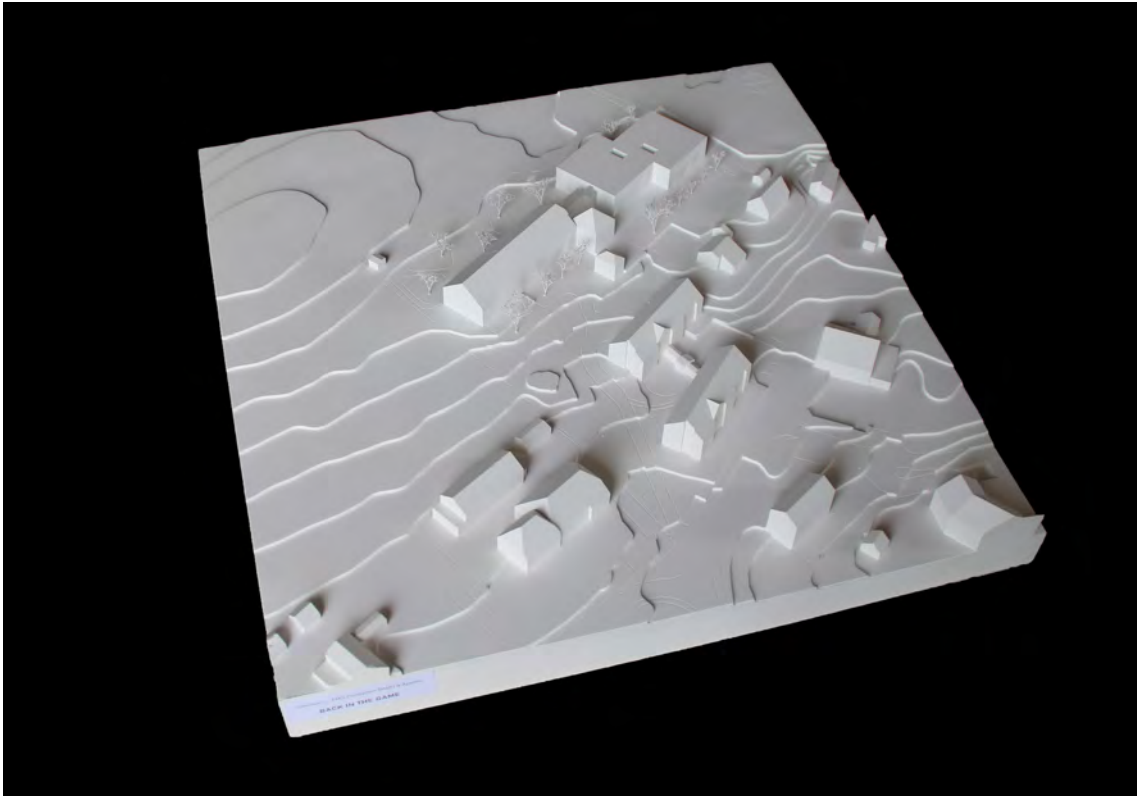
élévation sud-est



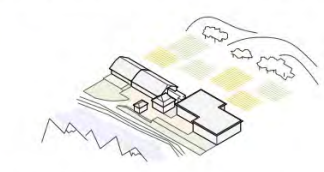


10. PROJETS NON CLASSÉS

1 BACK IN THE GAME



Architecte : atelier d21, Lausanne
Collaborateurs-trices : Antonio Pulido, Enrique Rollan
Architecte paysagiste : -



IMPLANTATION DANS LE PAYSAGE ET STRATEGIE URBAINE

Implanter dans un paysage exceptionnel, le complexe s'inscrit entre la Jura et les Alpes, à la transition entre les champs ouverts et le lac Léman. Cette situation privilégiée offre des vues lumineuses et étonnantes, qui inspirent le positionnement des résidents au fil des saisons. L'implantation du projet vise à préserver une partie d'une orientation optimale, favorisant les apports naturels de lumière tout en conservant généralement les espaces de vie sur le paysage environnant.

Le projet de transformation et d'extension du TEMS Commandant Baud s'implante sur une parcelle occupée par plusieurs bâtiments agricoles du XIX^e siècle, formant un ensemble bâti à forte valeur patrimoniale.

La stratégie d'intervention repose sur les choix suivants :

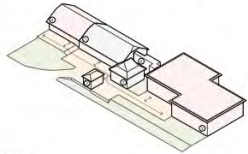
Préserver et transformer le bâtiment principal (1), l'ancienne maison (2) et la petite bâtisse (3), qui constituent un ensemble cohésif et structurant l'ensemble d'ensemble du complexe.

Développer l'axe ouest des années 1980 ainsi que la halle, l'écurie, et l'ancienne porcherie afin de libérer l'espace nécessaire à une implantation optimale de la nouvelle extension. Nous considérons néanmoins la démolition de ces 3 bâtiments afin de libérer un espace suffisant pour permettre une implantation optimale de la nouvelle extension.

A l'ouest, une annexe (4) dans le prolongement du bâtiment principal réinterprète la typologie des corps de ferme traditionnels par un grand toit unifié et une volumétrie simple, tout en affirmant une architecture architecturale contemporaine.

A l'est de la parcelle, une nouvelle extension indépendante (5) s'implante en dialogue avec le bâtiment principal et l'ancienne annexe. Sa volumétrie compacte, marquée par deux décrochements, définit au sud la terrasse de la salle à manger et, au nord, le jardin clos de l'unité de psychogéographie spécialisée.

La nouvelle extension est reliée au bâti existant par une passerelle (6) légère et visible, conçue comme un espace de transition ouvert sur le paysage.



UN ENSEMBLE COHERENT

Le projet propose une organisation claire, lisible et hiérarchisée des flux. La palette existante est réinterprétée en replaçant l'ancien, véritable espace central du site, concernant l'ensemble des axes : entrées principales du TEMS, entrées du CAT, accès à la garderie ainsi que l'entrée de la nouvelle extension via la terrasse de la salle à manger. Accroché par la nouvelle salle communale implantée au sud-est de la parcelle, cette palette offre une visibilité accrue et lisible.

L'axe central est axé depuis l'angle sud de la parcelle. Le parking extérieur s'implante en limite sud et est, en cohérence avec les contraintes du site et dans le respect des deux revues extérieures, garanti l'accès aux mesures situées au sud-est, et maintient la continuité de la connexion automobile dans l'angle nord de la parcelle.

Le parking extérieur prend place sous la terrasse de la salle à manger. Son accès, précédemment positionné, est mutualisé avec les entrées de la cuisine et de l'EMS ainsi qu'avec la gestion des déchets, assurant une organisation fonctionnelle et rationnelle des flux techniques.



STRATEGIE PAYSAGERE ET ACCES

Le projet définit une stratégie paysagère équilibrée et éditoriale, visant à renforcer la biodiversité tout en améliorant le confort et la qualité de vie des résidents.

L'espérance publique, située au sud du complexe, réinterprète les accès principaux vers les terrasses du CAT et de la salle à manger. Elle facilite les rencontres et les échanges grâce à la présence de fonctions ouvertes au public telles que la CAF, la cantine de l'EMS, la garderie, la salle communale ou la cuisine. Elle définit également le jardin de la garderie, situé entre la nouvelle extension et la maison existante.

Le parc arboré, au nord de la parcelle, offre différents degrés d'intimité aux résidents et à leurs proches. Il intègre des espaces accessibles tels que potagers, poulailler et jardin thérapeutique, ainsi qu'un jardin clos destiné aux résidents de l'unité de psychogéographie spécialisée.

La zone dédiée aux véhicules, volontairement réduite au strict nécessaire, limite les surfaces imperméables. Elle comprend un parking de surface semi-perméable ainsi que l'accès au parking souterrain.



AMENAGEMENTS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE ET LE BIEN ETRE

Le projet développe une stratégie paysagère équilibrée et éditoriale, visant à renforcer la biodiversité tout en améliorant le confort et la qualité de vie des résidents.

Les aménagements extérieurs s'inscrivent sur une palette végétale diversifiée et adaptée au contexte climatique : arbres d'alignement le long du parking formant une barrière végétale, arbres fruitiers au sud assurant une protection solaire estivale, et arbres caducs dans la zone de l'EMS permettant un aspect lumineux et frais et une vue variée des saisons. Des arbres fruitiers complètent cet ensemble en favorisant des activités de cueillette et des usages potagers.

Deux étangs paysagers, conçus comme de véritables écosystèmes, intègrent des aménagements favorables à la faune et à la flore locale (galerie, bécasse, bécasse). Enfin, un jardin thérapeutique et une zone dédiée aux animaux soutiennent des activités thérapeutiques, pédagogiques et intégrationnelles, tout comme le projet dans une approche durable, inclusive et tournée vers le futur.



PLAN MASSE

0 10m ECHELLE 1:500

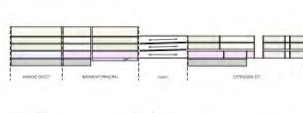


ORGANISATION PROGRAMMATIQUE - NIVEAU DE CHAUSSEE

Le programme de l'EMS est réparti entre le bâtiment principal, l'annexe ouest et la nouvelle extension est, selon une organisation claire et lisible.

L'entree principale est située au sud-est de la parcelle, au sud de la passerelle et de la nouvelle extension. Elle accueille les entrées principales du complexe, y compris la CAF, la cantine de l'EMS, la garderie, la salle communale ou la cuisine. Elle définit également le jardin de la garderie, situé entre la nouvelle extension et la maison existante.

Dans l'annexe ouest, le CAT bénéficie d'un accès indépendant, garantissant une autonomie fonctionnelle tout en restant connecté au fonctionnement général de l'EMS.



La nouvelle extension, reliée au bâtiment historique par une passerelle, s'organise en deux corps. Au sud-est, la cuisine, le corps est accolé à la salle à manger et la cuisine, en continuité directe avec la halle, tandis que le corps ouest, dédié à l'unité de psychogéographie spécialisée, bénéficie de relations directes avec les espaces extérieurs.

Le jardin d'entree est maintenu au sud-est de la parcelle et fait l'objet d'une restructuration plus ergonomique et fonctionnelle, améliorant les conditions d'usage et de séjour.

Dans la petite bâtisse au sud, un espace polyvalent est aménagé et ouvert au village : il accueille une salle communale destinée aux fêtes et événements, et peut également servir d'espace de rassemblement pour l'EMS, renforçant le lien entre l'équipement et la communauté.



ORGANISATION PROGRAMMATIQUE - ETAGES

Dans le bâtiment existant et sur annexe, l'ancien espace accueille une unité de vie de 13 appartements, répartis de part et d'autre des circulations. Au centre, les espaces communs se situent autour d'un large dégagement, entouré de bureaux et de bureaux. En bout de parcelle, un balcon généreux s'ouvre sur le paysage, offrant un espace extérieur privilégié de vue lumineuse.

Les corridors, entièrement dédiés au personnel, regroupent les résidents et une salle de pause, prolongée par une longue passerelle offrant des vues dégagées sur le paysage et constituant un véritable espace de ressourcement.

L'ancienne maison accueille les fonctions administratives aux étages, tandis que la petite bâtisse propose des chambres à louer, participant à la vitalité des usages du site.

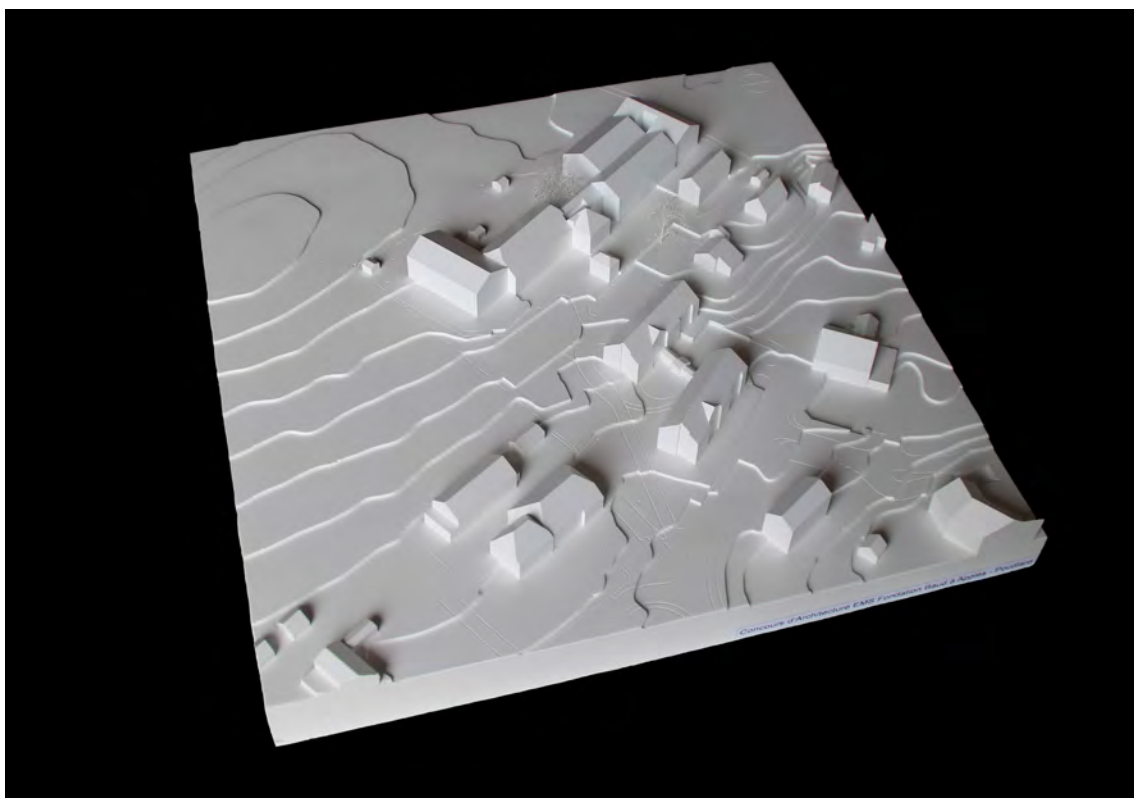


Dans l'annexe ouest, les étages accueillent deux unités de vie de 12 chambres par niveau, proposant une échelle plus domestique, adaptée aux besoins spécifiques des résidents et favorisant un cadre de vie apaisé.

La nouvelle extension, grâce à sa typologie en « U », offre des parcs en bordure de rue et des parcs, favorisant une circulation fluide et des déplacements. Ces parcs sont reliés par des espaces de rassemblement généreux, halls, balcons et salles à manger largement ouvertes à l'extérieur, offrant des vues variées, des lieux propices aux activités quotidiennes et permettant une surveillance discrète et efficace par le personnel soignant.

Dans la partie de vue typologique, le bâtiment historique et la nouvelle annexe s'organisent autour d'une cour intérieure, punctuée de végétation qui accueille des espaces de détente et d'activités, en lien direct avec le paysage.

2 POUDLARD



Architecte : Philippe Le Roy Architectes, Nyon

Collaborateurs-trices : Philippe Le Roy, Valentin Rey, Oliver Lütjens

Architecte paysagiste : -

- POUCLARD -

Poudlard constitue notre référence de châteaux magiques, implanté dans un parc paysager bordé d'un lac, que nous souhaitons développer pour la fondation. Le projet est organisé à l'image de Harry Potter, où chaque partie du château est identifiable et où les étages sont répartis en quatre niveaux : Gryffond, Poudlard, Serdaigne et Serpentard.

Dans notre projet, nous proposons avec le bâtiment existant un 2^e étage quatre mètres plus haut. Le plan d'étage est le même que celui du 1^{er} étage — voir nos plans annexes — et nous en faisons un élément structurant, tandis que l'ancienne aile de la cour est utilisée, en conservant ses caractéristiques architecturales du passage agricole rural.

Coupe bâtiment
1:200Plan de situation
1:500Plan de situation
1:5000

- COMPOSITION - avec la ferme voisine

À l'origine, le bâtiment principal construit au 19^e siècle est une ferme rustique, typique occidentale regroupant un logement et un vaste garage et atelier sous une même à deux pans. Cette volumétrie simple et fidèle, emblématique du paysage rural, constitue l'élément fondateur du site et en fait l'icône.

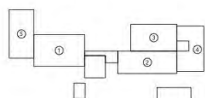
Le projet prévoit le développement d'une aile à l'est et d'une aile à l'ouest, en intégrant cette volumétrie de base par un principe d'addition.

Cette aile se compose de trois unités : deux volumes disposés l'un à l'est et une troisième unité accolée à l'ouest, venant ponctuer et ancrer la volumétrie. Le plus de l'ouest permet de capter l'habitat du bâtiment et de retrouver des volumes équivalents au bâti voisin.

Cette aile est sur fond d'une unité implantée perpendiculairement au bâtiment principal, marquée par un pignon à deux pans affirmé.

Ce dispositif structurel, structuré et met en valeur le bâtiment d'origine : la ferme voisine principale du 19^e siècle.

Schéma de composition par addition.



ETAPE 1

Construction de la nouvelle aile est de 55 lits.
Démolition et réhabilitation des 73 places de parking.



ETAPE 2

Déménagement des patients dans l'aile est.
Démolition et réhabilitation de l'aile ouest en rénovant le bâtiment principal existant avec 50 lits.



ETAPE 3

Construction du bâtiment de liaison avec établissement de 65 lits.

- MOBILITÉ ET ACCÈS -

Le parking destiné aux collaborateurs est déplacé à l'entrée de la parcelle. Ces places sont aménagées dans la parcelle, autour de murs de revêtement en pierre sèche, typiques des Alpes jurassiennes.

Un parking visiteurs est situé devant la cour de la nouvelle entrée, offrant un belvédère sur le bassin lémanique et les Alpes. Les liaisons s'effectuent également par cette cour d'entrée.

D'ici, des pistes d'urgence de manœuvre longitudinale à travers le site : depuis la place du village et la fontaine, puis la belvédère devant le bâtiment central du 19^e siècle et l'entrée principale, jusqu'au jardin d'entrée situé dans l'ancienne aile, et enfin l'entrée principale adjacente à l'entrée du site.

La place du village et la fontaine sont reliées entre elles par des passerelles grâce à l'aménagement de la terrasse du terrain.

- IMPLANTATION - cibler le vide : un parc protégé pour les résidents

Le projet d'extension, visant à doubler la capacité d'accueil, offre l'opportunité de repenser l'implantation des bâtiments afin de donner la fondation d'un pôle à l'échelle du futur établissement. Le réflexe a priori forme lors de la visite du site depuis la gare d'Apples. Au centre du village, de remarquables maisons appartenant au 19^e siècle, accompagnées de bâtiments de grande hauteur, structurent le paysage rural et dessinent les rues.

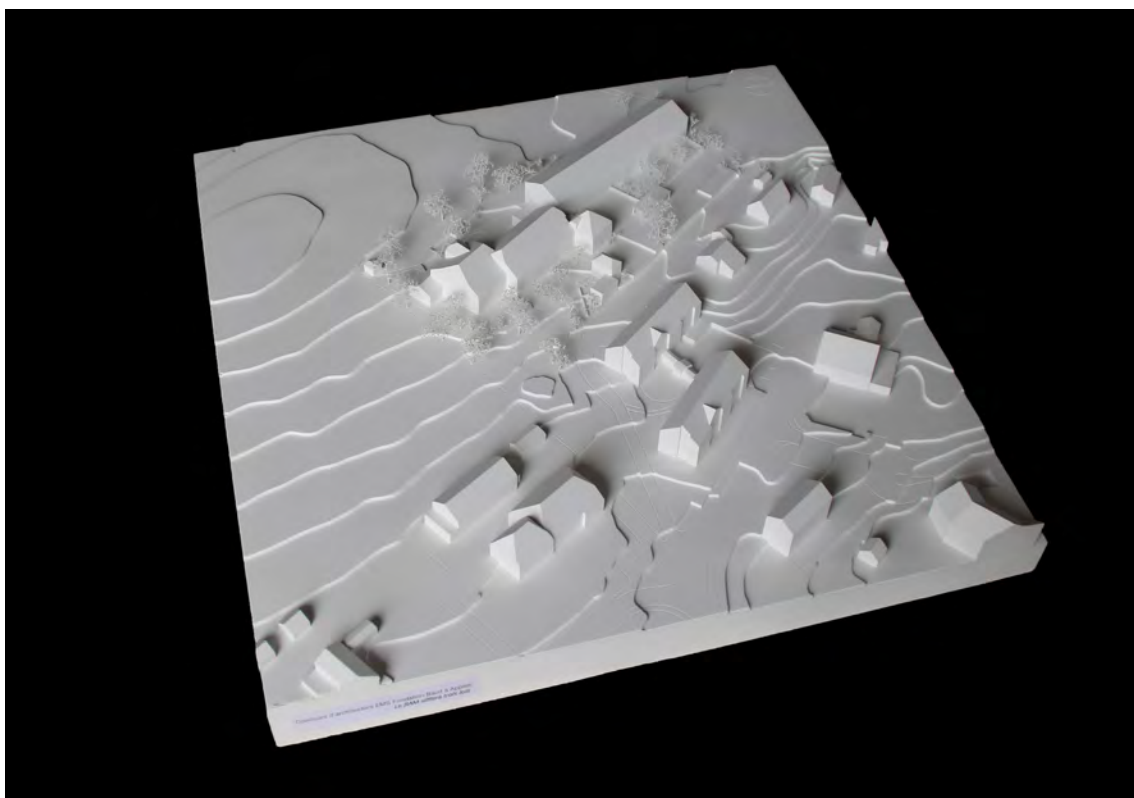
Le domaine de la fondation du Commandant Baud se situe au sommet du coteau et bénéficie d'une situation exceptionnelle, offrant une vue panoramique à 360° : le bassin lémanique et les Alpes à l'est et au sud, ainsi que le Jura à l'ouest et au nord.

Le site s'organise aujourd'hui autour de plusieurs entités isolées : l'ensemble édifié principal du 19^e siècle, une extension construite à l'ouest dans les années 1980, ainsi qu'un hangar avec garage et une stable à la fin du 19^e siècle, sans pour autant, sans du domaine agricole voisin.

Reconnecter ces entités à la fondation, ces bâtiments permettent d'ouvrir l'extension de l'établissement — mais selon quelle logique ?



4 Le BAM sfflera trois fois



Architecte : LVPH Architectes Sàrl, Pampigny

Collaborateurs-trices : Laurent Vuilleumier, Nora Spieth, Léo Taillefer, Thomas Lorin, Ingrid Lorin, Laurianne Ferreira

Architecte paysagiste : -



Plan de situation, 1:500



Vue d'ensemble

Lecture du site

Antenne ferme laitière au Nord-Est du village d'Agde, l'ancien CEM (Centre d'Éducation Musicale) a été réhabilité et transformé en école maternelle et primaire. Le projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable et vise à créer un espace de vie communautaire et social. Le site est situé dans une zone d'habitat individuel, ce qui permet de maintenir le caractère résidentiel du quartier tout en intégrant des équipements collectifs. Le projet est financé par le Département de l'Hérault et la commune d'Agde.

Organisation

Construction et développement durable

Le projet sera réalisé en deux phases dans lesquelles le maître d'ouvrage a été impliqué dès le début. La première phase concerne la construction de l'école maternelle et primaire, tandis que la seconde phase portera sur la réalisation des équipements complémentaires (bibliothèque, espace de jeux, etc.). Le projet est conçu pour être extensible et adaptable aux besoins futurs de la communauté.

L'approche pour la nouvelle extension se distingue par une relation harmonieuse entre le bâti et le paysage. Les volumes sont conçus pour s'intégrer dans le tissu urbain existant, tout en apportant une touche contemporaine. L'usage de matériaux locaux et durables contribue à l'écologie du projet.



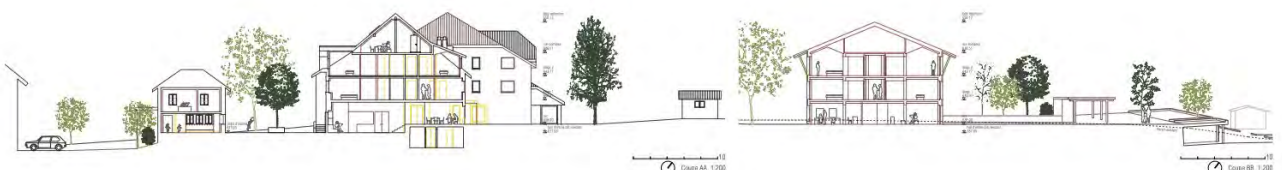
Plein du village
Au retour des heures point, le cœur d'agde s'ouvre. Les habitants retrouvent l'espace communautaire au pied de la fontaine dans le plein jour de la maison d'été.



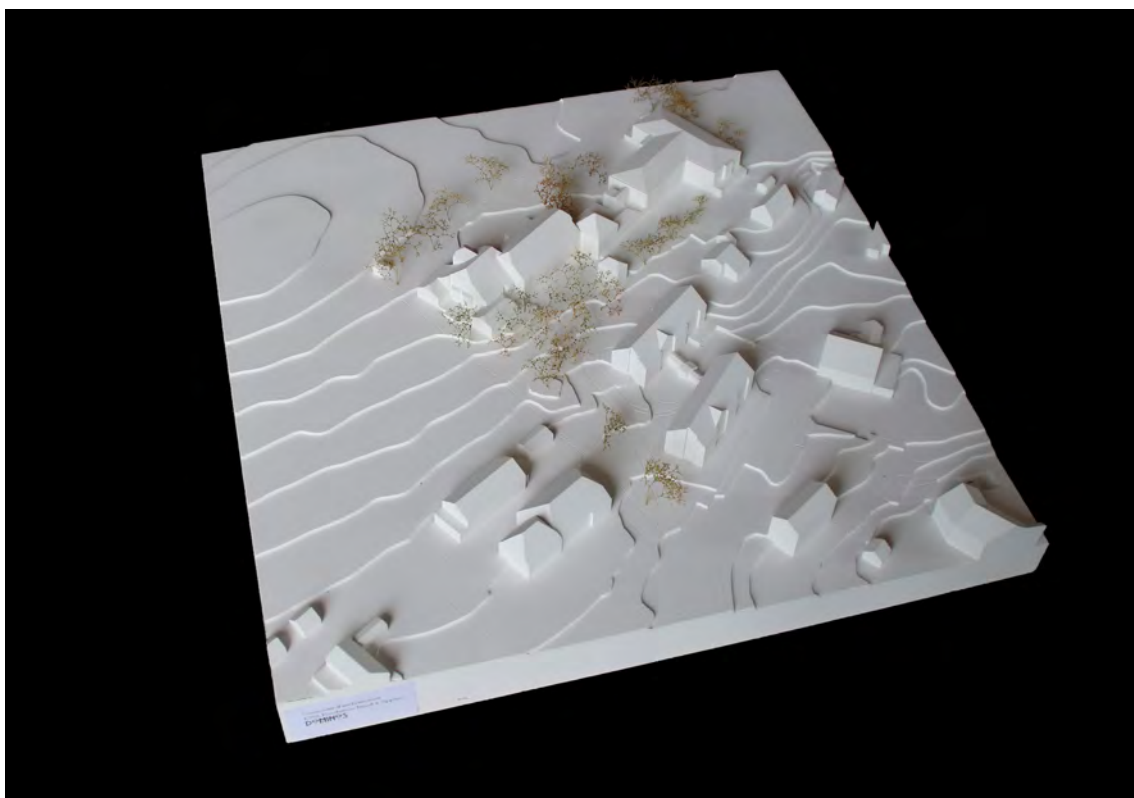
Salle à manger communautaire et lieu de vie
En période de vacances d'été, la salle de la maison se transforme en espace communautaire où les habitants peuvent se retrouver pour partager leurs repas et leurs activités.



Calendrier de la vie
Au retour d'une promenade dans le bois d'Agde, une résidence de nuit s'ouvre sur le paysage de la mer. Les habitants peuvent profiter de la vue sur la mer et du calme de la résidence.



5 DOMINOS



Architecte : Atelier Benoît Jacques Sàrl, Lausanne

Collaborateurs-trices : Benoît Jacques

Architecte paysagiste : -



Plan de situation



1600

L'esprit du lieu

L'EMS Fondation du Commandant Baud s'inscrit dans un cadre rural typique du pied du Jura vaudois, où le bûle, le paysage et les usages composent un esprit influent.

Lors de son intervention sur l'habitat du Thoiry, l'architecte Edouard Sauter de Muret rappelle que le patrimoine rural n'est pas dans la forme que dans l'atmosphère. Cette pensée trouve un écho particulier sur un site comme celui de l'EMS. Le grand jeu – l'esprit du lieu – réside dans la relation entre les bâtiments, le paysage proche et lointain, les arbres, les chemins et les places. Toute transformation doit en préserver cette continuité inscrite, cette subtilité des conditions essentielles pour permettre l'évolution sans rupture.

Le projet DDPMS s'inscrit dans cette logique. Il ne cherche ni à figer la Fondation dans une image passée, ni à imposer un objet contemporain et autonome. Il accompagne les usages d'aujourd'hui par une transformation douce, capable de prolonger l'identité du site.

La composition architecturale reprend une logique rurale additive : les bâtiments se succèdent comme autant d'épaves d'une histoire en devenir. À l'échelle d'une porte de destination commerciale il y a des deux étages, chaque volume vient s'appuyer sur celui qui le précède, poursuivant une continuité plutôt qu'une rupture.

Organisation

À l'instar des siècles passés, où l'on ajoutait des nouvelles constructions dont la forme découlait directement des besoins, le cadre des usages et le projet institutionnel de la Fondation structurent la composition architecturale.

Le bâtiment historique, véritable cœur symbolique du site, est traité afin de préserver son rôle fédérateur et d'accueillir les fonctions publiques au rez-de-chaussée. À l'ouest, l'extension des années huitante accueille le CAT, dont d'un accès indépendant et d'un jardin propre, tout en restant connecté à l'ensemble.

Au premier étage, les espaces intérieurs existants, riches de leurs proportions domestiques, accueillent naturellement l'unité de psychiatrie pour leur offrir un sentiment de « comme à la maison ». Au second étage, en lien rapide avec l'extérieur et avec les accès professionnels, prennent place l'administration, les vestiaires et la buanderie.

Un nouveau bâtiment regroupe les trois unités d'hébergement : la psychiatrie au rez-de-chaussée, la gériatrie au étage. Chaque niveau se déploie en deux ailes distinctes, rendant facile la lecture des unités de vie. À leur articulation, les espaces communs deviennent des lieux de rencontre et de partage. Chaque unité conserve une autonomie d'accès propre, permettant une gestion indépendante en cas de crise sanitaire.

Le jardin d'enfants s'inscrit dans un pavillon autonome tout en prolongeant la logique compositionnelle du site. Sa position lui offre des espaces extérieurs propres et un accès direct aux places de jeux, sa conception permet une réaffectation future en cas d'évolution du programme.



Organisation

Le rural

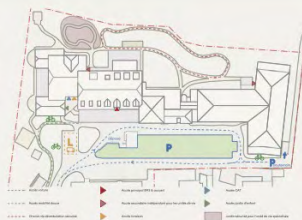
Entre les EMS est un moment chargé d'émotion. Le projet transforme un paysage en une expérience progressive, où l'architecture accompagne le changement de vie sans brutalité.

La nouvelle configuration du parking permet une dépose directe, évitant la traversée d'espaces techniques et permettant la sécurité d'entrée dans une institution médicale.

L'arrivée se fait sur une « place de village » sous l'ombre des platanes, face à la grande maison. La façade historique agit comme un repère familier : une architecture reconnaissable, presque domestique, qui accueille plutôt qu'elle n'impressionne.

Les espaces collectifs et professionnels

Des l'entrée, un hall lumineux offre une lecture claire des espaces et des dimensions du bâtiment. Les niveaux sont réaménagés afin d'assurer une accessibilité universelle.



Un grand deck d'accueil, s'inscrivant dans les géométries existantes, structure différents usages : parties basses adaptées aux personnes en fauteuil et parties hautes intégrant les équipements du ter-ter-ter-ter. L'aménagement domestique du hall – porte-manteaux, fauteuils, plantes – contribue à créer une atmosphère chaleureuse.

Cet espace s'ouvre sur le ter-ter-ter, le restaurant et le jardin. La cuisine, située à proximité, établit une connexion visuelle, active et objective avec la vie quotidienne des résidents. Une seconde entrée permet l'accès aux zones de loisirs, assurant une gestion logistique efficace.

Les espaces de bien-être et de soins esthétiques prennent place dans l'ancienne maison adjacente au hall principal. Un salon plus intime d'entrée vers le grand salon du jardin. Dans l'ancienne porche, la salle polyvalente bénéficie d'un accès indépendant permettant sa location à des sociétés locales. À l'entrée de l'ancienne maison se trouvent trois chambres pouvant servir ponctuellement au personnel.

Les promenades et espaces semi-privés

La spatialité intérieure de la Fondation virtuelle autour d'une large rue intérieure, conçue comme un promenoir à deux niveaux, permet de créer des espaces de vie communautaires. Plus qu'un simple axe de circulation, elle structure le quotidien et accompagne les déplacements en douceur.

Les corridors deviennent ainsi de véritables lieux habités, propices aux échanges spontanés. Le projet met en place un parcours fluide, particulièrement adapté aux résidents souffrant de troubles cognitifs, permettant une distribution sécurisée et continue. Les chemins convergent vers une boucle lumineuse offrant des vues dégagées, évitant les cols-de-sac et facilitant l'orientation.

À contre-pied des couloirs hospitaliers rectilignes, la promenade se déploie comme une succession d'événements spatiaux. L'alignement d'arbres et de colonnes, créant des respirations et des « placettes » le long de la rue centrale.

Les ailes et salles à manger d'entrée occupent une position structurante dans la vie collective, complétées par des espaces plus intimes permettant à chacun de trouver son rythme.

L'architecture intègre également des contrastes de couleurs et des éléments tactiles facilitant l'orientation. Les sols communs en linoléum agissent comme un long tapis guidant les déplacements, tandis que le bois – menuiseries et parquet dans les chambres – renforce la dimension domestique.

L'espace privé, le chambre

Chaque dilution du corridor offre de légers décalquages vers les chambres, qui encouragent des relations spontanées entre voisins, sans entraver le passage des chariots et des lits au centre. L'épaisseur de ce seuil est fondamentale pour créer le palier d'attente accessible pour le ou la résident. Le chambre est conçue comme un espace profondément personnel, permettant à chaque résident de se sentir chez soi.

Le vestibule généreux ouvre immédiatement vers la chambre puis vers le paysage. Une commode et une armoire intégrées offrent le minimum nécessaire, laissant la possibilité d'une appropriation individuelle. La largeur des chambres permet un aménagement flexible tout en respectant les recommandations DAPS.

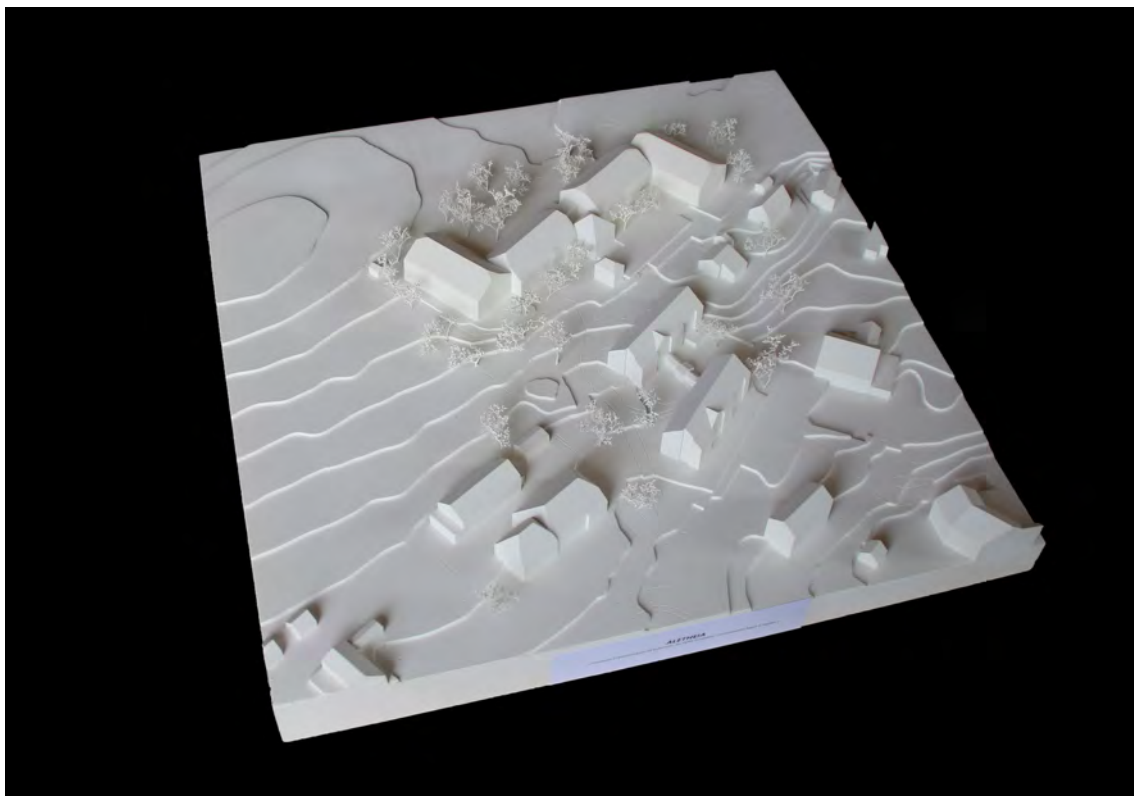
Les fenêtres verticales assurent une vue extérieure même depuis le lit. Une tablette intégrée au bord de la fenêtre offre une assise ou un espace pour les objets personnels.



Vue de la chambre entrée



7 ALETHEIA



Architecte : AARS architectes Sàrl, Bulle

Collaborateurs-trices : Florencio Sotos, Isabel Ramos

Architecte paysagiste : Arrabal Sàrl, Genève

Collaborateurs-trices : -



1/2/3/4/5

1. Bâti ment principal	2. Aile cour	3. Jardin d'entrée
4. Ailex garage	5. Patisserie	6. Logement attache
7. Garage	8. Ecole	

ETAPES DES TRAVAUX

1. On a été très heureux d'exploiter durant toute la période de travaux, les 2000 m² de la capacité d'absorption. La pollution n'a donc jamais été perturbée.

ETAPES

1. Démolition des anciens bâtiments situés à l'est, construction du bâtiment définitif (10 étages de 100 m²) et des aménagements extérieurs.

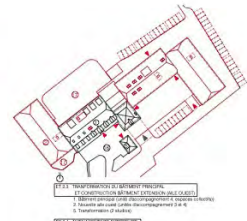
2. Transformation du bâtiment de Nord d'entrée.

ETAPES

1. Aménagement des locaux.

2. Démolition de l'actuel au nord.

3. Construction du bâtiment définitif à l'est, transformation du bâtiment principal et jardin principal au nord.



Situé dans un cadre paysager à 10 kilomètres de Moscou, l'édifice est financé par la Fondation Comenius à Baud. L'édifice a un emplacement stratégique, à la croisée de zones naturelles et urbaines. Ce bâtiment, entre l'espace naturel et l'espace urbain, constitue une zone de transition présumée où les dynamiques de la ville rencontrent les qualités apparentes du paysage, ce qui offre aux résidents un environnement proche au bon-être et à la sérénité, mais aussi à l'inspiration dans la vie locale.

CONCEPT ARCHITECTURAL

Nous projet assurons une double fonction : à la réponse aux exigences urbaines (accessibilité, interaction sociale) et aux besoins du programme tout en intégrant et en valorisant les atouts du territoire.

Une organisation linéaire organise autour elle les niveaux suivants : un bâtiment principal, deux volumes à double pente assurant l'orientation optimale, un bâtiment d'accompagnement et une zone d'intégration harmonieuse dans le tissu local. La volumétrie particulière souligne visuellement l'impact du bâtiment sur le paysage. Les espaces d'accès au bâtiment sont et demeurent le type d'usage caractérisé et accessible barrant un nouveau pôle d'attraction et de désintégration sociale.

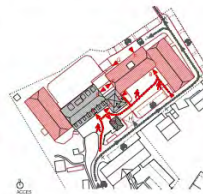
L'ordre urbain des courures et l'appareil participent d'une lecture ordonnée et résistante, adaptée à la fonction de son. En même temps, l'orientation permet une ouverture maximale vers le territoire et l'habitat existant.

Les espaces communs des différents niveaux offrent la qualité de vie des résidents. Les espaces extérieurs sont conçus en entente avec le bureau, d'une organisation rigide à encourage l'autonomie des résidents.



PROGRAMME
Les deux bâtiments d'exposition ont été conçus avec soin afin de s'insérer de manière respectueuse et fluide en dialogue avec le patrimoine bâti et l'environnement. Grâce à l'implantation des volumes, le projet compose les différents niveaux du bâtiment principal, tout en dialoguant harmonieusement avec les éléments naturels qui l'entourent, ce qui a permis d'obtenir une certaine fluidité de l'impact visuel de la construction, mais aussi de créer des espaces extérieurs diversifiés et accessibles aux différents aspects du programme.

- 1) Bilannet principal (regulair):
 - *despexs ceteris*
 - *Unid* (descompagnament 1)
- 2) Nouvela Bilannet suat (indirect):
 - *Unid* (descompagnament 1)
 - *Unid* (descompagnament 2)
- 3) Jordin ceteris (regulair):
 - *Acid* (despexs ceteris)
- 4) Pold bilannet (regulair): 2 *studios* en *scuola*
- 5) Legemans adaptat (LCA):
 - *Parag* (despexs)
- 6) Escala (despexs)
- 7) Nouvela Bilannet est (indirect):
 - *despexs ceteris* et *professores*, *administrat.*,
- *Centru* (descompagnament 1)
 - *Unid* (descompagnament 1 et 2)
- 8) Lactu ceteris et *studios* pld (principal - bilu extensiu)
- 9) Bilannet suat (indirect) principal



ACCÈS ET COMMUNICATIONS
Le concept d'ergonomie des accès et des communications fonctionnelles s'appuie sur un analyse des flux et des circulations. Le projet éducatif à la topographie pour articuler les différentes fonctions du programme autour d'un système d'entrées structurées et de liaisons fluides.

Ce système repose sur le créneau d'un espace accessible d'entrée au bâtiment. Évidemment, qui ne se déplace pas à l'échelle du voyage scolaire. Ces deux espaces constitueront le cœur *ACT* du site et un lieu de

convergence entre les différents pôles du projet. Ainsi, j'ai dû évaluer, rigoureusement, les avantages et les inconvénients de :

- A Bâtiment principal, ancien place du village
- B Ancien DNE adossé à l'Est (séparé communs)
- C Ancien jardin d'école
- D Logements (scuolotti)
- E L'ancien bâtiment
- F Ancien bâtiment
- G Ancien préfabriqué de l'école
- H Ancien bâtiment (cours de)
- I Ancien bâtiment
- K Surville



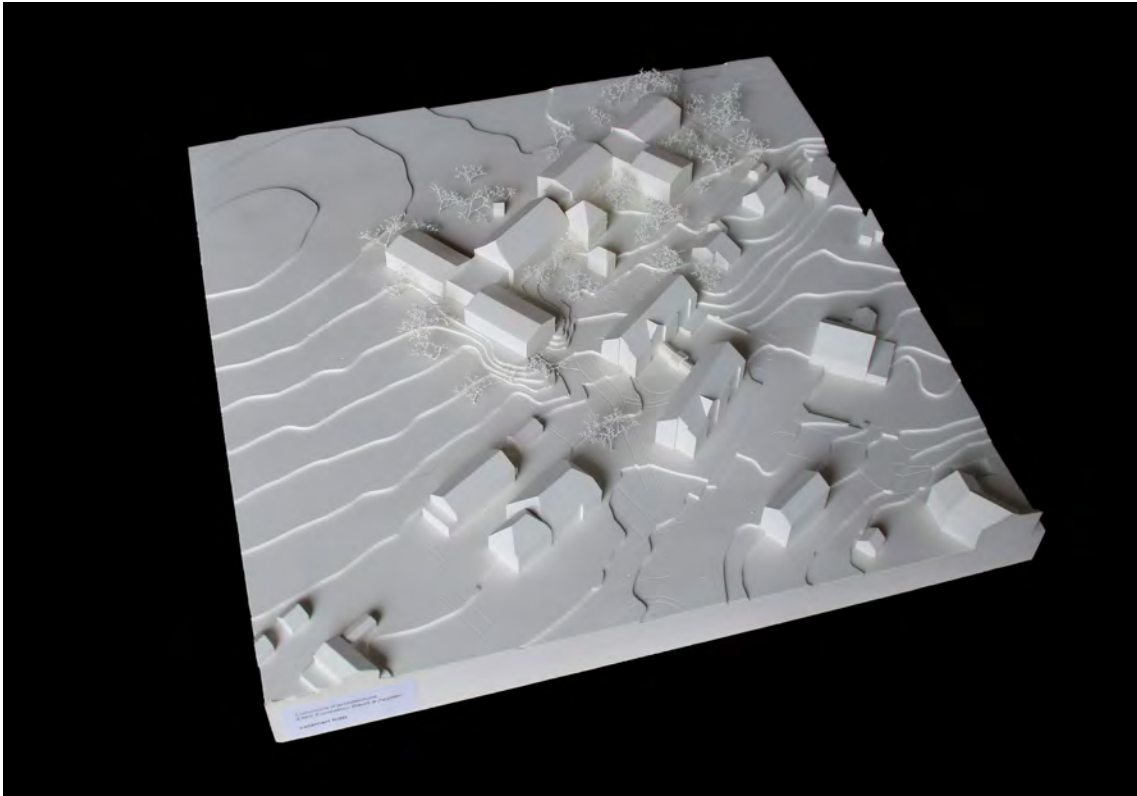
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Conscient de la complexité du programme et pour garantir une véritable fonctionnalité du bâtiment, nous proposons d'intégrer les espaces extérieurs aménagés aux flux de relation entre l'habitat, les jardins d'enfants et les bâtiments voisins. Ces espaces, adaptés à la pente naturelle du terrain et aux besoins spécifiques des espaces, permettant d'offrir une communication directe et fluide entre les espaces publics et communis du programme, pour servir les relations sociales et locales.

La circulation automobile sera simplifiée en terme de matérialité des voies adjacentes à la place du village en l'intégrant, nous proposons un nouveau sentier pédestre, des surfaces agencement et des plantations d'arbustes à la place actuelle en l'intégrant le temps que circulent en boucle et des surfaces nouvelles qui participent également à la circulation et à la perméabilité du projet.

12. Accès stationnement scolaire
13. Parcours d'écoute (intentionnel et de l'EMF)
14. Parcours d'écoute extérieux
15. L'écoute
16. Parcours d'écoute
17. Parcours d'écoute (psychologique spirituelle)
18. Temps et d'accompagnement 3 (psychologique spirituelle)
19. Jardin thérapeutique
20. Espace de jeu

8 calamari fritti



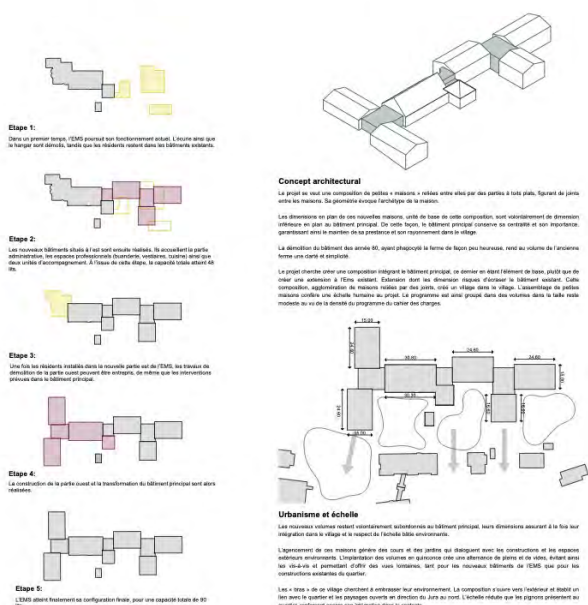
Architecte : dominik odermatt. Mühlethurnen

Collaborateurs-trices : Dominik Odermatt

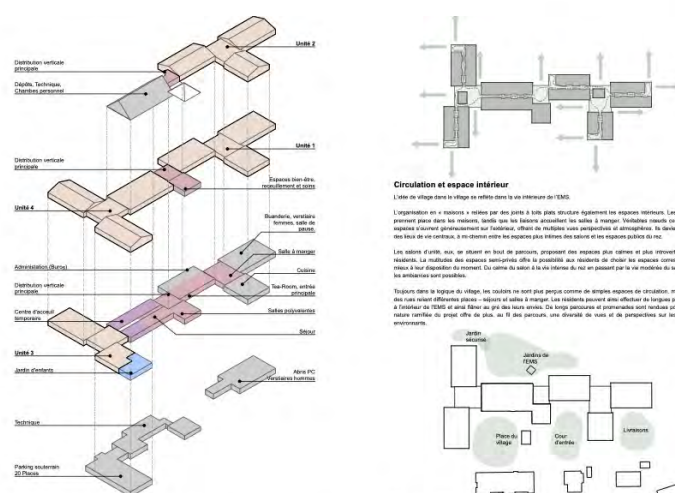
Architecte paysagiste : -



Plan de situation 1:500



Etapes de construction



Organisation de l'emploi

[illegible]

Circulation et espace intérieur

L'idée de village dans le village a été réalisée dans la zone intensive de TEMS.

L'opération est « modeste » relative aux deux points à l'abri plus d'activité agglomérée les espaces naturels. Le premier plan dans le développement du village est la mise en valeur des zones à végétation. Les espaces naturels sont préservés sous l'objectif, offert de multiples vues panoramiques et atmosphériques. Il faut dire que de ce centre, à mi-chemin entre les espaces plus riches des zones et les espaces publics du centre.

Les éléments d'urbanisme, se situent en bout de parcelles, proposent des espaces plus riches plus confortables résidentiels. La réalisation des espaces publics offre la possibilité aux résidents de créer les espaces publics de leur choix et de leur intérêt. Ce centre du village à la fois est le point de départ et le point d'arrivée de la vie modeste du village.

Les aménagements sont possibles.

Plusieurs dans le village de village, les résidents ont plus que jamais centre de temps espaces de création, mais qui sont écartés d'ailleurs - nature et la vie. Les résidents peuvent offrir d'ailleurs de longues parcelles à l'extérieur du TEMS et être fidèles au grand lieu de vie. Les longues parcelles et promesses sont rendues par nature résidentielles et projet d'habitat, au fil des parcelles, une diversité de vues et de perspectives sur les zones.

Espaces extérieurs

L'agencement des formes du projet défend des espaces extérieurs de manière précise. Chaque cour reçoit ainsi une ventilation par un caractère bien défini, en lien avec les usages qu'elle accueille.

Au sud, deux cours font office d'interface entre l'ESME et le village.

Le place du village conserve ses qualités spatiales et est bien ventilée par une seconde cour à l'est, la cour d'est, qui constitue l'effectif despace public.

Ces deux fonctions constituent les principes base public en relation avec le village.

Les fonctions publiques de l'ESME — jardin d'enfants, salles polyvalentes, noyau — y sont rattachées directement, tout en étant distinctes et liées au village.

A l'extérieur du site se situent des espaces pour des usages de loisirs et de accueil au personnel.

Plus éloignée de l'activité du site, la zone d'habitat se situe à l'ouest, elle relate à l'ouest des deux cours desservant chaque zone les activités logistiques.

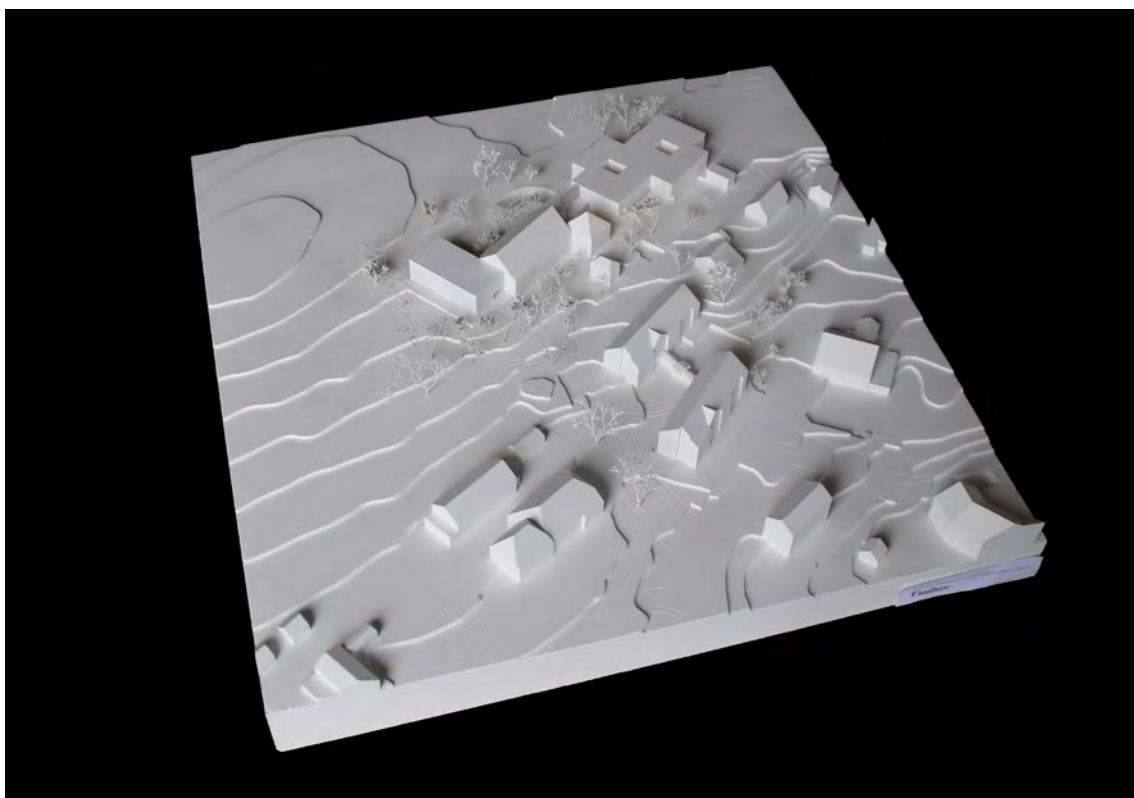
Au nord les parcs et les jardins situés de l'autre spatiale assurent que les jardins publics de l'ESME.

Cette organisation garantit un espace extérieur central et de grande qualité, ouvert sur les axes vers le Jost et le village.

Enfin, la zone d'habitat est bien ventilée par une cour d'est, la cour d'est, qui constitue l'effectif despace public.

Enfin, la zone d'habitat est bien ventilée par une cour d'est, la cour d'est, qui constitue l'effectif despace public.

9 COUTURE

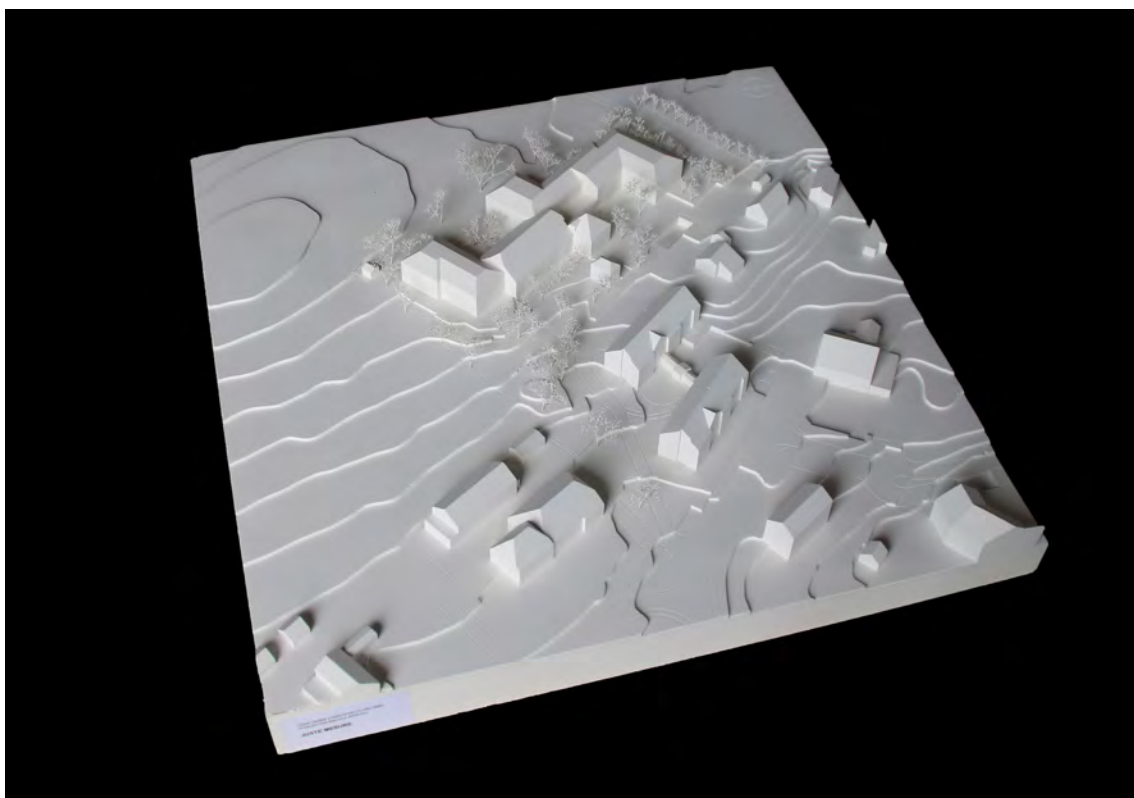


Architecte : GDAP Architectes Sàrl, Les Acacias-Genève

Collaborateurs-trices : Jose-Luis Tejedor, David Gaston, Andres Subira, Gonzalo Martinez, Linda Dakhel

Architecte paysagiste : -

13 JUSTE MESURE



Architecte : colombo+casiraghi architetti sa, Lugano

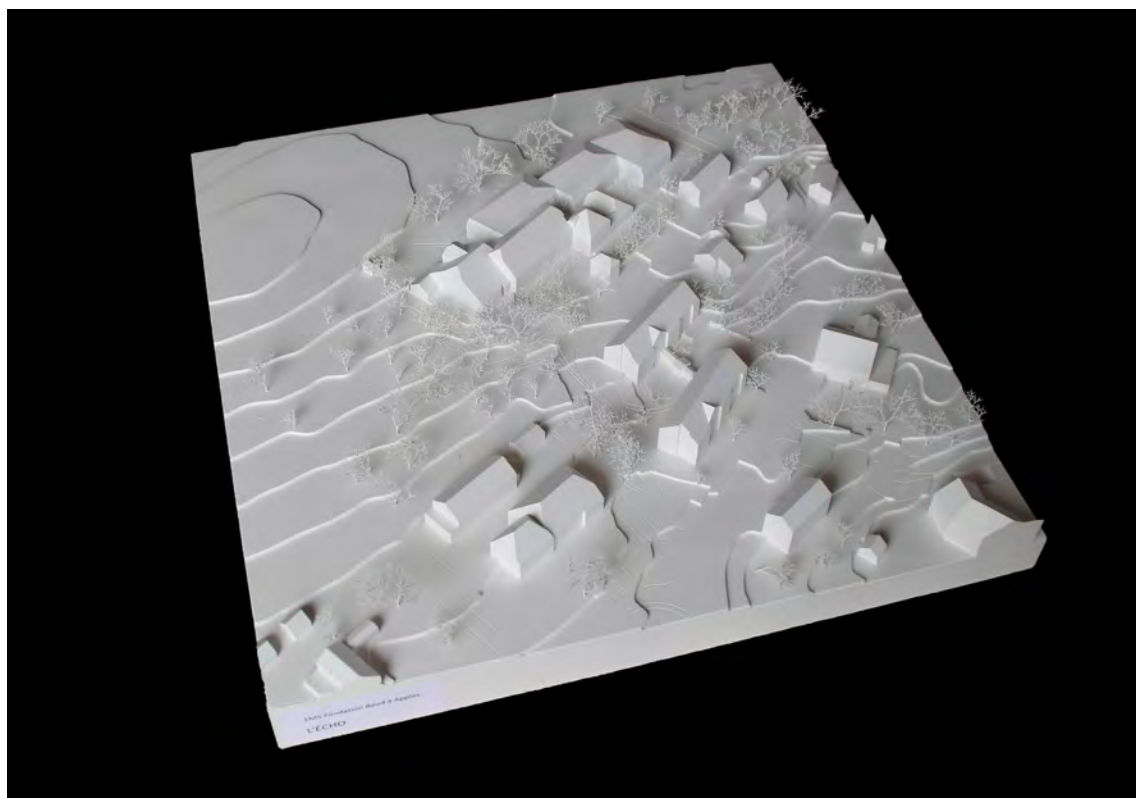
Collaborateurs-trices : Andrea Casiraghi, Federica Colombo, Lylian Calenda, Elisa Marioni, Lorenzo Crippa, Asia Mentasti

Architecte paysagiste : Atelier Pando, Mendrisio

Collaborateurs-trices : Annalisa Pandolfo



14 L'ECHO



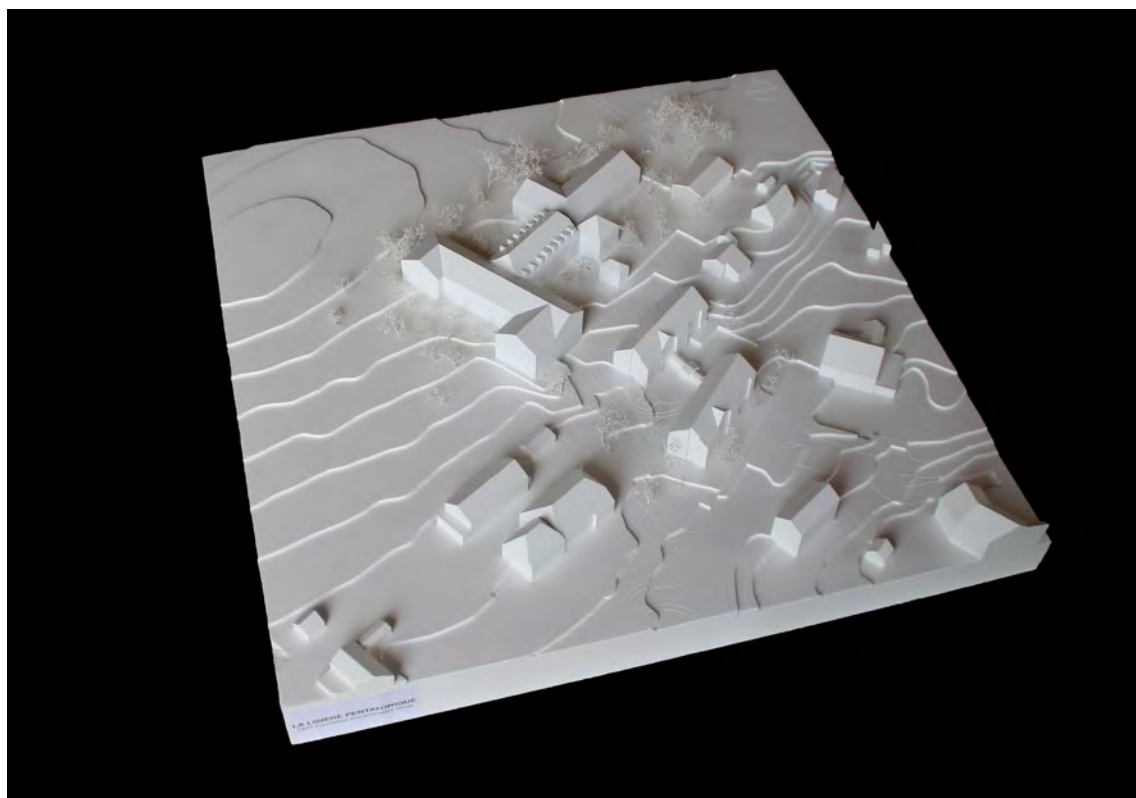
Architecte : eido architectes sàrl, Aigle ; Düdingen

Collaborateurs-trices : Diogo Dos Santos, David Eichenberger, Maëlle Waeber, Romeo Follonier, Célimène Stampbach, Nikita Anner, Tim Chettouh

Architecte paysagiste : Verzone Woods Architectes Sàrl, Vevey

Collaborateurs-trices : Craig Verzone

15 La lisière pentatonique



Architecte : Dreier Frenzel (Lausanne) & Tekhne

Collaborateurs-trices : Yves Dreier (DF), Eik Frenzel (DF), Nathan Demont (DF), Balthasar Eberle (DF),
Cédric Albert (Tekhne), Nicolas Pierret (re-akt)

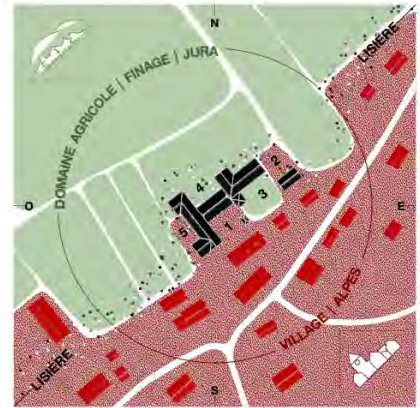
Architecte paysagiste : Varia, Lausanne

Collaborateurs-trices : Eve Bruschet



LA LISIÈRE PENTATONIQUE

À l'image de la gamme de musique pentatonique, qui se compose d'intervalles égaux entre chaque note, le projet s'organise autour de cinq espaces extérieurs qui constituent une lisière paysagère. Ces espaces de dimensions similaires – deux cours, deux jardins et une terrasse – ancrent le projet dans des échelles et des ambiances familières du monde rural.



COUPE PAYSAGÈRE | 1:500



SITUATION | 1:500

ENTRE VILLAGE ET FINAGE

Par sa situation en limite de village, le site s'inscrit dans l'épaisseur d'une lisière qui accompagne la transition vers le domaine agricole et le grand paysage. Les champs, les pâtures, les vergers de haute tige ou encore les boisements font partie de l'identité rurale du village d'Applès. L'EMS de la Fondation Baud profite non seulement d'une ouverture sur ce grand paysage rural mais il s'y intègre, et fait la jonction entre le tissu villageois et son finage.

L'implantation des deux nouvelles ailes de chambres et la qualification des espaces extérieurs s'inscrivent dans cette lecture paysagère et dans l'ambition de « faire lisière ». D'un côté, le projet réinsère les liens avec la centralité du village, en développant des espaces d'accueil et d'activités extérieures vers le sud, dans la continuité des usages actuels. De l'autre, il s'ouvre vers la campagne des façades aux ouvertures généreuses et des espaces extérieurs au caractère plus réservé, qui profitent des décalages sur le paysage ouvert, ceci en recomposant sa valeur et sa diversité.



COMPOSITION AVEC LE PASSÉ

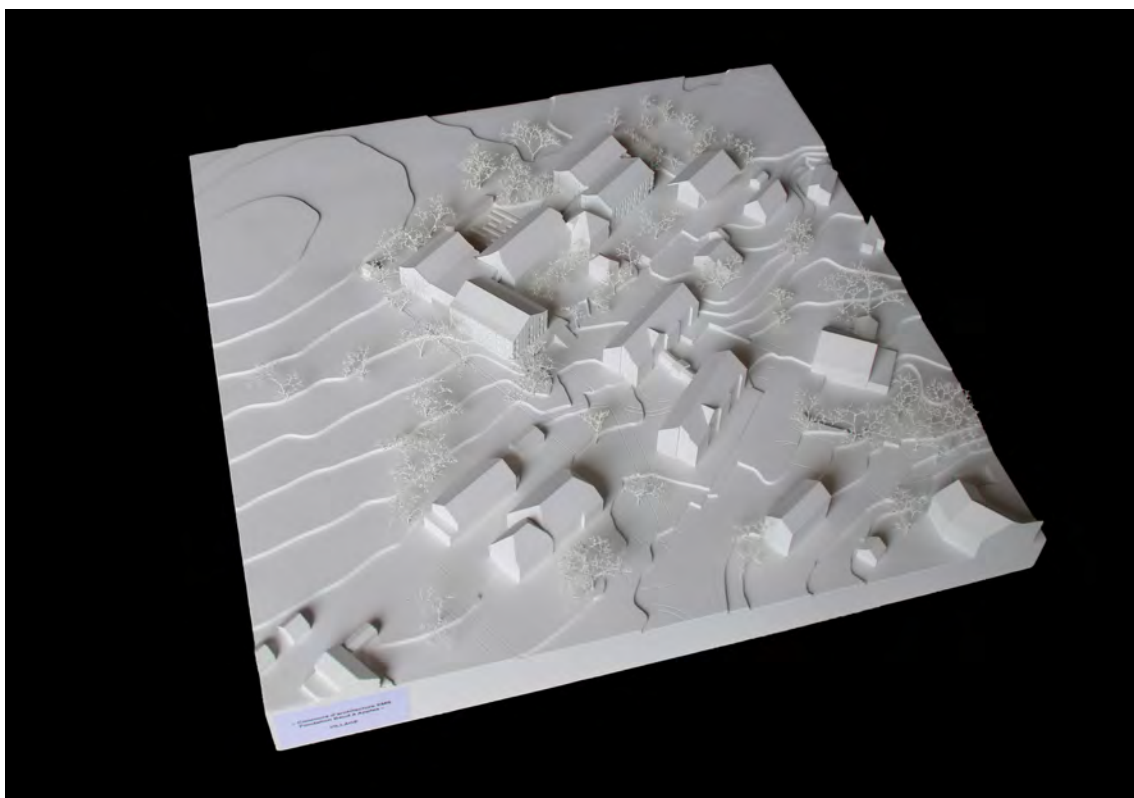
La recherche de documents inédits dans les archives communales et cantonales a précédé une analyse précise des différentes phases d'extension de la ferme, puis de l'aile et l'ensemble de l'EMS. Cette approche analytique a permis de valoriser les volumes ayant accueilli le premier asile au début du 20^e siècle et d'éliminer les adductions obsolètes réalisées en 1960 et 1988. Ce retour aux origines libère les surfaces nécessaires à l'extension de l'EMS, qui se décline en deux ailes qui animent le corps de forme d'origine.

Par le jeu des orientations des nouveaux pignons, les LADA, construits en 2015, sont désormais intégrés dans la logique du site. Le nouveau hangar datant du début du 20^e siècle est déplacé. Il crée un point d'ancrage, réinsère une grande variété d'usage et anime les espaces paysagers à l'est du site.

LA LISIÈRE PENTATONIQUE

TRANSFORMATION ET AGRANDISSEMENT DE L'EMS FONDATION COMMANDANT BAUD À APPLÈS
COMMUNE DE HAUTEMORGRES

16 VILLAGE



Architecte : Studioplus Architectes et Atelier EJF Architecture & Design
(Chêne-Bougeries)

Collaborateurs-trices : Tedros Yosef, Luis Antunes, Emma-Julia Fuller, Isidora Rodana, Silvia Ottaviano, Elodie Humberstet, Devin Derboven, Alessia Ascione

Architecte paysagiste : -

"Village"

Le projet d'agencement de l'ESMS s'inscrit dans le tissu villageois existant en créant par sa volumétrie et son programme une ligne forte avec le centre et le corridor urbain principal, tout en respectant la **coexistence rural et agricole** du lieu. Dans un village où les cultures à forte valeur ajoutée, outre l'agriculture, doivent cohabiter avec un projet qui se veut **social et durable**, **raisonner** le projet et aller à l'essentiel.

La culture agricole est le cœur et peut donner une ligne directrice : **Maisons** - puis **activités** de par son talus et surtout ses différents usages et fonctions. L'ensemble du projet se situe au **Placé du Village**, par sa relation historique. C'est le "cœur" - les activités - qui sont **principales** et **généralistes** pour le projet.

Les maisons s'alignent le long de la rue principale, l'ensemble des activités se situe au **Placé du Village**, aligné par une **axe d'alignement ouvert au public**. Les axes de circulation sont les **axes principaux** et **généralistes** pour le projet.

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.



Saint-Martin, Vue d'ensemble du village et du projet.

Parcours

Une multitude de parcours s'offre au visiteur et au résident, avec pour but de l'orienter vers le Placé du Village.

Le Parcours Ludique

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le Parcours Sportif

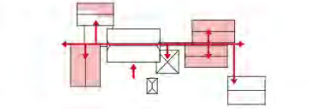
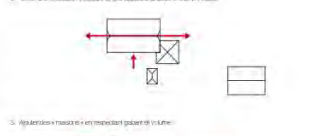
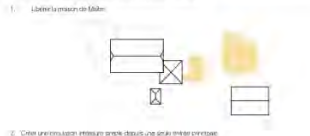
Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le Parcours "Entre deux gares"

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

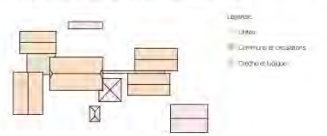
Remise en valeur de la bâtisse historique

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.



Les nouvelles unités

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.



PLAN DE SITUATION

Echelle 1:500



Matérialité

Intérieur - comme à la maison

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le réemploi des gares du projet

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le hangar

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Extension ouest

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Réemploi externe

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Biodiversité

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le projet s'inscrit dans un cadre rural et agricole et doit être raisonné par son alignement et son programme.

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le projet s'inscrit dans un cadre rural et agricole et doit être raisonné par son alignement et son programme.

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Question des eaux

La Nasse

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le Puits

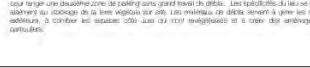
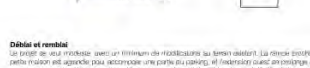
Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

La Prairie Fleuve

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Les Fontaines

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.



Phasage

Phase 1: Démontage du hangar et de l'ancienne portière

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

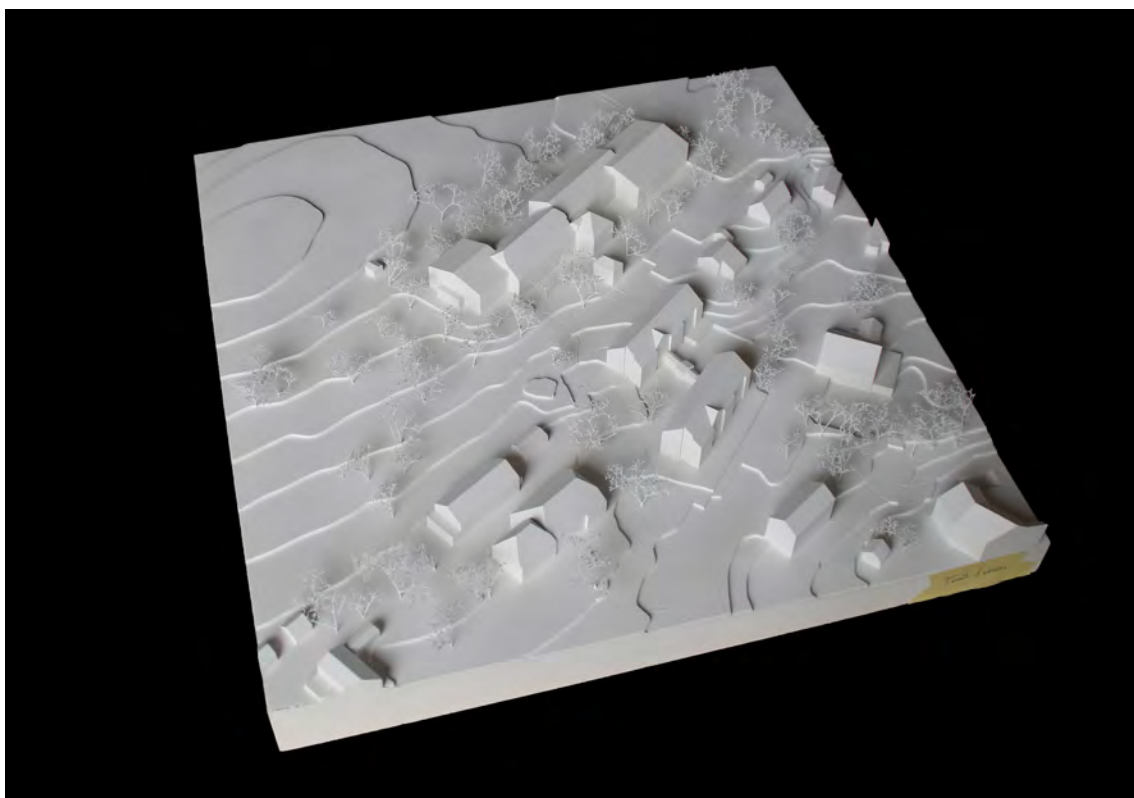
Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.

Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme. Le projet s'inscrit dans un **cadre rural** et **agricole** et doit être **raisonné** par son alignement et son programme.



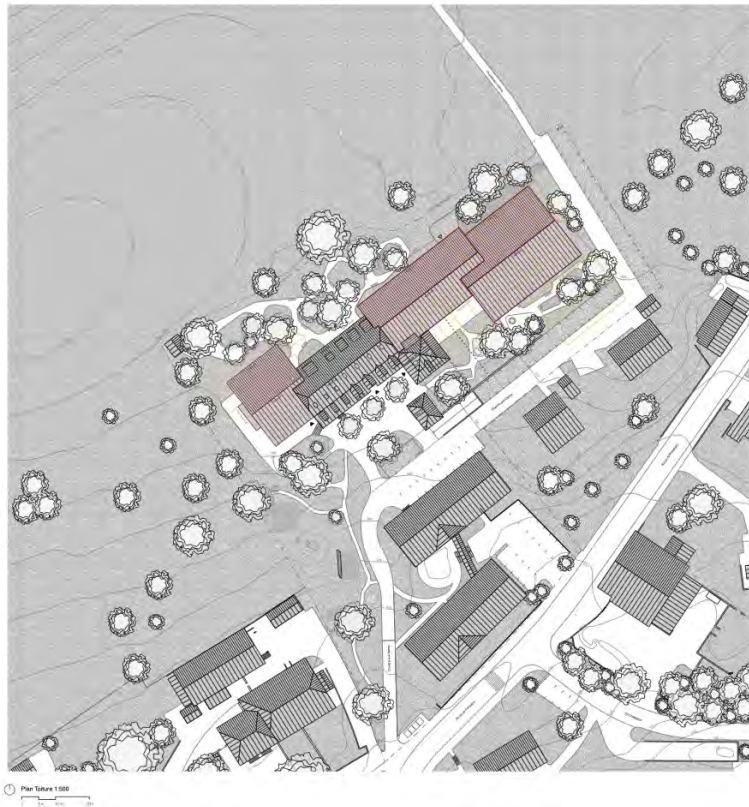


Architecte : Argemi Bufano Architectes Sàrl, Genève

Collaborateurs-trices : Enric Argemi, Federica Bufano, Katerina Botsis, Guillaume Bourgeois

Ingénieur Civil : Perreten & Milleret SA, Carouge

Collaborateurs-trices : Marc Lachenal, Jordi Argemi



Plan Topo 1:500

MORPHOLOGIE ET IMPLANTATION



Photo aérienne d'Apples. Le village est constitué de volumes simples regroupés et implantés en alignement le long des rues.

Le projet d'agrandissement de l'EMS de la Fondation Commandant Baud se situe dans le périmètre du plan du village, ici les bâtiments, constitués de volumes simples et de toitures en pente, sont regroupés et implantés en alignement le long des rues.

En continuité avec l'échelle du bâti existant, le projet s'intègre dans ce tissu dense et fragmenté. Ainsi, deux nouveaux volumes viennent se greffer au bâtiment existant, complétant une succession de cinq volumes, dont trois existants et deux nouveaux.

Ce choix permet de réduire l'impact volumétrique du nouveau complexe et de répondre aux contraintes de la parcelle, qui présente une orientation est-ouest marquée, entre la rue et les champs.

Variable trait d'union entre passé et avenir, entre les générations et entre les nouvelles extensions, le bâtiment existant demeure au centre du récit du lieu, conservant son identité tout en insérant dans une nouvelle étape.

LA PLACE DU VILLAGE : UN LIEU D'ACCÈS ET DE RENCONTRE



Photo historique montrant un groupe de personnes devant la façade ouest de l'ancien bâtiment.

La place du Village constitue aujourd'hui un lieu fédérateur de la vie du site. Le projet propose d'en préserver et d'en renforcer le rôle structurant au sein du nouvel ensemble, en y concentrant l'ensemble des accès.

Depuis cet espace central, il est possible d'accéder à l'EMS, au CAT, au jardin d'été, ainsi qu'aux salles polyvalentes, ouvertes également à la location pour des usages tiers.

Cet espace central s'inscrit dans un chapiteau d'espaces publics auxquels il est directement relié : la place de jeux existante, la terrasse du CAT, la nouvelle place de jeux intégrant un espace de pique-nique, ainsi que la terrasse du restaurant de l'EMS.

Cette organisation spatiale permet d'offrir une diversité d'ambiances et d'usages, favorisant la mixité sociale, la création de liens intergénérationnels et l'appropriation du lieu par différents publics.



La Place du Village : espace fédérateur du lieu.

ORGANISATION DU PROGRAMME

Le programme s'organise selon des principes clairs et fonctionnels, assurant une lisibilité des usages et une séparation cohérente des espaces selon leur fonction.

REZ-DE-CHAUSSEE

La zone d'accueil, située dans le bâtiment principal, est un lieu de vie à part entière, véritable cœur de distribution des espaces collectifs. Ouvert à la fois sur la place du Village et sur le jardin côté Jura, ce salon permet d'accéder, à l'ouest, aux salles polyvalentes et au CAT, tandis qu'à l'est se trouvent la salle à manger et la cuisine.

A l'extrémité est, l'unité de psychiatrie spécialisée bénéficie d'un jardin privatif de plein-pied, orienté sud-est. Au rez-de-chaussée de l'ancienne maison d'école, la crèche, qui profite d'un accès indépendant tout en restant reliée au rez-de-chaussée de l'EMS par une liaison fonctionnelle.

ÉTAGES

Aux étages, les unités de vie ainsi que les espaces administratifs s'organisent autour d'un centre commun, constituant une véritable interface et un repère de distribution.

A l'ouest, se situe l'unité de psychiatrie de 15 chambres. Organisée autour de trois noyaux, elle propose une circulation en boucle et bénéficie d'un accès direct au jardin via l'ascenseur existant.

A l'est, se développent deux unités de giratoire totalisant 24 chambres. Également organisées autour d'une circulation en boucle, ces unités sont reliées au rez-de-chaussée par deux ascenseurs stratégiquement positionnés.

La zone des bureaux se situe à l'étage de l'ancienne maison.

ACCÈS TECHNIQUES

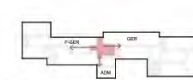
- Liaisons cuisine : via l'accès secondaire au nord-est par le parking.

- Liaisons buanderie : isolées au strict minimum, la buanderie étant conçue pour traiter le linge et les vêtements des résidents en interne en cas de nécessité, elles s'effluent via le parking.

- Liaisons plaquettes : le site, situé au sous-sol, est accessible depuis le chemin à l'est du site via un tunnel en bordure de chaussée.

- Collecte des déchets : le local conteneurs est situé au sous-sol, dans la zone du parking; le responsable technique assure le transport des conteneurs vers la voie publique pour la collecte, ou celle-ci est réalisée directement par un prestataire externe.

LA STRATÉGIE DE REMPLI



Étage type : répartition des deux unités de vie et des bureaux.

Étage type : circulation en boucle autour de noyaux centraux.

Le projet prévoit le remplissage des principaux matériaux de construction existants : le hêtre et l'écure. En effet, le projet ne permet pas de conserver ces matériaux, leur configuration étant incompatible avec le programme du concours.

En complément, il est prévu le remplissage d'autres éléments issus des matériaux qui seront transformés.

Le remplissage du hêtre : une partie de l'extension a été dimensionnée en fonction des dimensions de la charge existante.

Cela permet, moyennant des liges ajustements, de remplir l'intégralité de ces éléments tout en préservant la structure.

Le remplissage en bois des façades du hêtre et de l'écure : le bardage sera soigneusement démonté, nettoyé, brossé et traité avec une peinture de type Fato Vapor, puis remplacé comme revêtement de façade de l'extension.

Les piliers du hêtre et de l'écure : ils sont remplacés par la modernité verticale de la nouvelle façade.

Les poutres en bois du hêtre et de l'écure : elles sont remplacées pour les aménagements extérieurs (au, bancs, bordures, etc.).

Les sanitaires : les lavabos et WC existants sont conservés et remplacés.

CONCEPT ÉNERGÉTIQUE

Afin de respecter les prescriptions de la DRUDE, le projet intègre plusieurs mesures visant à maximiser la surface photovoltaïque, notamment :

- Les toitures des extensions sont constituées de panneaux photovoltaïques type Solar-panel Sunlight Roof. La limite choisie, rouge terracotta, garantit une continuité chromatique avec les toitures des bâtiments voisins.

- Les allées de façades orientées à l'est, au sud et à l'ouest sont composées de panneaux photovoltaïques de type Solar-panel Sunlight Façade. Les allées des façades orientées au nord ou présentant des ouvertures portées sont complétées par des panneaux en fibre-ciment de teinte identique.

Comme suggéré par l'étude technique fournie par l'organisateur, le projet prévoit une production de chaleur assurée par une pompe à chaleur aérothermique installée dans les combles froids du bâtiment est.



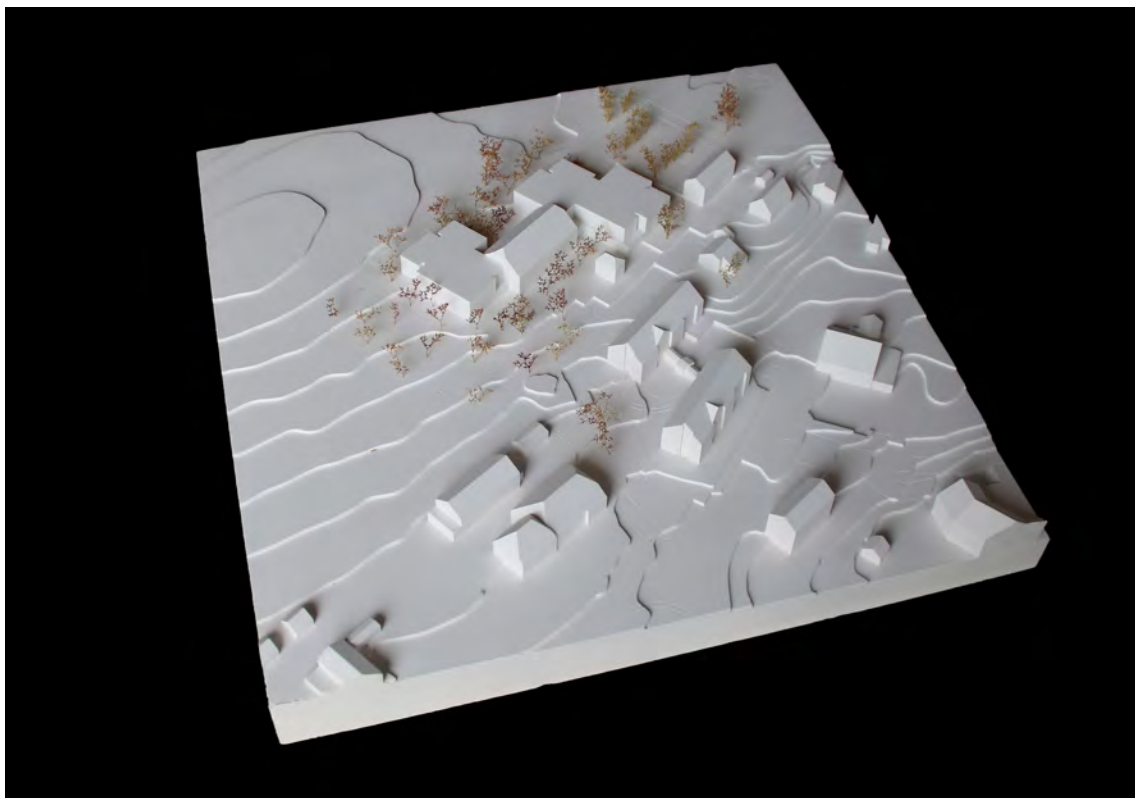
Élévation Sud 1:200

Chasse AA 1:500

Chasse BB 1:500

Le nouveau gabarit du corps ouest respecte les prescriptions de l'urbanisme général sur l'aménagement des toitures : hauteur à la corniche 8 m et hauteur au faîte 10 m et 13,5 m. En revanche, compte tenu de la profondeur du bâtiment, la pente du toit est inférieure à 80 %. Nous estimons que cet élément s'adapte à la prescription de volume et permet ainsi d'apporter une régulation avec les voisins.

18 tea time



Architecte : riforma architecture SA, Fribourg

Collaborateurs-trices : Mario Da Campo, Yvan Chappuis, Benoit Clément, Jacqueline Waeger

Architecte paysagiste : -

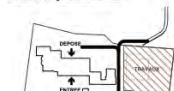


Situation 1:500

Etapes de réalisation

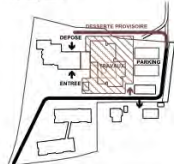
À chaque étape, les prescriptions de protection incendie sont respectées.

1. Parking et aire d'accès véhicules, grange. Réalisation du parking et rénovation légère de la grange SANS modification des accès aux bâtiments existants. Mise en service de 68 cases de stationnement. La grange est adaptée à recevoir le stockage temporaire de matériel, d'équipement d'entretien extérieur et la gestion de déchets.



2. Annexe EST

Construction de l'annexe EST, l'accès Nord actuel pour la dépose avec véhicule reste en activité, création d'une desserte provisoire pour maintenir l'accès. Accès pompier maintenu. Travaux de connexion avec le bâtiment principal et rénovation de 8 chambres rattachées à l'annexe EST.



3. Annexe OUEST et bâtiment central

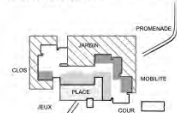
Rénovation lourde du bâtiment principal et extension de l'annexe OUEST hybride bois / béton existant.

Mise en service de l'ensemble de la Fondation Baud.



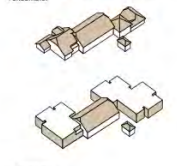
Schéma espaces extérieurs

Le projet a privilégié l'activation pédestre du patrimoine « du vide » par les espaces collectifs et d'animation de l'établissement. Le cricne grand place à proximité de la place de jeux. L'unité spatiale bénéficie de son propre jardin clos en relation directe avec l'unité.



Réemploi des tuiles

Le concept de matérialité des façades prévoit de ne pas ajouter un élément supplémentaire à la palette existante, mais de reprendre un élément caractéristique du lieu, la tuile terre cuite plate. Le réemploi des tuiles de toitures offre un élément de continuité de l'espace du lieu et un vecteur d'unité dans l'habitat existant.



Structure

La trame de charpente offre une grille spatiale structurante, contribuant à caractériser l'espace comme domestique. Pour les extensions, le projet prévoit une structure en bois avec des planches bois-béton. Les portes simples ou hyperstatiques maximales d'environ 7,20 m, sont franchies avec des hauteurs de plancher de 340 mm. Le système est compatible avec des modules préfabriqués assurant un montage rapide et efficace. Ce concept respecte les exigences écologiques et Minergie (A+/C). En outre, les plus élevées. Des sommiers et poteaux bois offrent des appuis aux éléments de dalle mixte. La façade est prévue en ossature bois avec parement en tuile de réemploi des toitures démontées dans le cadre de ce projet.

Pour l'extension OUEST le projet prévoit de conserver/renforcer la structure et gros-œuvre en béton et de compléter l'édifice avec une ossature en bois avec les mêmes principes que l'extension EST.



Schéma historique

Transformation d'un Centre agricole

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

Histoire du lieu

Ferme vaudoise caractéristique du XVIIIe et XIXe siècles, bâtiment monofonctionnel, maison à fonctions multiples, habitation, grange, cour. Une réponse climatique regroupant les volumes chauds. Bâtiment massif, souvent isolé, orientation adossée par la lutte contre les éléments, la Bise et le Vent, la façade principale orientée vers le Sud pour maximiser l'apport de lumière et de chaleur.

L'évolution de la ferme vaudoise au cours du XIXe siècle et au début du XXe reflète le passage d'une agriculture de subsistance à une économie de production (laiterie, élevage). Le bâtiment d'origine a dû s'adapter par des extensions successives. Séparation Homme/Bêtes.

Construction des bâtiments de logements juxtaposés aux pignons de la ferme, annexe pour la porcherie. L'agriculture devient plus productive et nécessite une grange séparée. Ces transformations créent une cour protégée de la Bise et couverte sur le village.

Dès le milieu du XXe, l'écologie vaudoise entame sa transition vers la modernité. Les préoccupations d'hygiène laissent place à la rationalisation du travail redéfinissant les standards du bâtiment. L'écologie est représentative sur ce point. Les machines agricoles nécessitent la création de hangars.

Vers 1990, l'institution a achevé sa transition d'un "établissement philanthropique" généraliste (lieu de legs de 1900) vers un Etablissement Médico-Social (EMS) spécialisé dans la géronte. Cette transition génère une refonte du bâtiment principal et de nouvelles annexes pour adapter la capacité d'accueil qui passe de 34 à 44 lits et la création d'accueil temporaire.

Au cours de la transformation du centre agricole, le bâtiment principal est toujours resté au centre du dispositif. Les nouveaux volumes articulés, se déploient de part et d'autre de la ferme renforçant sa position centrale. Les nouvelles annexes contrastent avec la simplicité du volume initial. La construction en bois se différencie de la massivité, le rapport au sol issu de la ferme du XIXe.

Après une phase d'incertitude multiforme, la valorisation du vide, a permis au maître du bâtiment de l'agencement et par conséquent, le restaurant de l'établissement en lieu et place du bâtiment de logement active de manière pérenne la place de village.

Le concept énergétique proposé repose sur une agencement cohérent, à la fois performant et respectueux du bâti existant, répondant aux exigences des standards Minergie P ECO et Minergie-ECO. Minergie Rénovation, ainsi qu'à la directive DRUIDE 9.1.3.

La toiture plate végétalisée offre une surface importante de panneaux photovoltaïques de plus de 750 m² ce qui permettra de ne pas mobiliser la toiture de la ferme à effet.

Double flux avec récupération de chaleur pour les parties neuves et avec monobloc en toiture en sous-sol. Ventilation naturelle assistée par l'hydraulique, optimisée avec entrées d'air hygroscopiques. Ventilation de la cuisine: monobloc dédié en sous-sol.

Confort estival. Les bâtiments sont situés au caser d'un jardin arboré bénéficiant du rafraîchissement par évapotranspiration des plantes. Des ouvertures permettent un rafraîchissement de la masse.

Préférence thermique par la ventilation naturelle. Mesures complétées par des protections solaires dynamiques des vitrages.

Dès le milieu du XXe, l'écologie vaudoise entame sa transition vers la modernité et redéfinit les standards du bâtiment. L'écologie est représentative sur ce point.

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ



La place de village accueille un restaurant et sa terrasse, et redéfinit le cœur de la vie de l'institution.

Concept énergétique

Le concept énergétique proposé repose sur une agencement cohérent, à la fois performant et respectueux du bâti existant, répondant aux exigences des standards Minergie P ECO et Minergie-ECO. Minergie Rénovation, ainsi qu'à la directive DRUIDE 9.1.3.

La toiture plate végétalisée offre une surface importante de panneaux photovoltaïques de plus de 750 m² ce qui permettra de ne pas mobiliser la toiture de la ferme à effet.

Double flux avec récupération de chaleur pour les parties neuves et avec monobloc en toiture en sous-sol. Ventilation naturelle assistée par l'hydraulique, optimisée avec entrées d'air hygroscopiques. Ventilation de la cuisine: monobloc dédié en sous-sol.

Confort estival. Les bâtiments sont situés au caser d'un jardin arboré bénéficiant du rafraîchissement par évapotranspiration des plantes. Des ouvertures permettent un rafraîchissement de la masse.

Préférence thermique par la ventilation naturelle. Mesures complétées par des protections solaires dynamiques des vitrages.

Dès le milieu du XXe, l'écologie vaudoise entame sa transition vers la modernité et redéfinit les standards du bâtiment. L'écologie est représentative sur ce point.

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

Développement durable

Le projet sera conforme à Minergie P ECO, Minergie Rénovation, ainsi qu'à la directive DRUIDE 9.1.3.

La toiture plate végétalisée offre une surface importante de panneaux photovoltaïques de plus de 750 m² ce qui permettra de ne pas mobiliser la toiture de la ferme à effet.

Double flux avec récupération de chaleur pour les parties neuves et avec monobloc en toiture en sous-sol. Ventilation naturelle assistée par l'hydraulique, optimisée avec entrées d'air hygroscopiques. Ventilation de la cuisine: monobloc dédié en sous-sol.

Confort estival. Les bâtiments sont situés au caser d'un jardin arboré bénéficiant du rafraîchissement par évapotranspiration des plantes. Des ouvertures permettent un rafraîchissement de la masse.

Préférence thermique par la ventilation naturelle. Mesures complétées par des protections solaires dynamiques des vitrages.

Dès le milieu du XXe, l'écologie vaudoise entame sa transition vers la modernité et redéfinit les standards du bâtiment. L'écologie est représentative sur ce point.

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

Conformité AEA1

Les extensions font l'objet de compartiments séparés et fonctionnent pour elles-mêmes du point de vue AEA1, elles ne modifient pas le concept AEA1 du bâtiment principal. Les extensions seront qualifiées de bâtiment de FAIBLE hauteur. Une installation de détection incendie totale sera installée. Le chantier sera réalisé en plusieurs phases, avec le bâtiment occupé en permanence. Les accès pompiers devront être garantis en tout temps.

La toiture plate végétalisée offre une surface importante de panneaux photovoltaïques de plus de 750 m² ce qui permettra de ne pas mobiliser la toiture de la ferme à effet.

Double flux avec récupération de chaleur pour les parties neuves et avec monobloc en toiture en sous-sol. Ventilation naturelle assistée par l'hydraulique, optimisée avec entrées d'air hygroscopiques. Ventilation de la cuisine: monobloc dédié en sous-sol.

Confort estival. Les bâtiments sont situés au caser d'un jardin arboré bénéficiant du rafraîchissement par évapotranspiration des plantes. Des ouvertures permettent un rafraîchissement de la masse.

Dès le milieu du XXe, l'écologie vaudoise entame sa transition vers la modernité et redéfinit les standards du bâtiment. L'écologie est représentative sur ce point.

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

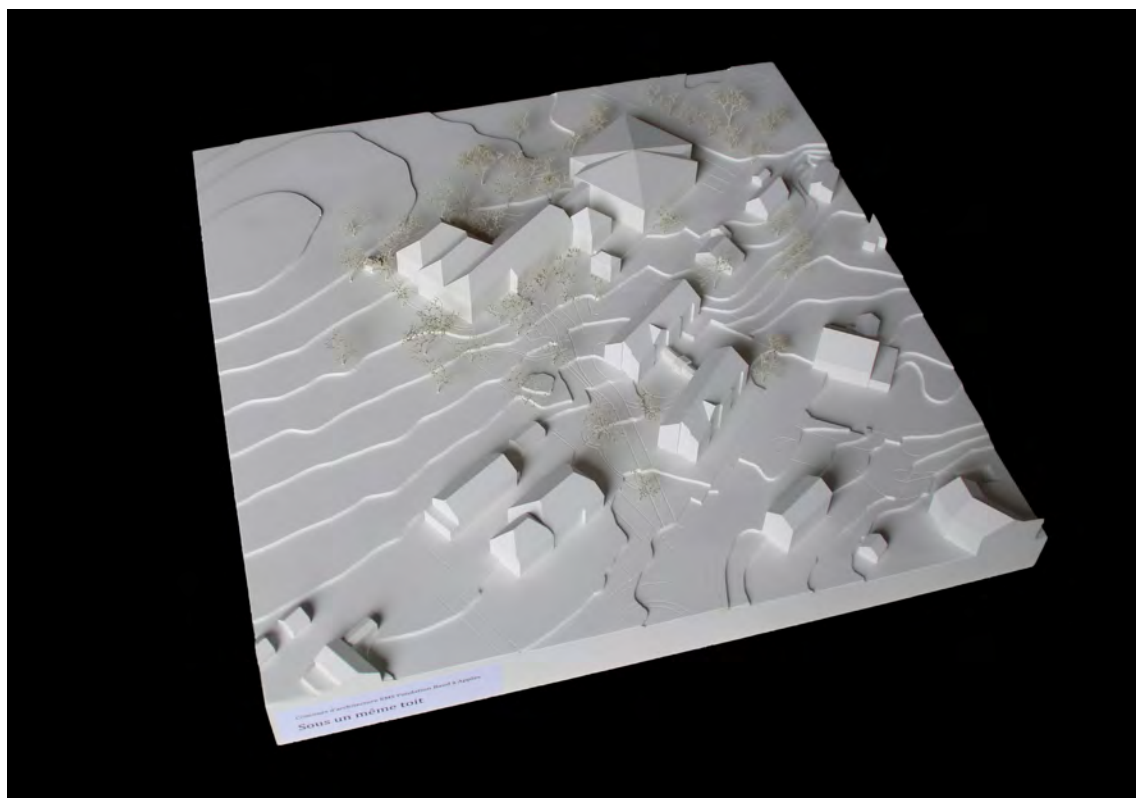
LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

LA FERME, QUART PERENNÉ

19 Sous un même toit



Architecte : STUDIOPEZ Sàrl, Bâle

Collaborateurs-trices : Daniel Zarhy, Pedro Pena, Danielle Nagila, Yahel Balisiano, Shai Keselbrener

Architecte paysagiste : STUDIOPEZ Sàrl, Bâle

Collaborateurs-trices : Daniel Zarhy, Danielle Nagila

Le projet « Sous un même toit » se réfère, comme son nom l'indique, tant au langage architectural de la Fondation Commandant Baud qu'à sa mission essentielle : la cohabitation, telle une famille, au sein d'un environnement domestique, bienveillant et holistique.

La typologie de toiture locale est utilisée comme un « outil unificateur » pour l'architecture de la Fondation, créant de la diversité au sein d'un langage commun, tout en respectant l'échelle modeste du village et en intégrant l'ancien et le nouveau dans un ensemble plus grand que la somme de ses parties.

Concept

Nous visons à préserver l'intégrité urbaine et historique du site en maintenant le Bâtiment principal comme protagoniste du campus, véritable porte d'entrée vers la communauté et la place du village.

Il agit comme le « connecteur » principal, abritant l'entrée, les programmes publics. Aux étages supérieurs, il accueille les Espaces pour le personnel, situés stratégiquement pour se connecter à l'unité 4 à l'ouest et aux unités 1 et 2 à l'est. Le bâtiment 5 est préservé et prend sa place de pavillon intégré à la place principale.

Les Bâtiments 4, 7 et 8 sont démontés (leurs matériaux étant recyclés) afin de faire place à l'extension principale : celle d'accueillir le CAT au rez-de-chaussée ainsi que les services communs, et les Unités d'accompagnement 1 et 2 aux niveaux correspondants.

Afin de renforcer l'intégrité architecturale et la fonctionnalité (pour répondre aux normes d'hébergement actuelles), nous proposons de reconstruire le Bâtiment 2 (aile ouest), de sorte qu'il puisse accueillir l'unité 3 (spécialisée) indépendante au rez-de-chaussée et l'unité 4 dans ses étages supérieurs. Les nouveaux volumes bâtis sont conçus de manière modulaire, compacte et aussi efficace que possible afin de proposer une solution durable respectant l'échelle humaine du village.

Paysage

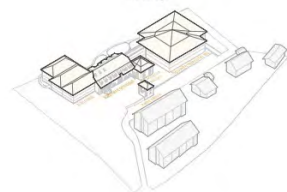
Dans un souci d'efficacité économique, nous intégrons la totalité des places de stationnement nécessaires en surface, sur les parties sud et est de la parcelle, agrémentées de végétation et d'arbres, libérant ainsi les espaces extérieurs au nord face aux vues magnifiques sur le Jura.

Le paysage valorise la place située devant le bâtiment 1 comme l'« adresse » principale. Entourée de fonctions publiques, elle intègre les arbres existants et un ouvrage minimal naturel permettant aux résidents, au personnel et aux familles de se rassembler dans un cadre agréable.

Une série de parcours piétonniers organiques relie les différentes fonctions, tout en créant des « îlots » de végétation qui séparent les chemins des façades, garantissant ainsi l'intimité et la domesticité requises.

Nous limitons les travaux de terrassement au strict nécessaire en n'ajustant la topographie que là où cela est indispensable : pour un accès sans obstacles au nouveau bâtiment 2 et pour l'aménagement des parkings. Le projet intègre harmonieusement divers programmes extérieurs : une place de jeux pour les enfants, un espace de pique-nique et un potager pédagogique.

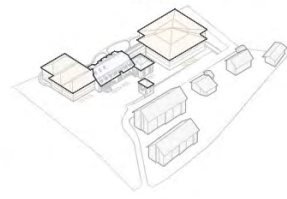
Concept



Paysage



Program



Circulations



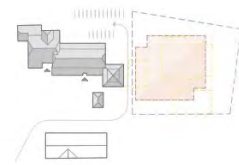
Étapes des travaux

L'étape des travaux assure le maintien de l'exploitation et des 44 lits actuels. La Phase 1 livre l'extension Est, libérant le complexe existant pour sa transformation.

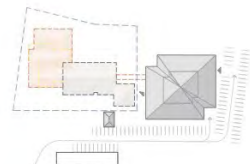
Étape 1 – Extension Est : Cette phase débute par la démolition du hangar et de l'écurie pour permettre la construction de la nouvelle extension. Elle assure le maintien des 44 résidents actuels dans les bâtiments existants (1, 2 et 3) durant les travaux.

Étape 2 – Transformation et Reconstruction : Une fois l'extension Est achevée, les résidents y sont déplacés. Cette phase permet la rénovation du bâtiment principal (1) et la reconstruction de l'aile ouest (2) afin d'atteindre la capacité finale de 90 lits.

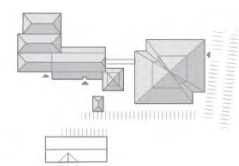
Phase Finale : Livraison de l'ensemble du complexe incluant le CAT au rez-de-chaussée et l'unité de psychogériatrie spécialisée autonome.



Étape 1 : Extension Est
Echelle 1:500



Étape 2 : transformation BP et Reconstruction Ouest
Echelle 1:500

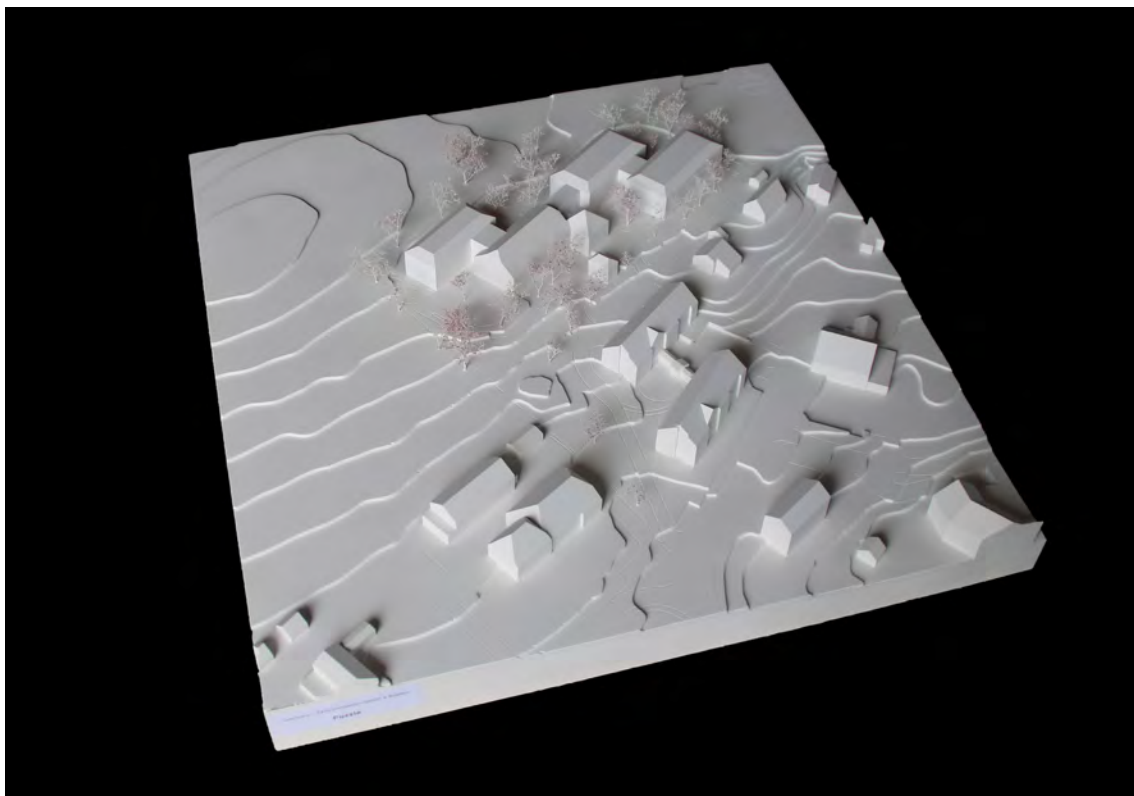


Phase Finale
Echelle 1:500



Plan de Situation des aménagements extérieurs
Echelle 1:500

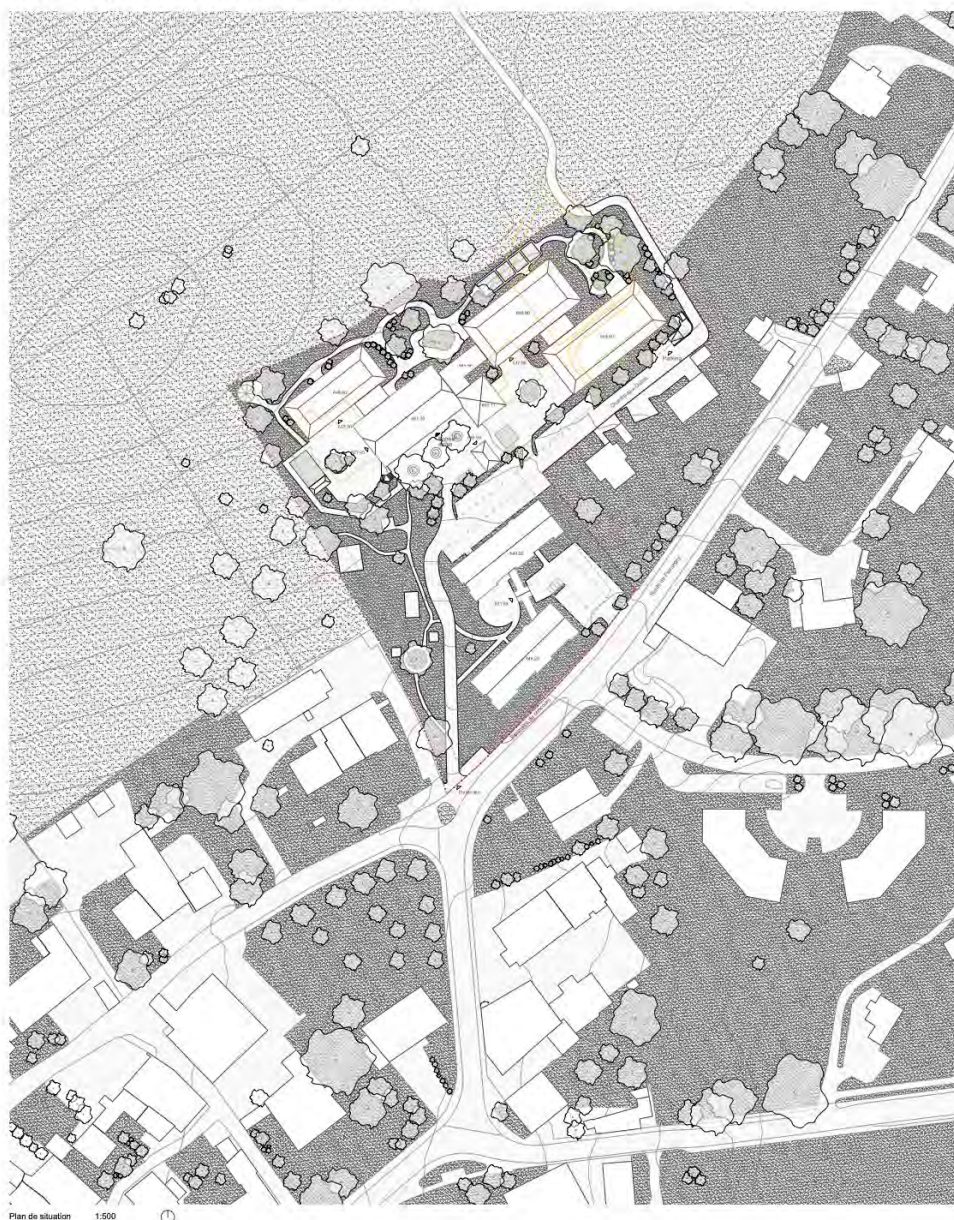




Architecte : Ferrari Architectes Lausanne SA

Collaborateurs-trices : Jean-Baptiste Ferrari, Elvira Kossi-Odi, Arthur Stepczynski, Mailys Pierard,
Roman Jeanneret

Architecte paysagiste : -



Vue sur la place du village

Intégration dans le tissu bâti

L'implantation du projet se veut en adéquation avec le tissu villageois existant en intégrant à une logique d'ensemble. Le projet s'inspire comme l'assemblage de trois nouveaux volumes en addition aux volumes existants du bâtiment principal et de l'ancienne maison emblématique de l'EMS. L'échelle, la morphologie et l'orientation se surimposent avec le bâtiment existant. L'implantation en retrait préserve ainsi le tissu du bâtiment principal.



Architecture et patrimoine

La nouvelle morphologie proposée cherche à respecter au maximum le bâti existant tout en intégrant dans une logique de « continuité ». La réhabilitation de l'ancien permet de dégager le pignon du bâtiment principal révélant ainsi la façade historique, immédiatement visible en arrivant sur le site. Ce geste permet en outre de se rapprocher du filon initial du site, où une annexe adjointe à l'ouest du bâtiment principal venait affaiblir son angle, préservant ainsi la quasi-totalité de ses façades.

Les attaches avec les nouveaux corps bâtis sont réduites au minimum afin de laisser autant que possible les façades du bâtiment existant. Ces liaisons sont traitées de manière différenciée afin que le projet se lise comme un ensemble de quatre volumes articulés entre eux.

La proposition architecturale ne vise pas à imiter le caractère des façades voisines, mais à les mettre en valeur par un traitement contemporain distinct. Les toitures à pans et la réhabilitation des toitures participent à la création d'un ensemble cohérent entre l'ancien et le nouveau, tandis que les toitures plates des « attaches » affirment leur rôle de transition entre les quatre volumes principaux.

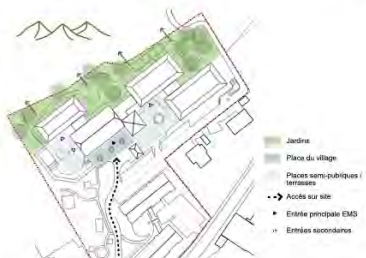


Amenagements paysagers

Les aménagements paysagers s'organisent dans les vides générés par la morphologie bâtie et entretiennent des relations directes avec les programmes intérieurs.

Ainsi, le bâtiment existant et ses extensions futures, s'intègrent dans un environnement paysager structuré autour de la place du village, élément central du dispositif. Les différentes orientations des espaces extérieurs permettent également de profiter des parcs et terrasses en toute saison : protection contre le vent au nord, et protection contre le bruit au sud.

Les places de stationnement extérieures sont implantées au sud de la place du village, garantissant un accès sûr à l'entrée de l'EMS. La création d'une série de places extérieures vers le parking souterrain permet de privilégier la qualité et la générosité des aménagements paysagers.



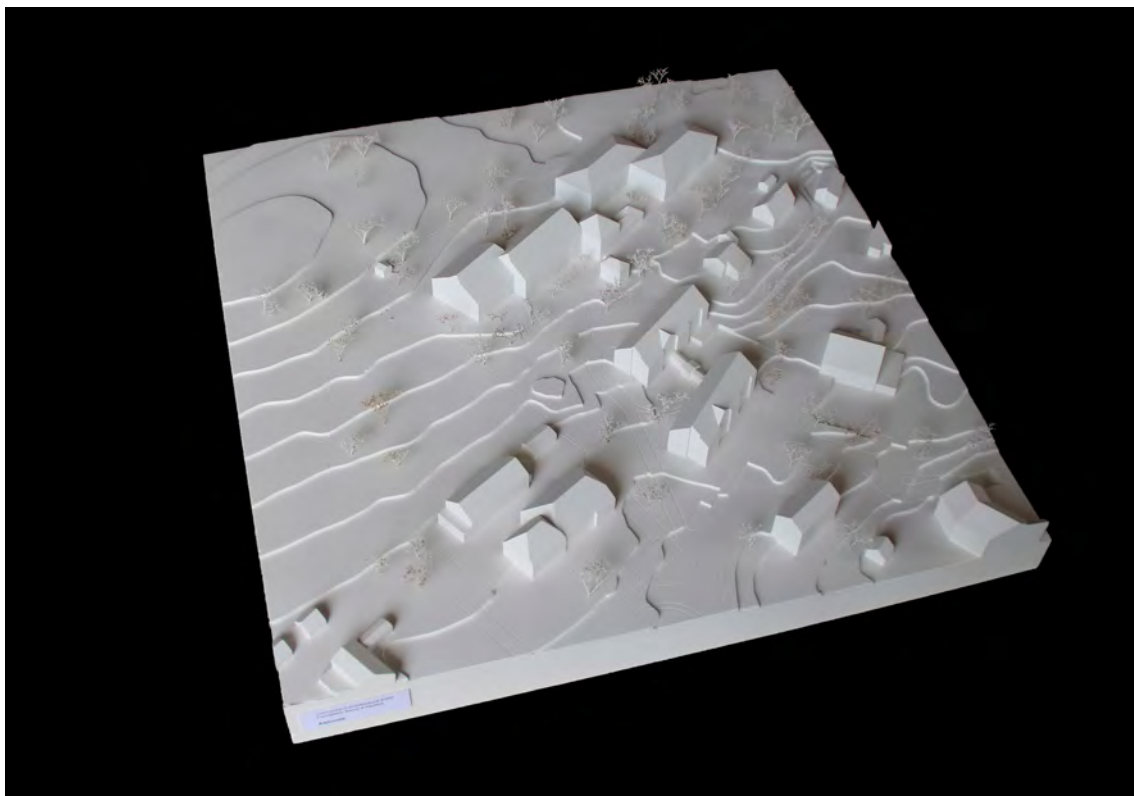
Echelle domestique

L'organisation typologique recrée un environnement domestique équilibré, où la répartition entre espaces communs et extérieurs est clairement identifiable. Les courants, volontairement réduits, ainsi que le regroupement des unités, renforcent cette lisibilité et facilitent les déplacements quotidiens.

Le bien-être des résidents est renforcé par des circulations pensées pour permettre une alternance fluide et sécurisée. De multiples points de vue vers l'extérieur sécurisent le parcours, offrent des points de vue essentiels pour l'orientation et contribuent à un cadre de vie rassurant et familial. A l'échelle de l'unité d'habitation, l'accès au jardin permet d'offrir un second repère visuel ainsi qu'une extension du parcours des résidents.



21 Alphonse



Architecte : Baur Klott Architekten GmbH, Bâle

Collaborateurs-trices : Daniel Baur, Julia Klott, Philipp Dury, Stephanie Hambsch

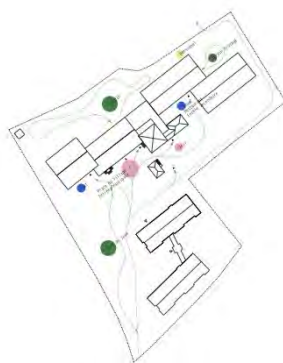
Architecte paysagiste : -



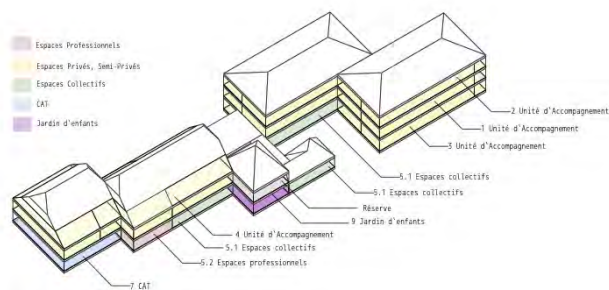
Situation M1:500



Plan de masse M1:5000



Espaces extérieurs



Utilisation

1000 du projet et situation

[illegible][illegible]

La salle à manger avec cuisine et lagia. La salle de garde et les pièces annexes se trouvent dans la zone de reculement des deux bâtiments. En cas d'opérations, les unités d'habitation peuvent être isolées séparément, ce qui permet une prise en charge individualisée, à l'opposé dans la salle à manger. Des circuits sont créés à l'intérieur des unités, ce qui favorise l'orientation et le mouvement. Les axes dans toutes les directions et les espaces extérieurs offrent une stimulation supplémentaire et facilitent l'orientation spatiale. Les axes aux chambres individuelles sont conçus comme des richesses avec une belle vue latérale et une identité personnelle, ce qui renforce le sentiment d'être chez soi.

[illegible]

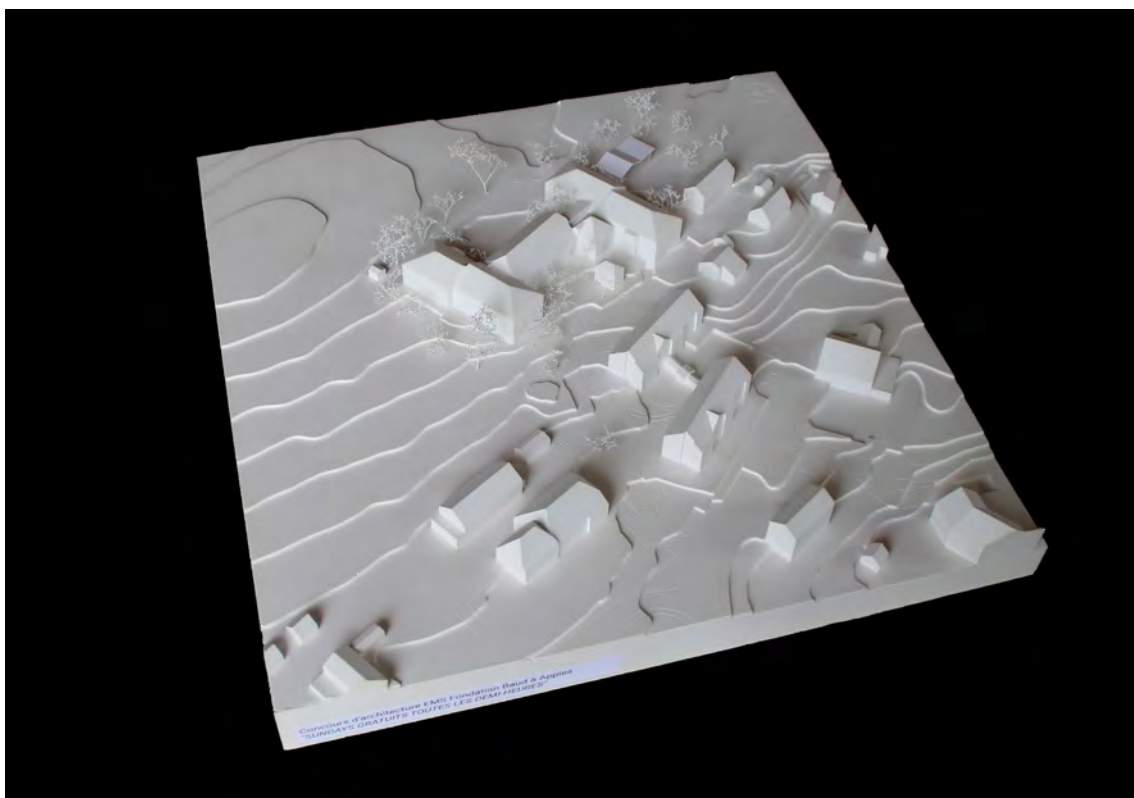
Construction et matériaux
Le bâtiment est étroitement lié au la durabilité, la préservation des ressources et la qualité construction. La structure portante, les matériaux et la climat extérieur font partie intégrante du concept architectural. Tous les éléments en contact avec le sol sont en béton recouvert. Au étage supérieurs, un système combiné de poutres et de dalles avec des rayons de courbure est utilisé. Les poutres sont adaptées à un système de plancher hybride en bois et en dalles d'argile, ce qui permet d'obtenir des sections standardisées, durables et économes. Les planchers en bois et en terre cuite ont à la fois une fonction portante et une fonction de régulation climatique.

La messe de terre celtique antérieure agit comme un astérisque thématique et l'annonce le réaffirmation possible des gènes et du fil. En même temps, le sacroscène assure une autre forme régulière de l'unicité et une qualité acoustique élevée. Les espaces en mesure de protection contre l'ennemi et les normes sans précédent respectées, le chaos des événements conduits au bâtiment une identité assise et sa utilisation : un sacre mondial en béton recueillera après la structure dans le territoire, tandis que la façade en béton fortement structurée permet une intégration thématique de la ville et du paysage et le caractère du village. Les fondations en béton de la façade vitrée sont des éléments en tissu et un espace linéaire généralisé assurent une progression thématique dans les lieux, les chemins des visiteurs, le support en tissu et l'axe linéaire thématique, une alternative thématique et un climat intérieur thématique. Les espaces publics sont dotés d'un air en mouvement continu, l'air doit en grande mesure recueillir passivement la relation, qui défend nos normes thématiques.

[illegible]

Élévation sud M 1:200

22 SUNDAYS GRATUITS TOUTES LES DEMI-HEURES



Architecte : detritus, Lausanne

Collaborateurs-trices : Claire Logoz, Bastian Marzoli, Milla Cherbuin, Basil Ferrand

Architecte paysagiste : -

"SUNDAYS GRATUITS TOUTES LES DEMI-HEURES"

IMPLANTATION / RURALITÉ / PASSÉ ET FUTUR

Pour répondre au défi de rénover et d'étendre une institution dont les résidents et le personnel équivaudront à plus de 10% de la population résidente du village d'Apples, le parti pris du projet est de proposer une stratégie d'implantation permettant de respecter l'échelle et la nature des bâtiments avoisinants tout en répondant aux contraintes fonctionnelles d'un programme de dimension importante pour son site d'implantation.

Malgré leur qualités spatiales et typologiques, l'aile ouest et l'ancienne porcherie proposent des espaces intérieurs dont la rénovation se prête peu au fonctionnement d'un EMS contemporain sur plusieurs étages. Décision est donc prise de s'implanter en lieu et place de ces bâtiments, par la construction de deux volumes jumeaux qui s'implantent de manière perpendiculaire au corps de ferme, le restituant ainsi comme cœur du complexe. Cette constellation de 4 bâtiments (2 neufs, 2 anciens) permet ainsi de trouver le juste équilibre entre un ensemble central compact permettant une exploitation aisée de l'EMS et une agrégation de plusieurs volumes dialoguant avec les logiques typologiques rurales voisines.

Ce parti pris permet en retour de préserver complètement l'écurie, témoin du passé rural et productif de la parcelle, et de maintenir ainsi l'équilibre entre bâtiments neufs et tissu historique. La toiture du hangar est quant à elle partiellement adaptée afin de servir de parking couvert, à proximité directe de l'entrée de service de l'EMS.

Ces deux fragments patrimoniaux permettent ainsi de préserver l'esprit du lieu et les constellations de typologies présentes sur site, en conservant les articulations préexistantes entre l'EMS et le voisinage direct. Cette implantation permet enfin d'éviter la construction d'un parking souterrain et de garder libre la majorité de la parcelle 1081, optimisant ainsi l'utilisation de l'espace à disposition et laissant la porte ouverte à une potentielle extension de l'EMS vers l'est. Le projet est donc réfléchi pour le très long terme et prend en compte les besoins futurs de l'institution, évitant ainsi par anticipation une extension en dehors des surfaces imperméabilisées existantes, préservant de façon préventive les terres agricoles attenantes.

TERRES / EXCAVATION / PERMÉABILITÉ DES SOLS / AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET PAYSAGER

Les excavations sont évitées au maximum, les caves existantes sont utilisées pour les besoins programmatiques autant que possible. Seul l'abri PC supplémentaire, dont la construction en sous-œuvre dans un volume souterrain existant serait trop contraignante, nécessite une nouvelle excavation. L'utilisation du béton armé est réduite à la construction de ce dernier et des dalles de fondation.

L'absence de parking souterrain permet également de maintenir la pleine terre et de minimiser l'investissement non subventionné pour la Fondation Baud, tout en évitant le déplacement de volumes de terres importants, peu écologique. Le parking créé en surface est planifié comme une aire végétalisée, servant ainsi de prétexte à une désasphaltage extensif de la parcelle. Les places de parc deviennent ainsi des éléments paysagers et plantés, au lieu de surface fonctionnelles aseptisées.

PERMÉABILITÉ / POROSITÉ SOCIALE / LIENS PROGRAMMATIQUES

Le projet adopte une stratégie de perméabilité sociale et programmatique, visant à éviter toute forme de clôture institutionnelle. À plusieurs échelles, entre quartier et institution, entre résidents et personnel, mais également entre programmes internes et usages publics, le projet développe une porosité transcalaire permettant à l'EMS de s'inscrire comme une continuité du village plutôt que comme un objet autonome.

La grande grange existante est ouverte à ses alentours afin d'accueillir un parking couvert, tout en conservant son volume et sa capacité d'accueil. Ce couvert reste ainsi disponible pour des usages événementiels ponctuels, à condition que les véhicules n'y soient pas stationnés. Ce choix permet de préserver la mémoire collective et festive du lieu, historiquement utilisée par les sociétés de jeunesse locales, et de maintenir une relation active entre l'EMS et le quartier, favorisant des usages partagés et évolutifs.

À l'inverse, l'écurie est intégralement conservée, tant pour ses qualités architecturales que pour sa valeur patrimoniale, en tant que témoin du passé rural et productif de la parcelle. Sa rénovation permet d'envisager l'accueil d'une maison de quartier, ou à défaut d'un espace de stockage mutualisé, contribuant à renforcer la mixité d'usages et la vie publique sur le site, tout en prolongeant les logiques d'appropriation déjà présentes.

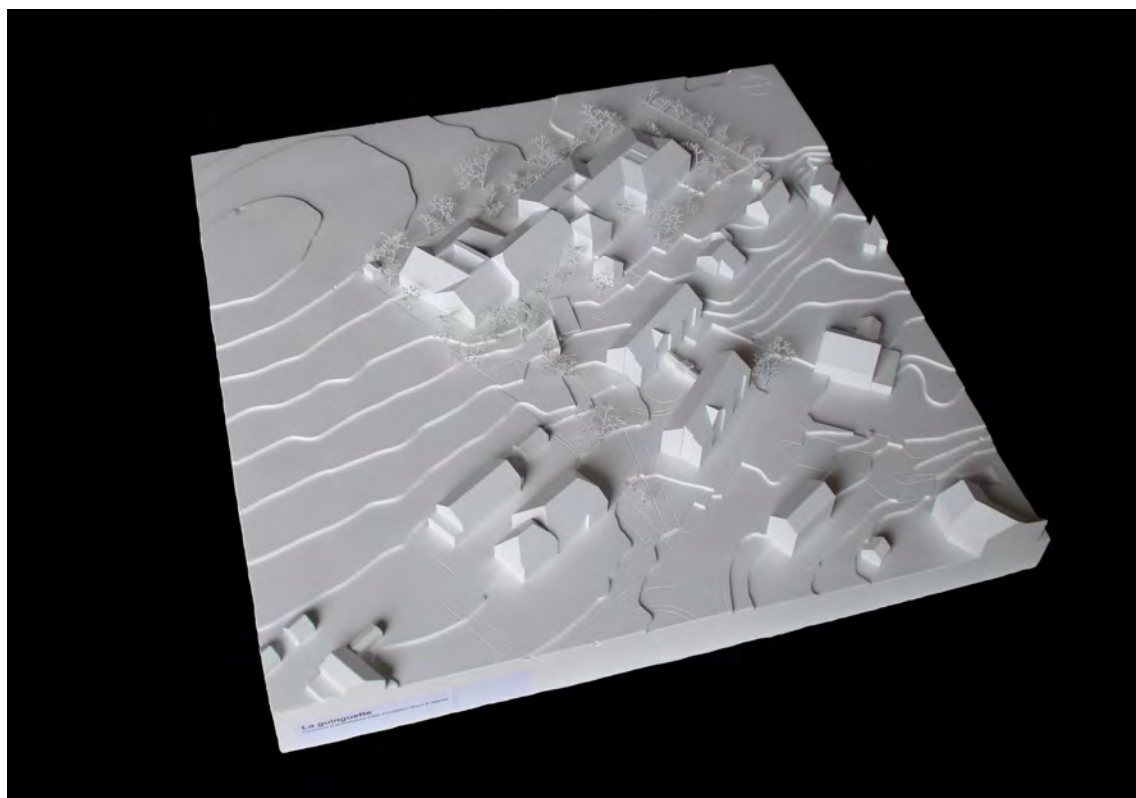
La garderie est maintenue dans sa petite maison existante, conservant ainsi son indépendance morphologique. Sa position centrale lui permet toutefois de jouer un rôle de pivot au sein du complexe, grâce à la création de perméabilités ciblées avec certains programmes communs de l'EMS, favorisant des interactions intergénérationnelles ponctuelles et contrôlées.

Un pôle santé et bien-être est implanté dans la partie ancienne de la ferme, assurant une transition programmatique et spatiale entre l'EMS et la place du village. Ce dispositif renforce la lisibilité publique du site et consolide son ancrage dans la vie quotidienne du quartier.

Enfin, un espace de recueillement est aménagé dans la petite bâtisse existante, offrant la possibilité de s'extraire temporairement du fonctionnement institutionnel de l'EMS. Ce lieu introverti permet des moments de calme, de retrait ou de spiritualité, complétant le dispositif de porosité du projet par une gradation des ambiances et des intensités



23 LA GUINGUETTE



Architecte : butikofer de oliveira architectes sàrl, Lausanne

Collaborateurs-trices : Serge Butikofer, Olivia de Oliveira, Nadine Terrier, Ozan Baran Bakir, Minh LU

Architecte paysagiste : -

Espace populaire le plus souvent en plein air, dans un cadre champêtre, où l'on peut consommer et danser.

La **guinguette** évoque immédiatement des souvenirs, c'est avant tout une ambiance; ambiance d'activités variées, le tout en un seul lieu, lieu vivant attractif et populaire, mais aussi riche en qualités d'atmosphère, où chacun trouve sa place. La danse rappelle le mouvement, bouger pour adoucir le quotidien, fédérer.

Le projet s'appuie sur le bâtiment principal, le réutilise comme centre de rencontre, avec son entrée et sa place aménagée. La guinguette, ouverte à tous, ouverte sur la place et vers la vue sur le Jura en est le centre pittoresque.

La volumétrie des agrandissements cherche le dialogue avec les bâtiments existants, les entasse pour générer une continuité d'espaces extérieurs fluides et variés. L'agrandissement à l'ouest, avec ses pignons de toitures, est traité de manière à respecter les proportions et l'image du village. Le volume sur deux niveaux, plus bas permet de se détacher afin de mettre en évidence le volume de la toiture du bâtiment principal, notamment depuis l'accès du village. L'agrandissement à l'est reprend le même langage avec plus de simplicité en relation avec les champs alentours.

La fusion des volumes confère au bâtiment principal historique le rôle de repère et de centre en lui garantissant les dégagements extérieurs tant vers la place centrale que vers le Jura. À l'intérieur, cette transparence contrôle la guinguette, espace d'entrée, de rencontre et de vie. Cet espace se développe en un chapiteau de salles communes de proportions domestiques autour du bâtiment de la crèche; le salon, salon avec cheminée et salle à manger. Les circulations verticales, identifiées et directement accessibles depuis ces espaces communs, participent à la vie de l'étage.

La répartition des unités d'accompagnement respecte une logique fonctionnelle afin de garantir une exploitation optimale. Au rez-de-chaussée, l'unité 3 de psychogériatrie spécialisée occupe l'aile ouest avec accès au jardin protégé. La CAT prend place dans l'aile est en lien direct avec les locaux communs, facilitant les synergies. Au premier, les unités d'accompagnement en gériatrie 1 et 2 occupent l'ensemble de l'étage; bâtiment principal, aile ouest et est. Au 2ème étage se développe l'unité 4 de psychogériatrie dans l'aile est et le bâtiment existant avec des accès à des jardins sécurisés et un solarium en toiture. L'espace libre des combles est exploité pour les locaux pour le personnel et les dépôts proche de l'ascenseur central.

Les patios sont disposés de manière à apporter un point de repère et une grande qualité de lumière au centre des deux nouvelles ailes, en jouant sur la diagonale des circulations. Ces patios, fermés vitrés, servent d'espace climatique tampon, et permettent une ventilation naturelle lorsque le climat extérieur est favorable. Un troisième patio ouvert s'articule entre le bâtiment de la crèche et la nouvelle construction, en relation avec les espaces communs principaux.

Le projet propose de limiter au maximum les constructions au sous-sol dans une optique d'économie de moyens et de ressources. L'ensemble des places de parc sont disposées en surface et traitées de manière paysagère, arborisées avec des sols perméables en cohérence avec l'ensemble des aménagements extérieurs.

Les aménagements extérieurs tirent leur potentiel de l'implantation des nouvelles constructions qui définissent des espaces libres tout autour des bâtiments. La place d'entrée est accompagnée d'une nouvelle placette en terrasse et d'espaces de déassement vers l'est. Des espaces de promenades sont développés à l'ouest et au sud en lien avec l'étendue du paysage jurassien.

MATÉRIALISATION

Le choix de matériaux se porte sur une intention de proposer une construction durable et saine qui répond aux enjeux environnementaux de la construction d'aujourd'hui. Des matériaux éco et biosourcés, comme le béton de chaux-charron, une solution qui procure aux ouvrages une fraîcheur en été et une meilleure isolation en hiver, permettant aussi économie d'énergie. Ce matériel léger a une bonne perméabilité pour un meilleur confort de vie grâce à sa capacité d'agir comme un régulateur de l'humidité. Il est aussi un bon isolant acoustique. Le travail avec des panneaux préfabriqués en usine permet de considérablement réduire le temps de montage et les nuisances de chantier.

Les murs extérieurs de la façade sont appliqués d'un enduit à la chaux. Il s'agit d'un enduit naturel utilisé depuis l'Antiquité, composé de calcaire, marbre, quartz et sable, donc une solution 100% écologique. Parmi ses avantages il est antibactérien, empêche la formation de moisissures, esthétique et économique à la fois.

Le langage des façades est assumé en tant que représentation contemporaine faisant appel à une matérialité ancestrale en maçonnerie.

Le projet prévoit des structures porteuses en bois et partiellement en béton recyclé afin d'utiliser de façon optimale les caractéristiques propres à chaque matériau. Leur combinaison permet de répondre de manière cohérente et équilibrée aux différentes exigences architecturales et structurales du projet. Une utilisation intensive du bois pour les structures porteuses des planchers, des porteurs en façade et des cloisons porteuses de type poteaux-traverses représente une réponse efficace et rationnelle aux enjeux actuels de développement durable.



Jardin sécurisé et solarium pour l'unité de psychogériatrie



Espaces communs des unités d'accompagnement avec patios de lumière

RÉEMPLOI

Une attention particulière est portée sur le réemploi des matériaux issus de la déconstruction des bâtiments existants. Une grande partie de ces matériaux pourront être réutilisés dans les nouvelles constructions.

Sont répertoriés entre autres :

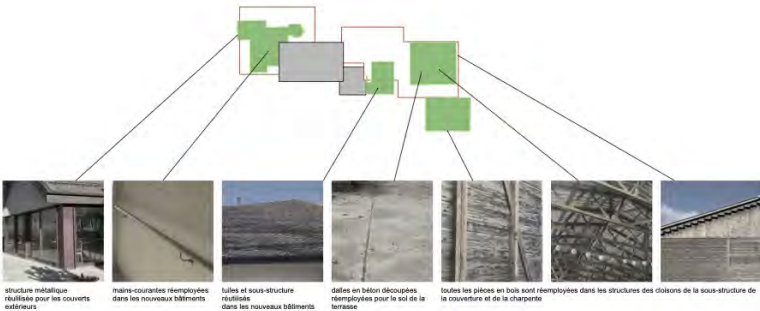
une importante quantité de lames et pièces en bois réemployées dans les structures des cloisons de la sous-structure de la couverture et de la charpente, les dalles du sol en béton qui, une fois soigneusement découpées, réutilisées dans le sol de la terrasse extérieure.

les tuiles céramiques réutilisées dans les toits des nouveaux bâtiments.

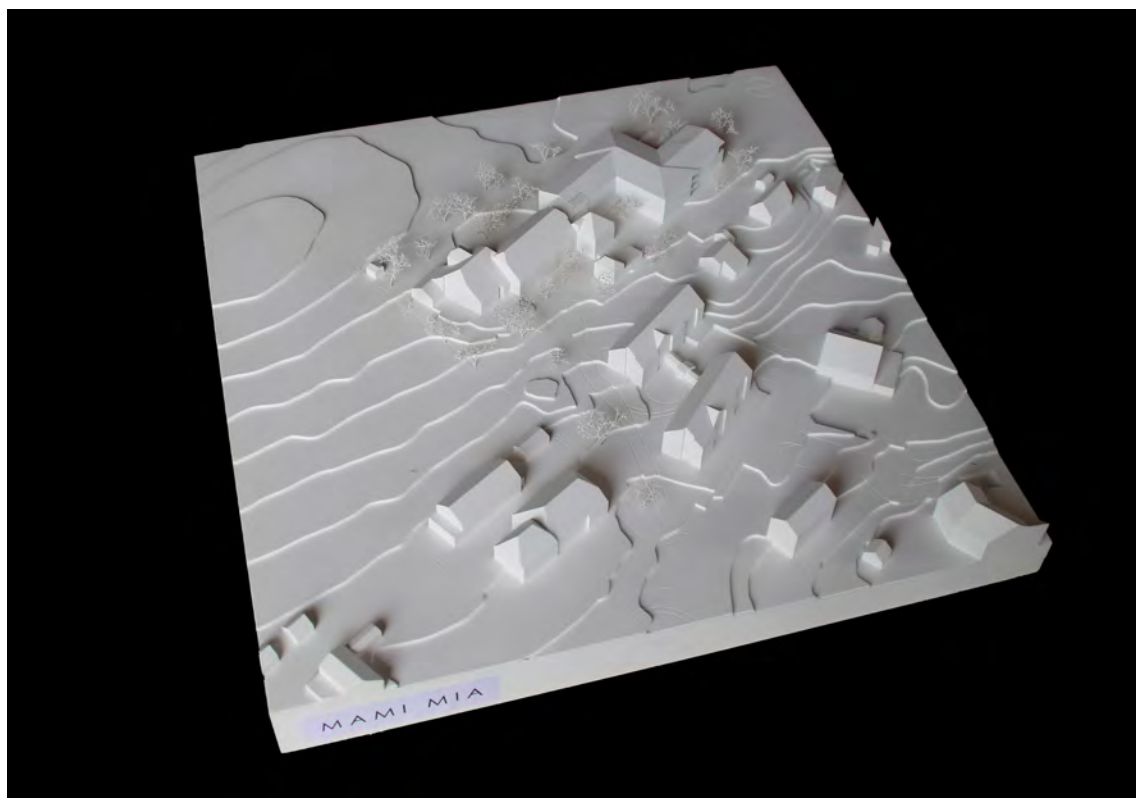
une partie de la structure métallique de l'aile ouest réutilisée dans la construction des couverts extérieurs.

les mains-courantes en bois réutilisées dans les circulations internes des nouveaux bâtiments.

les matériaux qui ne pourront pas être réemployés sur place, seront acheminés vers des plateformes promouvant l'économie circulaire.



24 MAMI MIA



Architecte : ARK. Architectes Sàrl, Lausanne

Collaborateurs-trices : Ziad Kazan, Irene Bianci, Marco di Teodoro, Susan Kazan, Kornelia Magnin, Lionel Sauveageat

Architecte paysagiste : -



IMPLANTATION ET FORME ARCHITECTURALE

Le projet du concours ENS s'inscrit dans une logique d'architecture de la ville, où le bâtiment est conçu comme un élément d'un ensemble plus vaste. L'architecture est conçue pour répondre aux besoins de la communauté et pour créer un espace de vie communautaire. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins de la communauté.

ACCES ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Le projet est conçu pour être accessible à tous. Les aménagements extérieurs sont conçus pour créer un espace de vie communautaire et pour répondre aux besoins de la communauté. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins de la communauté.

Le plan du village est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins de la communauté. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins de la communauté. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins de la communauté.

MOBILITÉ FLUX ET PARKING

Le projet est conçu pour être accessible à tous. Les aménagements extérieurs sont conçus pour créer un espace de vie communautaire et pour répondre aux besoins de la communauté. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins de la communauté.

L'angle nord de la maison d'habitation, tout en descendant du bâtiment principal, est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins de la communauté. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins de la communauté.

Le projet est conçu pour être accessible à tous. Les aménagements extérieurs sont conçus pour créer un espace de vie communautaire et pour répondre aux besoins de la communauté. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins de la communauté.

Le projet est conçu pour être accessible à tous. Les aménagements extérieurs sont conçus pour créer un espace de vie communautaire et pour répondre aux besoins de la communauté. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins de la communauté.

Le projet est conçu pour être accessible à tous. Les aménagements extérieurs sont conçus pour créer un espace de vie communautaire et pour répondre aux besoins de la communauté. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins de la communauté.

